



Euroclear Holding SA/NV

États financiers consolidés au 31 décembre 2020

20

DENOMINATION: **Euroclear Holding SA/NV**
Forme juridique: Société Anonyme
Adresse: Boulevard du roi Albert II N°: 1 Bte:
Code postal: 1210 Commune: Bruxelles (Saint-Josse-ten-Noode)
Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de Commerce de: Bruxelles, francophone
Accès internet:

Numéro d'entreprise **BE 700.808.073**

Date du dépôt de l'acte constitutif ou du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts. **10/08/2018**

Comptes annuels approuvés par l'assemblée générale du **03/05/2021**

et relatifs à l'exercice couvrant la période du **01/01/2020** au **31/12/2020**

Exercice précédent du **01/01/2019** au **31/12/2019**

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

LISTE COMPLETE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise des ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES

(éventuellement suite page C 1bis)

Sont joints aux présents comptes annuels: - le rapport de gestion **
- le rapport des commissaires **

Nombre total de pages déposées: 88 Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

Signature
(nom et qualité)

Signature
(nom et qualité)

Lieve Mostrey
Chief Executive Officer

Bernard Frenay
Chief Financial Officer

* Mention facultative.

** Biffer ce qui ne convient pas

Table des matières

Composition des Comités et Conseil d'Administration d'Euroclear Holding SA/NV.....	4
Compte de résultat consolidé.....	4
État consolidé du résultat global.....	6
État consolidé des variations de capitaux propres.....	7
État consolidé de la situation financière.....	8
État consolidé des flux de trésorerie.....	9
Notes aux états financiers consolidés.....	11
I. Intérêts détenus dans d'autres entités.....	11
II. Méthodes comptables.....	14
III. Estimations et jugements comptables déterminants.....	22
IV. Gestion des risques et environnement de gestion du risque financier.....	25
V. Analyse sectorielle.....	44
VI. Produits d'intérêts nets.....	47
VII. Produits nets des droits et commissions.....	47
VIII. Profits nets/(pertes nettes) sur actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction.....	48
IX. Charges administratives.....	48
X. Pertes de valeur.....	49
XI. Impôt.....	50
XII. Impôt différé.....	51
XIII. Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.....	52
XIV. Instruments financiers détenus à des fins de transaction.....	53
XV. Dérivés utilisés à des fins de couverture.....	54
XVI. Autres actifs.....	55
XVII. Immobilisations corporelles.....	56
XVIII. Goodwill et immobilisations incorporelles.....	57
XIX. Autres passifs.....	59
XX. Titres émis et emprunts.....	59
XXI. Provisions pour risques et charges.....	60
XXII. Régimes à prestations définies.....	60
XXIII. Capital et prime d'émission.....	64
XXIV. Autres réserves.....	64
XXV. Dividendes payés.....	65
XXVI. Passifs éventuels et engagements.....	65
XXVII. Engagements au titre des contrats de location.....	66
XXVIII. Information relative aux parties liées.....	66
XXIX. Événements déclarés après la date de clôture.....	68
Rapport de gestion.....	69
Rapport du Commissaire.....	86

Composition des Comités et Conseil d'Administration d'Euroclear Holding SA/NV

établie au 31 décembre 2020

<i>NAME</i>	<i>Conseil d'administration</i>	<i>Comité d'Audit</i>	<i>Comité de Nomination et de Gouvernance</i>
Harold Finders (Président ad interim) Indépendant	•		•
Franco Passacantando (Vice président ad interim) Indépendant	•		• (président)
David Abitbol Société Générale	•		
Anthony Attia Euronext Group	•		
Xiaomei Fan Kuri Atyak Investment Ltd	•		
Christophe Hémon LCH SA	•	•	
Sophie Javary BNP Paribas	•		•
Francois Marion Crédit Agricole CIB	•	• (président)	•
Hester Serafini Intercontinental Exchange	•	•	

Compte de résultat consolidé

Pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2020

(en milliers d'euros)	Notes	2020	2019
Produits d'intérêts	VI	224,735	440,801
Charges d'intérêts	VI	(103,129)	(133,918)
Produits d'intérêts nets		121,606	306,883
Produits des droits et commissions	VII	1,724,197	1,617,636
Charges des droits et commissions	VII	(472,919)	(513,890)
Produits nets des droits et commissions		1,251,278	1,103,746
Produits d'intérêts et de droits nets		1,372,884	1,410,629
Dividendes reçus		9,115	8,840
Gains/(pertes) sur instruments de dette évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		53	10
Gains/(pertes) sur actifs financiers mesurés au coût amorti		(274)	-
Gains/(pertes) sur actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net		2,261	-
Gains/(pertes) sur actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction	VIII	17,976	22,552
Gains/(pertes) de change		(2,812)	(13,373)
Autres produits opérationnels		30,474	6,799
Résultat opérationnel		1,429,677	1,435,457
Charges administratives	IX	(861,771)	(820,092)
Part du résultat net de l'exercice des sociétés mises en équivalence	I	-	708
Résultat avant pertes de valeur et impôt		567,906	616,073
Pertes de valeur	X	(1,416)	(2,130)
Résultat avant impôt		566,490	613,943
Charge d'impôt	XI, XII	(134,578)	(183,175)
Résultat de l'exercice		431,912	430,768

La liste des sociétés du groupe est reprise dans la note I.

Les notes qui suivent font partie intégrante de ces états financiers.

État consolidé du résultat global

Pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2020

(en milliers d'euros)	Notes	2020			2019		
		Montant brut	Impôt	Montant net	Montant brut	Impôt	Montant net
Variations des autres éléments du résultat global							
Instruments de dette évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	XIII, XXIV	35,345	(8,778)	26,567	29,818	(7,394)	22,424
Couverture de flux de trésorerie	XV, XXIV	10,165	(2,541)	7,624	(5,655)	1,539	(4,116)
Réserve de conversion de devises étrangères	XXIV	2,982	-	2,982	5,329	-	5,329
Ultérieurement recyclable en compte de résultat		48,492	(11,319)	37,173	29,492	(5,855)	23,637
Instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global							
Instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	XIII, XXIV	109,141	(985)	108,156	132,741	(1,941)	130,800
Régimes à prestations définies	XXII	(17,586)	4,881	(12,705)	(27,183)	6,565	(20,618)
Non recyclable en compte de résultat		91,555	3,896	95,451	105,558	4,624	110,182
Autres éléments du résultat global pour l'exercice		140,047	(7,423)	132,624	135,050	(1,231)	133,819
Décomptabilisation d'instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		(6,454)	-	(6,454)	(944)	-	(944)
Résultat de l'exercice		566,490	(134,578)	431,912	613,943	(183,175)	430,768
Résultat global total pour l'exercice		700,083	(142,001)	558,082	748,049	(184,406)	563,643

Les notes qui suivent font partie intégrante de ces états financiers.

État consolidé des variations de capitaux propres

Pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2020

(en milliers d'euros)	Notes	Capital	Prime d'émission	Autres réserves	Résultat reporté	Total des capitaux propres
Solde au 1er janvier 2020		3,147	943,441	414,665	2,868,358	4,229,611
Variations des autres éléments du résultat global						
- Instruments de dette évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	XXIV	-	-	26,567	-	26,567
- Instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	XXIV	-	-	108,156	(6,454)	101,702
- Couverture de flux de trésorerie	XV, XXIV	-	-	7,624	-	7,624
- Réserve de conversion de devises étrangères	XXIV	-	-	2,982	-	2,982
- Régimes à prestations définies	XXII	-	-	-	(12,705)	(12,705)
Affectation à la réserve légale	XXIV	-	-	(577)	577	-
Résultat de l'exercice		-	-	-	431,912	431,912
Solde au 31 décembre 2020		3,147	943,441	559,417	3,281,688	4,787,693

		Capital	Prime d'émission	Autres réserves	Résultat reporté	Total des capitaux propres
Solde au 1er janvier 2019		3,147	943,441	260,117	2,632,373	3,839,079
Variations des autres éléments du résultat global						
- Instruments de dette évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	XXIV	-	-	22,424	-	22,424
- Instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	XXIV	-	-	130,800	(944)	129,856
- Couverture de flux de trésorerie	XV, XXIV	-	-	(4,116)	-	(4,116)
- Réserve de conversion de devises étrangères	XXIV	-	-	5,329	-	5,329
- Régimes à prestations définies	XXII	-	-	-	(20,618)	(20,618)
Affectation à la réserve légale	XXIV	-	-	111	(111)	-
Résultat de l'exercice		-	-	-	430,768	430,768
Dividendes payés	XXV	-	-	-	(173,110)	(173,110)
Solde au 31 décembre 2019		3,147	943,441	414,665	2,868,358	4,229,611

Les notes qui suivent font partie intégrante de ces états financiers.

État consolidé de la situation financière

Pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2020

(en milliers d'euros)	Notes	2020	2019
Actifs			
Trésorerie et avoirs auprès des banques centrales	IV	4,029,054	1,883,153
Prêts et avances au coût amorti	IV	10,787,166	13,734,855
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	XIII	9,921,592	10,311,059
Actifs financiers non détenus à des fins de transaction évalués à la juste valeur par le biais du résultat net		19,653	15,836
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	XIV	10,560	10,624
Dérivés utilisés à des fins de couverture	XV	9,391	1,726
Actifs d'impôt exigible		9,070	20,695
Actifs d'impôt différé	XII	105,634	110,483
Autres actifs	XVI	99,242	109,487
Charges à reporter et produits acquis		189,377	153,273
Actif des régimes de retraite	XXII	587	589
Immobilisations corporelles	XVII	169,978	191,782
Goodwill et immobilisations incorporelles	XVIII	1,019,937	1,001,920
Investissements dans filiales et coentreprises	I	14,894	23,106
Total des actifs		26,386,135	27,568,588
Passifs			
Dépôts des banques centrales	IV	301,589	825,939
Dépôts des banques et clients	IV	14,779,917	15,588,804
Titres émis et emprunts	XX	5,744,424	6,107,058
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	XIV	16,184	8,832
Dérivés utilisés à des fins de couverture	XV	2,154	4,654
Obligations locatives		133,146	95,124
Autres passifs	XIX	148,072	270,692
Charges à imputer et produits à reporter		220,920	234,123
Passifs d'impôt exigible		12,260	7,765
Passifs d'impôt différé	XII	9,962	3,335
Provisions pour risques et charges	XXI	13,920	13,487
Déficit des régimes de retraite	XXII	215,894	179,164
Total des passifs		21,598,442	23,338,977
Capitaux propres			
Capital appelé	XXIII	3,147	3,147
Prime d'émission		943,441	943,441
Autres réserves	XXIV	559,417	414,665
Résultat reporté		3,281,688	2,868,358
Total des capitaux propres		4,787,693	4,229,611
Total des passifs et des capitaux propres		26,386,135	27,568,588

Les notes qui suivent font partie intégrante de ces états financiers.

Le Conseil d'Administration a autorisé la publication de ces états financiers le 1 avril 2021. Ils ont été signés en son nom par:

Harold Finders, Président par intérim du Conseil d'Administration

État consolidé des flux de trésorerie

Pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2020

(en milliers d'euros)	Notes	2020	2019
Profits/(pertes) avant impôts		566,490	613,943
Ajustements pour :			
- Amortissements	XVII, XVIII	72,973	69,973
- Pertes de valeur	X	1,416	2,130
- Provisions pour risques et charges	IX	(1,643)	(2,964)
- Dividendes reçus		(9,115)	(8,840)
- Profit/(pertes) sur cession d'immobilisations corporelles		(2)	(2)
- Profit/(pertes) sur cession d'immobilisations financières	I	(23,164)	-
- Part du résultat net de l'exercice des sociétés mises en équivalence	I	-	2,179
- Intérêts sur les dépôts des banques centrales et des banques et clients	VI	(109,727)	(333,962)
- Intérêts sur les dépôts et emprunts à court terme	VI	(65,638)	(24,408)
- Intérêts sur les activités de financement	VI	50,933	67,453
- Intérêts sur obligations locatives	XXVII	792	751
- Gains réalisés sur les instruments de dette évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	IX	(53)	(10)
Mouvements autres qu'en espèces		(39,426)	88,813
dont l'effet des variations de taux de change		(44,392)	85,769
- Intérêts reçus sur les prêts et avances (banques centrales incluses)		116,122	338,345
- Intérêts payés sur les dépôts et les fonds empruntés à court terme		65,252	24,329
Flux de trésorerie provenant du résultat opérationnel avant variations des actifs/passifs opérationnels		625,210	837,730
Augmentation/(diminution) nette des dépôts et fonds empruntés à court terme		(268,588)	(3,038,881)
Augmentation/(diminution) nette des prêts et avances	IV	107,391	245,603
Augmentation/(diminution) nette des autres actifs		16,209	73,003
Augmentation/(diminution) nette des autres passifs		(120,792)	(147,823)
Entrées/(sorties) de trésorerie nettes provenant des activités opérationnelles		359,430	(2,030,368)
Impôts payés		(113,010)	(175,022)
Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles		246,420	(2,205,390)
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement			
Investissements dans filiales et coentreprises	I	(4,054)	-
Changement de méthode de consolidation	I	7,868	-
Ventes de filiales	I	70,058	-
Acquisition d'actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	XIII	(13,591,052)	(20,252,032)
Entrées de trésorerie provenant de la vente et de l'échéance d'actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	XIII	14,045,859	17,517,131
Acquisition d'immobilisations corporelles	XVII	(8,550)	(14,667)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	XVIII	(42,041)	(39,965)
Cession d'immobilisations corporelles		2	2
Dividendes reçus		9,115	8,840
Remboursement des prêts par des parties liées	XXVIII	(5,097)	(5,600)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement		482,108	(2,786,291)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement			
Sorties de trésorerie liées à des activités de financement	XX	(9,011,525)	(3,767,786)
Entrées de trésorerie provenant d'activités de financement	XX	8,547,379	5,504,906
Intérêts payés sur activités de financement		(30,617)	(29,827)
Dividendes payés	XXV	-	(173,110)
Sorties de trésorerie liées aux contrats de location	XXVII	(18,498)	(19,452)
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement		(513,261)	1,514,731
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		215,267	(3,476,950)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice		14,154,662	17,392,255
Effet des variations des cours de change sur la trésorerie et et les équivalents de trésorerie		(838,497)	239,357
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice		13,531,432	14,154,662
Trésorerie et équivalents de trésorerie auprès des banques centrales	IV	4,029,054	1,883,153
Prêts et avances	IV	10,787,166	13,734,855
Déduction des prêts avec une échéance initiale supérieure à trois mois		(1,284,788)	(1,463,346)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice		13,531,432	14,154,662

Réconciliation du passif provenant des activités de financement

(en milliers d'euros)	Notes	2019	Flux de trésorerie	Variations hors trésorerie	2020
Emprunts à long terme de rang supérieur		1,301,718	(21,750)	22,915	1,302,883
Obligations à moyen terme		2,557,987	(163,130)	(11,193)	2,383,664
Certificats de dépôts		2,224,348	(309,883)	21,208	1,935,673
Total titres et emprunts	XX	6,084,053	(494,763)	32,930	5,622,220
Obligations locatives		95,124	(18,498)	56,520	133,146
Total du passif provenant des activités de financement		6,179,177	(513,261)	89,450	5,755,366

(en milliers d'euros)	Notes	2018	Flux de trésorerie	Variations hors trésorerie	2019
Emprunts à long terme de rang supérieur		1,300,637	(21,750)	22,831	1,301,718
Obligations à moyen terme		2,511,073	37,137	9,777	2,557,987
Certificats de dépôts		497,437	1,691,906	35,005	2,224,348
Total titres et emprunts	XX	4,309,147	1,707,293	67,613	6,084,053
Obligations locatives		-	(19,452)	114,576	95,124
Total du passif provenant des activités de financement		4,309,147	1,687,841	182,189	6,179,177

Notes aux états financiers consolidés

I. Intérêts détenus dans d'autres entités

I.1. Informations générales

Euroclear Holding SA/NV (ci-après « la Société ») et ses filiales (l'ensemble formant « le groupe ») fournissent des services de règlement/livraison et autres services liés, y compris des services bancaires dans le cas d'Euroclear Bank, sur titres domestiques et internationaux, couvrant les obligations, actions, fonds d'investissement et produits dérivés.

Euroclear Holding SA/NV est une société à responsabilité limitée enregistrée et domiciliée en Belgique. Son siège social se situe à l'adresse suivante:

Euroclear Holding SA/NV
1 Boulevard du Roi Albert II
1210 Bruxelles
Belgique

Des copies des états financiers consolidés d'Euroclear Holding SA/NV peuvent être obtenues à la même adresse ou consultées sur www.euroclear.com

I.2. Filiales

Au 31 décembre 2020, les filiales de la Société sont les suivantes:

	Pays d'enregistrement	Type d'activité	Quote-part des droits de votes et actions ordinaires détenues
Sociétés consolidées			
Caisse interprofessionnelle de dépôts et de virements de titres SA ¹	Belgique	Dépositaire central de titres de la Belgique	100%
EMX Company Limited ¹	Royaume-Uni	Société inactive	100%
Euroclear AG	Suisse	Holding d'investissement	100%
Euroclear Bank SA/NV ¹	Belgique	Services bancaires, de conservation et de règlement/livraison de titres	100%
Euroclear Finland Oy ¹	Finlande	Dépositaire central de titres de la Finlande	100%
Euroclear France SA ¹	France	Dépositaire central de titres de la France	100%
Euroclear Global Collateral Services Limited ¹	Royaume-Uni	Services de tierce détention	100%
Euroclear Investments SA ³	Luxembourg	Holding d'investissement	100%
Euroclear Properties France SAS ²	France	Société immobilière	100%
Euroclear Re SA ²	Luxembourg	Réassurance	100%
Euroclear SA/NV ²	Belgique	Holding (I)CSD, propriété des plateformes de traitement d'actions et centre de services (non-opérationnels) partagés	100%
Euroclear Sweden AB ¹	Suède	Dépositaire central de titres de la Suède	100%
Euroclear UK & Ireland Limited ¹	Royaume-Uni	Dépositaire central de titres du Royaume-Uni et d'Irlande et système de routage d'ordres sur fonds d'investissement	100%
Nederlands Centraal Instituut voor Giraal Effectenverkeer BV (Necigef) ¹	Pays-Bas	Dépositaire central de titres des Pays-Bas	100%
Nombre de filiales en propriété exclusive			14
Nombre de filiales en propriété non exclusive			0
Nombre total de filiales			14

¹ Détenue via Euroclear SA/NV

² Détenue via Euroclear investments SA

³ Détenue via Euroclear AG

	Pays d'enregistrement	Type d'activité	Quote-part des droits de votes et actions ordinaires détenues
Sociétés non consolidées			
Nominees			
CIN(Belgium) Limited ¹	Royaume-Uni	Nominee company	100%
CREST Client Tax Nominee(No.1) Limited ¹	Royaume-Uni	Nominee company	100%
CREST USD Nominee Limited ²	Royaume-Uni	Nominee company	100%
CREST Depository Limited ²	Royaume-Uni	Nominee company	100%
CREST International Nominees Limited ¹	Royaume-Uni	Nominee company	100%
CREST Stamp Nominee(No.1) Limited ²	Royaume-Uni	Nominee company	100%
CREST Stamp Nominee(No.2) Limited ²	Royaume-Uni	Nominee company	100%
CRESTCo Limited ²	Royaume-Uni	Nominee company	100%
EC Nominees Limited ³	Royaume-Uni	Nominee company	100%
ENL Nominee Limited ⁵	Royaume-Uni	Nominee company	100%
EOC Equity Limited ³	Royaume-Uni	Nominee company	100%
Euroclear Nominees Limited ³	Royaume-Uni	Nominee company	100%
Euroclear Treasury Nominee Limited ³	Royaume-Uni	Nominee company	100%
Fundsettle EOC Nominees Limited ³	Royaume-Uni	Nominee company	100%
Trinity Nominees Limited ²	Royaume-Uni	Nominee company	100%
Filiales non matérielles			
Quantessence Limited ⁴	Royaume-Uni	Proprietary services	65%
Taskize Limited ⁴	Royaume-Uni	Proprietary services	78%

¹ Détenue via CREST Depository Limited² Détenue via Euroclear UK & Ireland Limited³ Détenue via Euroclear Bank SA/NV⁴ Détenue via Euroclear SA/NV⁵ Détenue via Nederlands Centraal Instituut voor Giraal Effectenverkeer BV (Necigef)

Euroclear Investments a vendu 100 % de sa participation en Calar Belgium le 18 décembre 2020. Le principal actif de Calar Belgium était un droit de propriété à hauteur de 51 % sur le bâtiment du siège social d'Euroclear situé à Bruxelles. La vente a généré un gain total de €50,756,000, dont €23,164,000 comptabilisés en une fois en résultat opérationnel et €27,592,000 qui seront amortis sur la durée du bail (12 ans) conformément à la norme IFRS 16.

Euroclear Information Solutions Limited (EIS) est une société de services financiers basée au Royaume-Uni qui vise à offrir des services de données aux clients. En juillet 2018, EIS a établi un partenariat avec Algomi et a acquis une part dans cette société. Suite à la résiliation de cet accord en février 2019, le conseil d'administration d'EIS a décidé de liquider la société. EIS a demandé à être radiée en septembre 2020 et a été dissolue le 29 décembre 2020. Les actifs d'Euroclear Information Solutions Limited fin 2019 s'élevaient à €5,794,000.

Euroclear SA/NV détient une part de 65% (€4,156,00) dans Quantessence Limited, société naissante de services financiers basée au Royaume-Uni qui développe des services innovants en matière de fonds. La participation dans Quantessence Limited est comptabilisée à sa valeur d'acquisition dans l'état de la situation financière. Le montant total du capital et des primes d'émission de Quantessence s'est élevé à GBP -289,000 à la fin de l'année 2020 (GBP 1,255,000 en 2019), incluant le capital et les primes d'émission de GBP 3,693,000 (GBP 3,625,000 en 2019) et des pertes cumulées de GBP 3,982,000 (GBP 2,370,000 en 2019).

Euroclear SA/NV détient une part à hauteur de 78.05% dans Taskize Limited (Taskize). Taskize a développé une solution de flux de travail de bout en bout pour le secteur des services financiers, axée sur la résolution des problèmes au niveau des services clients interbancaires couvrant les défaillances en termes d'automatisation et les interactions high-touch. La participation dans Taskize est comptabilisée à valeur comptable nette de €9,937,000 dans l'état de la situation financière. Le montant total du capital et des réserves de Taskize s'est élevé à GBP 927,000 à la fin de l'année 2020 (GBP 2,043,000 en 2019), incluant le capital et les primes d'émission pour une valeur de GBP 7,703,000 (GBP 7,703,000 en 2019) et des pertes cumulées à hauteur de GBP 6,776,000 (GBP 5,660,000 en 2019).

Taskize Limited et Quantessence Limited n'ont pas été consolidées depuis qu'elles représentent collectivement moins d'1% du total des fonds propres, des actifs totaux et du résultat après impôt du groupe et ne sont pas donc pas considérées comme relevant d'une importance significative.

Euroclear Market Solutions Limited et Euroclear Limited ont été dissoutes en 2019.

I.3. Coentreprise

Depository Trust & Clearing Corporation (DTCC) et Euroclear ont créé une coentreprise à 50/50 en septembre 2014, DTCC-Euroclear Global Collateral Ltd. La Société proposait deux services, un service Collateral Management Utility (CMU) qui fournit des services de gestion du collatéral hautement automatisés et un service Margin Transit Utility (MTU) qui assure un traitement automatisé pour le dénouement des appels de marge.

Euroclear et DTCC ont signé un accord confirmant la dissolution de la coentreprise le 10 mars 2020. La considération payée par ESA à DTCC contre sa participation de 50 % s'est élevée à \$3,640,000, ce qui correspond à la valeur nette comptable transférée, principalement constituée d'espèces (\$4,390,000) et de dettes à court terme (\$750,000). Aucun goodwill n'a été créé.

Suite à la restructuration, les services MTU ont été transférés vers DTCC et Euroclear SA/NV a acquis la pleine propriété de la Société qui continuera à proposer des services CMU, sous son nouveau nom, Euroclear Global Collateral Ltd.

(en milliers d'euros)	2019
Bilan résumé	
Actifs courants	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8,751
Clients et autres débiteurs	5,838
Actifs non courants	
Immobilisations corporelles	510
Total des actifs	15,099
Passifs	
Obligations locatives	83
Fournisseurs et autres créditeurs	2,326
Passifs non courants	
Obligations locatives	431
Total des passifs	2,841

(en milliers d'euros)	2019
Résumé de l'état du résultat global total	
Résultat avant impôt	(10,174)
(Charge)/produit d'impôt	5,816
Résultat de l'exercice	(4,358)
Résultat global total	(4,358)

50% des éléments du résultat global ci-dessus sont comptabilisés dans l'état consolidé du résultat global du groupe. La Société est entièrement consolidée depuis janvier 2020 (la dissolution a un effet rétroactif au 1er janvier 2020).

Les pertes fiscales de DEGCL en 2017 et 2018 ont été transférées vers les entités affiliées par dégrèvement de consortium. Euroclear versera une compensation à DEGCL à hauteur de 80% des avantages fiscaux (GBP 5 millions) découlant de l'application du consortium. DTCC a également réclamé sa part des pertes fiscales de DEGCL en 2017 et 2018 mais sans verser d'indemnités de compensation à DEGCL.

(€'000)	2019
Rapprochement entre les informations financières résumées	
Actif net au 1er janvier	16,416
Résultat de l'exercice	(4,358)
Effet des variations des cours de change	200
Actif net au 31 décembre	12,258
50% d'intérêts dans la coentreprise	6,129
Abattement d'impôt (alloué à 100% à Euroclear)	2,882
Valeur comptable	9,011

II. Méthodes comptables

II.1. Base de préparation

Le groupe prépare ses états financiers consolidés conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS), telles qu'adoptées par l'Union européenne (UE) et conformément aux interprétations IFRIC applicables aux sociétés présentant leurs informations financières selon les IFRS.

Les états financiers consolidés ont été préparés selon la convention de coût historique, telle que modifiée par la réévaluation de certains instruments financiers, et sont élaborés sur la base du principe de continuité.

La préparation des états financiers conformément aux IFRS nécessite de retenir certaines estimations comptables déterminantes. La direction est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables de la société. Les domaines impliquant un niveau plus élevé de jugement ou de complexité, ou les domaines dans lesquels les hypothèses et estimations sont significatives au regard des états financiers, sont exposés dans la note III.

II.1.1. Adoption d'interprétation, nouveaux standards et amendements aux normes effectifs au 1 janvier 2020

- Amendement à IFRS 3 Regroupement d'entreprises
- Amendements à IAS 1 et IAS 8 : Modification de la définition du terme « significatif »
- Amendements à IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 : Réforme des taux d'intérêt de référence
- Amendement à IFRS 16 Contrats de location sur les allègements de loyers liés au Covid-19

L'application des amendements aux normes n'a eu aucun impact sur les états financiers de groupe.

Les détails relatifs à la transition vers IFRS 16 (à partir du 1^{er} janvier 2019) et ses impacts clés sont disponibles dans les états financiers de 2019.

II.1.2. Normes, amendements aux normes et interprétations approuvés par l'UE, mais non encore effectifs en 2020

Les amendements aux normes suivants deviendront effectifs au 1^{er} janvier 2021.

- Amendements à IFRS 4 Contrats d'assurance – report de l'entrée en vigueur de la norme IFRS 9
- Amendements à IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16 réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 2

L'application des amendements aux normes n'a eu aucun impact sur les états financiers de groupe.

II.2. Synthèse des principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables appliquées pour la préparation de ces états financiers sont présentées ci-après. Ces méthodes ont systématiquement été appliquées à l'ensemble des périodes présentées.

II.2.1. Consolidation

Les filiales sont les entités dont le groupe a le contrôle. Le groupe contrôle une entité lorsqu'il est exposé, ou a le droit, au retour variable sur son investissement dans l'entité et qu'il a le pouvoir de régir les activités de celle-ci. Les filiales sont entièrement consolidées depuis la date de transfert de contrôle au groupe, à moins qu'elles ne présentent un intérêt négligeable, et déconsolidées dès que ce contrôle cesse d'être exercé.

Une entité du groupe contrôle une entité détenue si et seulement si l'investisseur :

- exerce un pouvoir sur l'entité détenue ;
- est doté d'une exposition ou de droits aux rendements variables de par son implication auprès de l'entité détenue ; et
- a la capacité d'utiliser son pouvoir sur l'entité détenue afin d'influer sur le montant des rendements de l'investisseur.

Conformément à l'IFRS 3, le prix d'une acquisition est estimé en combinant la juste valeur des actifs acquis, des instruments de capitaux propres émis et des passifs encourus ou assumés à la date de l'échange. Les coûts directement imputables à l'acquisition sont comptabilisés en charges. Les actifs identifiables acquis, les passifs et passifs éventuels résultant de l'acquisition sont initialement estimés à leur juste valeur à la date d'acquisition, sans tenir compte des intérêts minoritaires.

L'écart positif entre le prix d'acquisition et la juste valeur de la quote-part du groupe dans les actifs nets identifiables est comptabilisé comme goodwill. Si le prix d'acquisition est inférieur à la juste valeur de ladite quote-part, la différence est directement comptabilisée au compte de résultat.

Les transactions intra-groupe, les dettes et créances ainsi que les profits non réalisés sur les transactions effectuées entre les sociétés du groupe sont éliminés. Les pertes non réalisées sont également éliminées, sauf si la transaction apporte la preuve de la perte de valeur de l'actif transféré. Lorsque la législation locale l'autorise, les méthodes comptables des filiales ont été modifiées pour assurer leur cohérence avec celles du groupe.

Les regroupements d'entités contrôlées par la même partie ont été spécifiquement exclus du champ de la norme IFRS 3, Regroupements d'entreprises. Le groupe suit donc les principes énoncés dans la norme IAS 8 Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs en vertu desquels la direction doit tenir compte des dispositions et principes énoncés dans d'autres normes internationales et interprétations sur des sujets apparentés.

La direction se conforme donc aux dispositions UK GAAP de la norme d'information financière (FRS) 102 Norme d'information financière applicable au Royaume-Uni et en République d'Irlande, qui autorise que les actifs et passifs des parties regroupées et contrôlées par la même partie soient maintenus à leur valeur comptable.

Un partenariat est un accord en vertu duquel au moins deux parties exercent un contrôle conjoint. Un partenariat revêt les caractéristiques suivantes :

- les parties sont liées par un accord contractuel ;
- l'accord contractuel confère un contrôle conjoint du partenariat à au moins deux parties.

Un partenariat désigne soit une entreprise commune, soit une coentreprise.

Une coentreprise est un partenariat en vertu duquel les parties exerçant le contrôle conjoint du partenariat ont des droits sur les actifs nets du partenariat. Les coentreprises sont comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence. Selon cette méthode, la participation est initialement comptabilisée au coût, et la valeur comptable est ensuite augmentée ou diminuée pour comptabiliser la quote-part du groupe dans le résultat net de la coentreprise après la date d'acquisition. La quote-part du groupe dans les résultats de la coentreprise est comptabilisée dans son compte de résultat. La participation du groupe dans une coentreprise ou une entreprise associée est inscrite dans l'état de la situation financière sur la base de sa quote-part dans les actifs nets de la coentreprise, moins les pertes de valeur. Les méthodes comptables de la coentreprise sont modifiées au besoin afin de garantir la cohérence avec les politiques adoptées par le groupe.

II.2.2. Information sectorielle

Un segment opérationnel est une composante d'une entité qui s'engage dans des activités susceptibles de lui faire percevoir des produits et encourir des charges.

Les segments opérationnels sont rapportés au principal décideur opérationnel cohérence avec l'information communiquée en interne. Le comité de direction d'Euroclear SA/NV a été désigné principal décideur opérationnel, responsable de l'affectation des ressources aux secteurs opérationnels et de l'évaluation de leurs performances.

II.2.3. Conversion de devises

II.2.3.1. Monnaie fonctionnelle et de présentation

Les informations présentées dans les états financiers de chaque entité du groupe sont exprimées dans la devise de l'environnement économique principal dans lequel opère l'entité (« la monnaie fonctionnelle »). Les états financiers consolidés sont présentés en euro, monnaie fonctionnelle et de présentation de la société.

II.2.3.2. Transactions et soldes

Les transactions en devises étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle aux taux de change qui prévalent aux dates des transactions. Les gains et pertes de change résultant du règlement desdites transactions et de la conversion aux taux de change de fin d'année des actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont comptabilisés au compte de résultat, sauf s'ils sont différés en capitaux propres en tant que couvertures de flux de trésorerie ou en tant que couvertures d'investissements nets dans des activités à l'étranger. Les écarts de conversion sur éléments non monétaires évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat, sont enregistrés en profit ou perte de juste valeur. Les éléments non monétaires évalués au coût historique dans une devise étrangère ne sont pas convertis. Les écarts de conversion sur d'autres éléments non monétaires sont comptabilisés dans le compte de résultat.

II.2.3.3. Sociétés du groupe

Les résultats et la situation financière des entités du groupe dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation sont convertis dans la monnaie de présentation comme suit :

- les actifs et passifs de chaque bilan présenté sont convertis au taux de clôture en vigueur à la date de clôture ;
- les produits et charges de chaque compte de résultat sont convertis aux taux de change moyens pour la période ;
- les écarts de change résultants sont comptabilisés dans la réserve de conversion de devises étrangères

Lors de la consolidation, les écarts de change résultant de la conversion des investissements nets dans des activités à l'étranger, des emprunts et d'autres instruments financiers désignés comme couvertures desdits investissements, sont imputés en capitaux propres, sur la réserve de conversion de devises étrangères et la réserve de couverture des investissements nets dans des activités à l'étranger. Lors de la vente d'une activité à l'étranger, ces écarts de change sont comptabilisés au compte de résultat, en profit ou perte sur vente.

Aucune entité du groupe n'a utilisé la monnaie d'une économie hyper-inflationniste comme monnaie fonctionnelle.

Les ajustements de goodwill et de juste valeur résultant de l'acquisition d'une entité étrangère sont traités comme actifs et passifs de l'entité étrangère et convertis au taux de clôture.

II.2.4. Comptabilisation des produits des activités ordinaires

II.2.4.1 Produits et charges d'intérêts

Les produits et charges d'intérêts sont comptabilisés au compte de résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Il s'agit d'une méthode de calcul du coût amorti d'un actif ou d'un passif financier et d'affectation des produits financiers ou des charges financières au cours de la période concernée.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie estimés sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

Pour calculer le taux d'intérêt effectif des actifs financiers autres que les actifs dépréciés pour risque de crédit d'acquisition ou d'origine, le groupe estime les flux de trésorerie futurs attendus en prenant en considération toutes les modalités contractuelles de l'instrument financier mais pas les pertes de crédit attendues. Pour les actifs financiers dépréciés pour risque de crédit d'acquisition ou d'origine, un taux d'intérêt effectif ajusté au crédit est calculé à l'aide des flux de trésorerie futurs estimés, incluant les pertes de crédit attendues.

Le calcul du taux d'intérêt effectif inclut les coûts et frais de transaction ainsi que les points payés ou reçus faisant partie intégrale du taux d'intérêt effectif. Les coûts de transaction incluent des coûts additionnels directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'un actif ou passif financier.

Le coût amorti d'un actif ou passif financier est le montant auquel l'actif ou passif financier est évalué lors de la comptabilisation initiale, minoré des remboursements du principal, majoré ou minoré de l'amortissement cumulé, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, de la différence entre le montant initial et le montant à échéance et, pour les actifs financiers, ajusté en fonction des dotations pour pertes de crédit attendues.

La valeur comptable brute d'un actif financier correspond au coût amorti d'un actif financier avant ajustement en fonction des dotations pour pertes de crédit attendues.

Les produits et charges d'intérêts présentés dans le compte de résultat incluent :

- Intérêt des actifs et passifs financiers présentés au coût amorti,
- Intérêt sur les instruments de dette évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (FVOCI),
- Intérêt sur les prêts non éligibles à la qualification SPPI classés en tant qu'actifs financiers non détenus à des fins de transaction systématiquement comptabilisés en juste valeur par le biais du résultat net (FVPL).

Les prêts accordés par le groupe aux banques et aux clients, et les dépôts reçus des banques et des clients constituent dans une large mesure le prolongement de l'activité de règlement/livraison de titres des clients d'Euroclear Bank, et leurs soldes varient généralement quotidiennement. Les échéances des dépôts à terme et des autres placements de trésorerie dépassent rarement trois mois.

II.2.4.2. Produits et charges des droits et commissions

Les produits et charges des droits et commissions, qui représentent respectivement une rémunération et un coût pour les services rendus (conservation, règlement/livraison et services sur titres), sont portés au compte de résultat au moment précis (point in time) où le service associé est rendu et que l'obligation de performance est remplie.

Les activités de règlement/livraison et de compensation incluent le service de règlement/livraison, mais également le service de prêt et emprunt de titres et les autres services de gestion du collatéral directement liés à l'activité de règlement/livraison. Les droits liés au règlement/livraison sont facturés à un taux moyen multiplié par le nombre de transactions dénouées dans le mois. Les droits sont consolidés par marché et type d'instrument et calculés selon un tarif dégressif en fonction du nombre d'instructions. Les produits et charges des droits et commissions, qui représentent une rémunération pour le risque de crédit supporté ou qui sont, par nature, des intérêts (emprunt de titres), sont portés au compte de résultat tout au long de la période du prêt, ou systématiquement, sur la durée de vie de la transaction qui y est relative, nets des remises accordées.

Le service de conservation garantit qu'un titre de propriété concernant les titres du client soit maintenu dans les livres d'une entité de niveau supérieur, et que le nombre de titres détenus par le client, tel qu'enregistré dans les livres du dépositaire, puisse toujours être communiqué sur ordre du client. Les droits liés à la conservation sont calculés sur la base de la valeur moyenne mensuelle des titres en dépôt.

Les autres produits et charges des droits et commissions concernent essentiellement les commissions liées à la communication, les opérations de dépôt, la récupération des débours encourus pour le compte de clients, les commissions liées aux services aux émetteurs perçues par Euroclear Finland et Euroclear Sweden, et les revenus perçus par Euroclear UK & Ireland pour la collecte du droit du timbre britannique (Stamp Duty Reserve Tax – SRDT) pour le compte de Her Majesty's Revenue & Customs au Royaume-Uni et du droit du timbre irlandais pour le compte des Irish Revenue Commissioners. Les droits sont facturés tous les mois, selon un taux moyen multiplié par le nombre de transactions.

II.2.4.3. Dividendes

Les dividendes sur instruments de capitaux propres sont comptabilisés au compte de résultat lors de l'établissement des droits du groupe à percevoir un paiement.

II.2.4.4. Profits et pertes sur cessions

Les profits et pertes sur cessions d'immobilisations corporelles, déterminés par comparaison des produits de la vente avec la valeur comptable, sont reconnus au compte de résultat, dans les postes autres produits opérationnels et charges administratives.

II.2.5. Instruments financiers

II.2.5.1. Classification et évaluation

Lors de la comptabilisation initiale, un actif financier est classé et évalué au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (FVOCI) ou à la juste valeur par le biais du résultat net (FVPL). La classification résulte d'une approche en deux étapes : le test des caractéristiques des flux financiers permet de déterminer si les flux de trésorerie peuvent être considérés comme des SPPI (Solely Payments of Principal and Interest) et d'identifier le modèle économique de gestion de l'actif.

Les achats et ventes d'actifs financiers effectués de manière régulière sont comptabilisés à la date de règlement.

Un actif financier est classé et évalué au coût amorti s'il n'est pas classé FVPL, et s'il répond aux deux conditions suivantes : il est détenu pour collecte des flux de trésorerie contractuels (« Held to Collect ») et ses conditions contractuelles génèrent des flux de trésorerie composés uniquement du paiement du principal et des intérêts (SPPI). Un actif financier classé et évalué au coût amorti est

reconnu au bilan à la date de règlement, à sa juste valeur majorée des coûts de transaction directement liés. Il est ensuite évalué au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif minoré des dotations pour pertes.

Un actif financier est classé et évalué à la juste valeur par les autres éléments du résultat global (FVOCI) s'il n'est pas classé à la juste valeur par le biais du résultat net (FVPL), et s'il répond aux deux conditions suivantes : il est détenu pour collecte des flux de trésorerie contractuels et pour vente des actifs, et ses flux de trésorerie sont composés uniquement du paiement du principal et des intérêts (SPPI). Un actif financier classé et évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (FVOCI) est reconnu au bilan à la date de règlement, à sa juste valeur minorée des coûts transactions directement liés. Les profits ou pertes résultant de variations de la juste valeur desdits actifs sont directement comptabilisés en capitaux propres, jusqu'à la vente ou l'échéance de l'actif, auquel moment le profit ou la perte cumulé(e) précédemment comptabilisé(e) en capitaux propres est reconnu(e) au compte de résultat. Les produits d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le groupe peut choisir de façon irrévocable de classer un instrument de capitaux propres dans la catégorie FVOCI, si ce dernier n'est pas détenu à des fins de transaction. Ce choix est effectué pour chaque ligne de titres de même nature. Dans ce cas, les dividendes considérés comme un retour sur investissement sont comptabilisés dans le compte de résultat, mais les profits et pertes ne sont pas recyclés dans le compte de résultat lors de la décomptabilisation et aucune perte de valeur n'est comptabilisée. Les profits/pertes de réévaluation cumulés comptabilisés en « Autres éléments du résultat global » sont transférés vers les réserves distribuables en cas de vente du placement.

Tous les autres actifs financiers sont évalués en FVPL. Ces actifs sont initialement comptabilisés, puis évalués à leur juste valeur. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat.

On entend par juste valeur le prix qui serait reçu pour vendre un actif ou payé pour transférer un passif lors d'une transaction ordonnée entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. Lorsqu'elle est disponible, le groupe évalue la juste valeur d'un instrument telle qu'elle reflète le cours publié à la date de clôture. Une technique d'évaluation maximisant l'utilisation appropriée des données observables (par ex., flux de trésorerie actualisés et multiples de marché) est appliquée aux placements pour lesquels il n'existe pas de cotation.

II.2.5.2. Evaluation du modèle économique

On entend par modèle économique la manière dont le groupe gère ses actifs financiers dans le but de générer des flux de trésorerie. Il est déterminé à un niveau reflétant la méthode de gestion des actifs financiers visant l'atteinte d'un objectif d'entreprise en particulier.

L'objectif du groupe peut être :

- uniquement de collecter les flux de trésorerie contractuels générés par les actifs (« Held to Collect ») ;
- de collecter les flux de trésorerie contractuels et les flux de trésorerie générés par la vente d'actifs (« Held to Collect and Sell ») ;
- aucun des objectifs ci-dessus (par ex. les actifs financiers sont détenus à des fins de transaction) ; les actifs financiers sont alors classés comme relevant d'un « autre » modèle économique.

Les facteurs pris en compte par le groupe pour déterminer le modèle économique d'un groupe d'actifs incluent les objectifs des portefeuilles, la méthode d'évaluation, de gestion et de rapport à la direction de la performance et des risques de l'actif, ainsi que l'expérience passée.

II.2.5.3. Évaluation permettant de déterminer si les flux de trésorerie contractuels peuvent être qualifiés de SPPI (solely payment of principal and interest)

Le groupe évalue si les flux de trésorerie contractuels sont cohérents dans le cadre d'un accord de prêt basique, c.-à-d. l'intérêt prend uniquement en considération la valeur temporelle de l'argent, le risque de crédit, les autres risques liés à l'octroi de prêts basiques ainsi qu'une marge bénéficiaire cohérente dans le cadre d'un accord de prêt basique. Cette évaluation est effectuée pour chaque ligne de titres de même nature. Lorsque les conditions contractuelles génèrent une exposition aux risques ou une situation de volatilité incohérentes avec un accord de prêt basique (par ex., sortie de bilan), l'actif financier en question est classé et évalué à sa juste valeur par le biais du compte de résultat.

Les actifs financiers avec des dérivés incorporés sont pris en compte dans leur intégralité pour déterminer si leurs flux de trésorerie sont composés uniquement du paiement du principal et des intérêts.

II.2.5.4. Reclassifications

Les actifs financiers ne sont pas reclassés suite à leur comptabilisation initiale, excepté pendant la période suivant l'apport de changements par le groupe à son modèle économique pour la gestion des actifs financiers.

II.2.6. Passifs financiers

Les passifs financiers, à l'exception des produits dérivés, sont classés puis évalués au coût amorti (voir section 2.7).

Les emprunts et titres de dette émis sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, à savoir leur valeur d'émission (juste valeur de la compensation reçue) après déduction des coûts de transaction encourus. Ils sont ensuite comptabilisés au coût amorti; toute différence entre les produits nets de coûts de transaction et la valeur de remboursement est comptabilisée au compte de résultat pendant la période des emprunts ou des émissions selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les passifs financiers sont décomptabilisés une fois éteints (c.-à-d. lorsque l'obligation spécifiée dans le contrat est acquittée, annulée ou a expiré).

II.2.7. Instruments financiers et comptabilité de couverture

Le groupe applique pleinement les exigences de la comptabilité de couverture de la nouvelle norme IFRS 9, telle qu'émise par l'IASB.

Tous les instruments financiers dérivés sont comptabilisés puis réévalués à la juste valeur. Leurs justes valeurs sont déterminées en fonction des cotations sur les marchés actifs, le cas échéant. S'il n'existe pas de marché actif pour un instrument, la juste valeur est calculée à partir des cours des composantes de l'instrument dérivé selon les modèles d'évaluation appropriés.

Les profits et pertes provenant des variations de la juste valeur d'un instrument dérivé sont comptabilisés dès leur survenance au compte de résultat sauf si l'instrument dérivé fait partie d'une opération de couverture de flux de trésorerie.

Lors de la mise en place de la relation de couverture, le groupe documente la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert ainsi que ses objectifs de gestion des risques et sa stratégie concernant la réalisation de transactions de couverture variées. Par ailleurs, lors de la mise en place de la relation de couverture et sur une base continue, le groupe documente si l'instrument de couverture est efficace en termes de compensation des variations de juste valeur ou de flux de trésorerie de l'élément couvert attribuables au risque couvert, c'est-à-dire lorsque les relations de couverture répondent à toutes les exigences d'efficacité de couverture suivantes :

- il existe une relation économique entre l'élément couvert et l'instrument de couverture ;
- l'impact du risque de crédit ne domine pas les variations de valeur résultant de cette relation économique ; et
- le ratio de couverture de la relation de couverture est le même que celui résultant de la quantité de l'élément couvert que le groupe couvre réellement et la quantité de l'instrument de couverture que l'entité utilise réellement pour couvrir cette quantité d'élément couvert.

Selon IFRS 9, si une relation de couverture ne répond plus à l'exigence d'efficacité de couverture relative au ratio de couverture mais que l'objectif de gestion des risques pour cette relation de couverture désignée reste le même, le groupe ajuste le ratio de couverture de la relation de couverture (c.-à-d. il rééquilibre la couverture) afin qu'il réponde de nouveau à ce critère d'éligibilité. La partie inefficace du profit ou de la perte sur l'instrument de couverture est reconnue immédiatement au compte de résultat.

Le groupe comptabilise la variation intégrale de juste valeur d'un contrat à terme (c.-à-d. incluant les éléments à terme).

Le groupe peut recourir à trois types de couvertures: couvertures de variations de la juste valeur d'un actif ou passif ou engagement ferme (couvertures de juste valeur), couvertures de flux de trésorerie provenant d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'une transaction prévue (couvertures de flux de trésorerie), et couvertures d'un investissement net dans une entité étrangère (couvertures d'investissement net).

Le groupe désigne actuellement certains dérivés comme instruments de couverture en raison du risque de change dans les couvertures de flux de trésorerie.

II.2.7.a. Couvertures de juste valeur

Les variations de la juste valeur de dérivés désignés comme couvertures de juste valeur sont inscrites au compte de résultat avec le profit et la perte sur l'élément couvert attribuable au risque couvert.

II.2.7.b. Couvertures de flux de trésorerie

En cas de couverture de flux de trésorerie, la part du profit ou de la perte sur l'instrument de couverture désigné comme couverture efficace doit être directement comptabilisée en « Autres éléments du résultat global » et reclassée au compte de résultat lorsque la transaction prévue affecte celui-ci.

II.2.7.c. Couvertures d'un investissement net

La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger est comptabilisée de la même manière que les couvertures de flux de trésorerie. La part du profit ou de la perte sur l'instrument de couverture désignée comme couverture efficace est directement comptabilisée comme « Autres éléments du résultat global » et reclassée au compte de résultat lorsque l'activité à l'étranger est partiellement cédée ou vendue.

II.2.8. Perte de valeur des actifs financiers

Le groupe comptabilise les dotations pour pertes sur les actifs financiers évalués au coût amorti, les instruments de dette à la juste valeur par capitaux, les créances au titre des contrats de location, les engagements de prêts et les garanties financières. Aucune perte de valeur n'est comptabilisée sur les instruments de capitaux propres.

Les pertes de crédit attendues (Expected Credit Loss - ECL) sont estimées comme étant la différence entre l'ensemble des flux de trésorerie contractuels dus au groupe conformément au contrat en vigueur et l'ensemble des flux de trésorerie que le groupe s'attend à recevoir, telles qu'actualisées au taux d'intérêt effectif d'origine.

La norme IFRS 9 requiert la comptabilisation des pertes de crédit attendues sur 12 mois si le risque de crédit n'a pas augmenté de manière significative depuis la comptabilisation initiale (Stage 1) et des pertes de crédit attendues sur la durée de vie pour les instruments financiers dont le risque de crédit a augmenté de manière significative depuis la comptabilisation initiale (Stage 2) ou qui sont dépréciés (Stage 3). Les pertes de crédit attendues sur la durée de vie représentent les pertes de crédit attendues résultant des cas de défaut dont un instrument financier pourrait faire l'objet au cours de sa durée de vie. En revanche, les pertes de crédit attendues sur 12 mois représentent la portion des pertes de crédit attendues sur la durée de vie correspondant aux pertes de crédit attendues résultant des cas de défaut dont un instrument financier pourrait faire l'objet dans les 12 mois suivant la date de clôture.

L'évaluation des pertes de crédit attendues est fonction de la probabilité de défaut, des pertes en cas de défaut (c.-à-d. l'ampleur des pertes en cas de défaut) et de l'exposition au défaut. Les pertes de crédit attendues sur les actifs financiers sont évaluées individuellement (à l'exception des créances commerciales sans composante de financement significative).

Les exigences de dépréciation sont complexes et nécessitent des jugements, des estimations et des hypothèses de la part de la direction, tel que détaillé dans la section III Estimations et jugements comptables déterminants.

Un actif financier est déprécié lors de la survenance d'un ou plusieurs événements ayant un effet préjudiciable sur les flux de trésorerie futurs estimés de cet actif. Une preuve de la dépréciation d'un actif financier consiste en des données observables concernant les événements suivants :

- difficulté financière significative de l'émetteur ou du débiteur ;
- rupture de contrat, telle qu'un défaut de paiement ou un paiement en souffrance ;
- probabilité que le débiteur fasse faillite ou subisse un autre type de réorganisation financière ; ou
- disparition d'un marché actif pour cet actif financier suite à des difficultés financières.

Pour les créances commerciales sans composante financière significative, une approche simplifiée requérant la comptabilisation des pertes de crédit attendues à tout moment s'applique. Les pertes de crédit attendues sur ces actifs sont évaluées collectivement et estimées à l'aide d'une matrice de provision basée sur les expériences passées du groupe en matière de pertes de crédit et des facteurs macro-économiques. Si aucune relation statistique significative n'est observée entre les pertes de valeur et les facteurs macro-économiques, les facteurs macro-économiques ne sont pas pris en compte. Les pertes de crédit attendues sont basées sur l'ancienneté des créances. Si tout ou partie de la créance d'un client est confirmée comme étant irrévocable, la valeur de cette créance sera réduite en conséquence.

Le groupe amortit les actifs financiers, incluant les créances commerciales, en tout ou en partie, après avoir déployé tous les efforts pratiques de recouvrement et en avoir conclu qu'on ne peut raisonnablement s'attendre à un recouvrement, par exemple, lorsque la contrepartie a été mise en liquidation ou fait l'objet d'une procédure de faillite.

Les provisions globales effectuées (minorées des montants repris et des recouvrements de créances irrécouvrables précédemment sorties du bilan) sont comptabilisées en résultat opérationnel dans le compte de résultat.

II.2.9. Contrats de mise/prise en pension

Les titres acquis dans le cadre de contrats de revente (prises en pension - 'reverse repo's') sont comptabilisés comme prêts et avances à d'autres banques ou clients, selon les cas. La différence entre le prix d'acquisition et le prix de rachat est traitée comme intérêt et répartie sur la durée des contrats en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif.

II.2.10. Goodwill et immobilisations incorporelles

II.2.10.a. Goodwill

Le goodwill représente l'excédent du coût d'une acquisition par rapport à la juste valeur, à la date d'acquisition, de la quote-part du groupe dans les immobilisations corporelles et incorporelles nettes identifiables de l'entité acquise. Le goodwill est comptabilisé au coût diminué du cumul des pertes de valeur et est soumis à des tests de réduction de valeur chaque année ou selon une fréquence plus élevée, en cas d'événements ou d'évolutions de circonstances indiquant une perte potentielle de valeur. Pour les tests de perte de valeur, le goodwill est affecté aux unités génératrices de trésorerie, une unité génératrice de trésorerie pouvant être définie comme le plus petit groupe identifiable d'actifs générant des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Si une perte de valeur est identifiée, la valeur comptable du goodwill est réduite à son montant recouvrable net. Les pertes de valeur sont comptabilisées immédiatement au compte de résultat et ne peuvent pas être extournées ultérieurement.

II.2.10.b. Logiciels

Les licences de logiciels sont activées sur la base des coûts encourus pour leur acquisition et leur mise en utilisation.

Les coûts associés au développement de logiciels développés et utilisés par le groupe sont activés uniquement si les éléments suivants sont démontrables :

- faisabilité technique ;
- intention d'achever les développements ;
- capacité à vendre ou utiliser l'immobilisation ;
- génération d'avantages économiques futurs probables ;
- disponibilité des ressources techniques, financières et autres ;
- évaluation fiable des dépenses attribuables à l'immobilisation.

Les coûts d'emprunt directement imputables à l'acquisition ou au développement des logiciels sont considérés comme faisant partie du coût total des logiciels.

Le coût des logiciels informatiques est amorti linéairement sur leur durée d'utilité prévue, normalement estimée entre trois et cinq ans.

Des tests de perte de valeur sont effectués chaque année ou selon une fréquence plus élevée en cas d'événements ou de circonstances indiquant une perte potentielle de valeur.

Les coûts associés à la maintenance ou à la mise à niveau de logiciels sont comptabilisés comme charges lors de leur survenance.

II.2.10.c. Autres immobilisations incorporelles

Lors d'un regroupement d'entreprises, une part des coûts peut être affectée à une ou plusieurs immobilisations incorporelles si celles-ci sont séparables ou proviennent de droits contractuels ou juridiques (tels que les relations clients contractuelles), sous réserve qu'une juste valeur puisse être évaluée de façon fiable.

La durée de vie estimée de chaque actif est évaluée. Si cette dernière est limitée dans le temps, le coût de l'actif est amorti linéairement sur cette durée. La durée de vie estimée est considérée comme indéterminée si l'analyse de l'ensemble des facteurs pertinents ne permet pas de prévoir la durée sur laquelle l'actif considéré devrait générer des entrées de trésorerie. Dans ce cas, le coût n'est pas amorti.

Après comptabilisation initiale, la durée et la méthode d'amortissement des actifs à durée déterminée sont revues à chaque fin d'exercice au minimum, et modifiées si nécessaire.

Pour les actifs à durée de vie indéterminée, des tests de réduction de valeur sont effectués chaque année ou selon une fréquence plus élevée en cas d'événements ou de circonstances indiquant une perte potentielle de valeur.

II.2.11. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût diminué des amortissements cumulés. Si un élément des immobilisations corporelles comporte des composantes principales à durées d'utilité différentes, ces composantes sont comptabilisées séparément.

Les coûts d'emprunt directement imputables à l'acquisition d'un actif sont considérés comme faisant partie du coût total de cet actif.

Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou comptabilisés comme actif séparé, selon les cas, uniquement s'il est probable que des avantages économiques futurs y seront associés et si le coût peut être évalué de façon fiable. Tous les autres coûts sont portés au compte de résultat au cours de l'exercice durant lequel ils sont encourus.

L'amortissement des immobilisations corporelles est déterminé linéairement afin de répartir le montant amortissable (différence entre le coût et la valeur résiduelle) sur la durée d'utilité prévue.

La durée d'utilité prévue des immobilisations corporelles se présente comme suit :

- immeubles (incluant améliorations) : 20 à 40 ans ;
- améliorations de biens pris en bail : période la plus courte entre la durée de vie économique et l'échéance du bail ;
- ameublements et agencements : sept ans ; et
- équipement informatique (traitement de données et de communication) : entre deux et cinq ans.

Les terrains ne sont pas amortis.

II.2.12. Contrats de location

Les contrats de locations en vertu desquels le groupe est preneur sont comptabilisés comme un actif au titre du droit d'utilisation et un passif correspondant à la date à laquelle l'actif loué est disponible pour être utilisé par le groupe. Les actifs et passifs découlant d'un contrat de location sont initialement évalués sur la base de la valeur actuelle.

Les passifs au titre des contrats de location incluent la valeur actuelle nette des échéances suivantes :

- échéances fixes, minorées de tout avantage incitatif à la location ;
- échéances variables qui dépendent d'un indice ou d'un taux ;
- montants à payer par le preneur sous garantie de la valeur résiduelle ;
- prix d'exercice d'une option d'acquisition si le groupe est raisonnablement certain d'exercer cette option ; et
- paiements de pénalités pour résiliation du contrat de location si la durée du contrat reflète l'exercice de l'option par le preneur.

Les échéances à payer dans le cadre d'options d'extension raisonnablement certaines sont également incluses dans l'évaluation du passif.

Les échéances sont actualisées à l'aide du taux d'intérêt implicite du contrat de location. Si ce taux est difficilement déterminable, ce qui est généralement le cas pour les contrats de location du groupe, le taux d'emprunt marginal du preneur est utilisé, c.-à-d. le taux que le preneur devrait payer pour emprunter les fonds nécessaires à l'obtention d'un actif d'une valeur similaire à l'actif au titre du droit d'utilisation dans un environnement économique similaire avec des conditions, des garanties et des conditions similaires.

Les échéances sont ventilées entre le principal et le coût financier.

Les actifs au titre du droit d'utilisation sont évalués au coût, en tenant compte des éléments suivants :

- le montant de l'évaluation initiale du passif locatif ;
- les échéances payées à la date de début ou à une date antérieure, minorées de tout avantage incitatif à la location ;
- les coûts directs initiaux ; et
- la fin des obligations de location.

Les actifs au titre du droit d'utilisation sont dépréciés en fonction la durée la plus courte entre la durée d'utilité de l'actif et la durée du contrat de location selon la méthode linéaire. Si le groupe est raisonnablement certain d'exercer une option d'acquisition, l'actif au titre du droit d'utilisation est déprécié sur la durée d'utilité de l'actif sous-jacent.

Les échéances associées à des contrats de location à court terme liés à des immobilisations corporelles et des contrats de location liés à des actifs de faible valeur sont comptabilisées linéairement comme charges au compte de résultat. Les contrats de location à court terme sont des contrats d'une durée de 12 mois ou moins. Les actifs de faible valeur comprennent les équipements informatiques et les petits articles de bureau.

Les contrats de location liés aux véhicules sont comptabilisés comme actif au titre du droit d'utilisation et un passif correspondant, et les échéances associées sont comptabilisées linéairement comme charges au compte de résultat.

Les produits de contrats de location simples en vertu desquels le groupe est bailleur sont comptabilisés linéairement sur la durée du contrat de location. Les actifs respectifs loués sont portés au bilan sur la base de leur nature.

II.2.13. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Dans le tableau des flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie incluent les actifs dont l'échéance initiale est inférieure ou égale à trois mois, y compris les avoirs non réservés auprès de banques centrales et les prêts et avances à des banques ou à d'autres clients.

II.2.14. Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsque :

- il existe une obligation actuelle résultant d'un événement passé ;
- une sortie de ressources est probable ;
- le montant de la sortie peut être évalué de façon fiable.

Des provisions sont comptabilisées pour les contrats déficitaires dans lesquels les coûts inévitables pour satisfaire aux obligations contractuelles futures sont supérieurs aux avantages économiques attendus.

Les passifs éventuels sont des obligations potentielles dont l'existence dépend de la survenance (ou non) d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle du groupe. Les obligations actuelles pour lesquelles des sorties de ressources sont incertaines ou les rares cas où ces sorties ne peuvent être évaluées de façon fiable donneront lieu à la reconnaissance d'un passif éventuel. Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés dans les états financiers mais sont divulgués, sauf s'ils sont peu probables.

II.2.15. Avantages du personnel

II.2.15.a. Obligations au titre des retraites

Le groupe participe à plusieurs régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en faveur de son personnel, incluant des régimes de retraite à cotisations définies et à prestations définies.

Un régime à cotisations définies est un régime de retraite selon lequel le groupe paie des cotisations définies à une entité distincte (un fonds) et n'a aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires.

Un régime à prestations définies est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi autre qu'un régime à cotisations définies.

Le passif reconnu au bilan au titre de régimes à prestations définies correspond à la valeur actuelle de l'obligation à la date de clôture, diminué de la valeur de marché des actifs. L'obligation au titre des prestations définies est calculée annuellement par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées. La valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies est déterminée par l'actualisation des sorties de trésorerie futures estimées aux taux d'intérêt d'obligations de société de haute qualité libellées dans la devise de paiement des avantages, et dont les échéances correspondent approximativement à celles de l'obligation au titre des retraites qui y est relative.

Les profits et pertes actuariels résultant des ajustements liés à l'expérience et des changements d'hypothèses actuarielles sont comptabilisés en capitaux propres durant la période au cours de laquelle ils surviennent.

Les coûts des services passés sont comptabilisés immédiatement au compte de résultat.

Les coûts des régimes à cotisations définies sont comptabilisés au compte de résultat au cours de la période où ces coûts sont dus.

II.2.15.b. Autres avantages postérieurs à l'emploi

Certaines sociétés du groupe offrent à leurs employés retraités des régimes d'assurance-maladie. Les coûts attendus de ces avantages sont répartis sur la période d'activité des salariés selon une méthodologie comptable similaire à celle appliquée aux régimes de retraite à prestations définies. Les profits et pertes actuariels résultant des ajustements liés à l'expérience et des changements d'hypothèses actuarielles sont comptabilisés en capitaux propres. Ces obligations sont évaluées annuellement par des actuaires qualifiés indépendants.

II.2.16. Impôt sur le résultat exigible et impôt différé

L'impôt à payer sur le résultat, en vertu de la législation fiscale en vigueur dans chaque juridiction, est comptabilisé en charge dans la période au cours de laquelle les bénéfices surviennent.

Les impôts différés sont reconnus dans leur intégralité, selon la méthode du report variable, sur les différences temporelles entre les bases fiscales des actifs et passifs et leurs valeurs comptables dans les états financiers consolidés. Les impôts différés sont déterminés sur la base des taux d'imposition (et conformément aux législations fiscales) applicables à la date de clôture et que l'on s'attend à voir appliqués lors de la réalisation des actifs d'impôt différé afférents ou du règlement des passifs d'impôt différé.

Les principales différences temporelles résultent :

- de l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles ;
- de la réévaluation de certains actifs et passifs financiers incluant les contrats de produits dérivés ;
- des provisions pour pensions et autres avantages postérieurs à l'emploi ;
- des pertes fiscales reportées ;
- pour les acquisitions, de la différence entre les justes valeurs des actifs nets acquis et leur base fiscale.

Les différences temporelles sur la comptabilisation initiale des actifs et passifs autres que ceux acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises ne sont pas comptabilisées sauf si la transaction affecte le résultat comptable ou le bénéfice imposable.

Les actifs d'impôt différé, y compris ceux liés à des pertes fiscales disponibles pour report en avant, sont comptabilisés s'il est probable qu'un bénéfice imposable futur sur lequel les différences temporelles peuvent être imputées soit disponible.

Des impôts différés sont comptabilisés sur les différences temporelles résultant d'investissements dans des filiales et entreprises associées, sauf si :

- la date d'extourne de la différence temporelle est contrôlée par le groupe, et
- il est probable que la différence ne se renverse pas dans un futur prévisible.

Les actifs et passifs relatifs aux impôts exigibles sont compensés lorsqu'ils concernent la même entité et qu'il existe un droit de compensation avec l'intention d'effectuer le règlement sur une base nette ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les impôts différés liés à une transaction ou à un événement comptabilisé directement en capitaux propres (par exemple, la réévaluation de la juste valeur des placements disponibles à la vente et des couvertures de flux de trésorerie) sont également comptabilisés directement en capitaux propres, puis au compte de résultat avec le profit ou la perte différé(e).

Les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés.

II.2.17. Dividendes

Les dividendes sur actions ordinaires sont reconnus en capitaux propres et au passif pendant la période au cours de laquelle ils sont approuvés par les actionnaires de la société.

Les dividendes de l'exercice déclarés après la date de clôture ne sont pas comptabilisés comme passif et sont présentés comme événements futurs.

III. Estimations et jugements comptables déterminants

Le groupe Euroclear réalise des estimations et émet des hypothèses affectant les montants d'actifs et de passifs comptabilisés. Ces estimations sont considérées comme essentielles pour la compréhension de la situation financière du groupe, puisqu'elles exigent que les dirigeants émettent des jugements complexes et subjectifs, dont certains peuvent concerner des domaines qui sont, par nature, incertains. Les estimations et jugements sont évalués en permanence et reposent sur l'expérience passée et sur d'autres facteurs, incluant les prévisions d'événements futurs estimées raisonnables compte tenu des circonstances.

En tant qu'infrastructure des marchés financiers, Euroclear surveille étroitement les effets potentiels de la pandémie du Covid-19 sur les estimations qu'elle utilise et les nouvelles sources d'incertitude générées.

III.1. Perte de valeur du goodwill et des relations commerciales avec la clientèle disposant d'une durée de vie indéterminée

Le groupe soumet chaque année (au cours du quatrième trimestre) le goodwill et les relations commerciales avec la clientèle à des tests de perte de valeur, qu'il existe des indications allant dans ce sens ou non. De plus, le groupe reste attentif aux indications de perte de valeur tout au long de l'année et effectue des tests de perte de valeur plus sommaires à chaque fin de trimestre.

Ces tests sont censés détecter :

- les excédents de paiement ;
- les performances inférieures aux attentes ;
- les changements significatifs ayant un impact défavorable sur l'activité acquise. Ces changements peuvent résulter, par exemple, de nouveaux paramètres d'activité (la volatilité des marchés boursiers, les variations du volume des titres conservés pour le compte de clients...) ou de changements de données de marché utilisées pour déterminer le coût du capital des activités acquises.

Une perte de valeur est comptabilisée quand le montant recouvrable du goodwill est inférieur à sa valeur comptable. Le montant recouvrable d'un actif correspond au montant le plus élevé entre son prix de vente net et sa valeur d'utilité, tous deux basés sur des calculs de valeur actuelle:

- le prix de vente net est le montant pouvant être obtenu de la vente d'un actif dans le cadre d'une transaction de pleine concurrence entre deux parties informées et consentantes, minoré du coût de cession ;
- la valeur d'utilité est le montant pouvant être obtenu de l'utilisation d'un actif jusqu'à la fin de sa durée d'utilité et de sa cession ultérieure. La valeur d'utilité est calculée selon la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés. Son calcul peut tenir compte de la performance postérieure à l'acquisition de l'entité absorbée mais également des variations de flux de trésorerie d'autres entités du groupe positivement ou négativement affectées par l'acquisition.

Au 31 décembre 2020, Euroclear n'a pas identifié de nouveaux indicateurs de perte de valeur qui résulteraient de l'impact attendu de la pandémie du COVID-19.

Aucune perte de valeur n'a été jugée nécessaire à la fin de l'année 2019 et 2020. Voir note XVIII.

Les relations contractuelles avec la clientèle ayant une durée d'utilité indéterminée concernent l'acquisition d'Euroclear Belgium.

III.2. Perte de valeur des autres immobilisations incorporelles

Le groupe soumet chaque année (au cours du quatrième trimestre) les logiciels développés en interne à des tests de perte de valeur, qu'il existe des indications allant dans ce sens ou non. De plus, le groupe reste attentif aux indications de perte de valeur tout au long de l'année et effectue des tests de perte de valeur plus sommaires à mi-année.

Lors d'évaluation de l'existence d'indications de perte de valeur d'un actif, le groupe considère que des changements défavorables importants sont survenus ou sont susceptibles de survenir dans un proche avenir, dans le degré ou le mode d'utilisation d'un actif tel qu'il est utilisé ou qu'on s'attend à l'utiliser. Ces changements incluent la mise hors service de l'actif, les plans d'abandon ou de restructuration du secteur d'activité auquel un actif appartient et les plans de sortie d'un actif.

Des indications de perte de valeur existent si :

- des plans d'abandon du développement sont en place ;
- des inefficacités sont observées (c.-à-d. coûts supérieurs à ce qui était prévu) ;
- il existe un retard conséquent dans la livraison du projet ;
- un événement défavorable est survenu sur le marché ;
- la technologie devient obsolète ;
- les ressources requises ne sont plus disponibles ;
- une contre-performance est observée par rapport aux attentes ;
- la performance économique est inférieure à ce qui était prévu.

Aucune nouvelle incertitude n'a été observée quant à la valeur ou la durée de vie des immobilisations incorporelles générées ou en cours de développement à la suite de la pandémie du Covid-19 et aux nouvelles manières de travailler en découlant.

III.3. Provisions

Une provision est un passif dont l'échéance ou le montant est incertain. À chaque période de reporting, la nécessité d'enregistrer ou d'ajuster les provisions est examinée sur la base des dernières informations disponibles.

Les provisions pour contrat de location déficitaire peuvent résulter d'une décision de libérer les locaux loués par la société et lorsqu'il est prévu que l'espace reste libre ou soit sous-loué selon des termes et/ou conditions inférieurs à ceux du contrat de location d'Euroclear. La provision représente le coût le plus faible entre le coût de rupture du contrat et le coût de son exécution, en tenant compte des avantages attendus susceptibles d'être générés dans le cadre d'une sous-location, sous réserve que l'entité cherche activement à sous-louer ses locaux.

Les provisions pour contrat déficitaire représentent la meilleure estimation des coûts inévitables à encourir pour satisfaire aux obligations contractuelles supérieures aux avantages économiques attendus.

Les provisions liées aux ressources humaines sont comptabilisées lorsqu'une décision a été prise, qu'un plan officiel existe et que les principales caractéristiques sont connues des personnes concernées. La provision représente la meilleure estimation du coût total engagé pour la mise en œuvre du plan.

Les provisions pour remise en état, ou les obligations de fin de bail, sont enregistrées lorsqu'Euroclear est tenue contractuellement d'engager de tels coûts et qu'une estimation fiable peut être établie.

Les provisions pour litiges sont enregistrées si et lorsqu'il existe de fortes indications selon lesquelles des coûts seront engagés pour régler les éventuels différends juridiques en question et qu'une estimation fiable peut être établie.

III.4. Régimes à prestations définies

La valeur actuelle des obligations au titre de régimes à prestations définies dépend de plusieurs facteurs déterminés sur une base actuarielle selon différentes hypothèses. Tout changement d'hypothèses aura un impact sur la valeur comptable de l'obligation.

Les hypothèses utilisées pour déterminer le coût/(produit) net des régimes incluent le taux d'actualisation à la fin de chaque année. Il s'agit du taux d'intérêt devant être utilisé pour déterminer la valeur actuelle des sorties de trésorerie futures estimées qui devraient être requises pour régler les obligations liées aux régimes à prestations définies. En déterminant le taux d'actualisation approprié, le groupe étudie les taux d'intérêt d'obligations de sociétés de haute qualité (ou obligations hypothécaires en Suède) libellées dans la devise de paiement des avantages et dont les échéances correspondent approximativement à celles des obligations.

Les autres hypothèses principales concernant les obligations des régimes à prestations définies reposent en partie sur les conditions actuelles du marché.

Les principales hypothèses utilisées sont présentées dans la note XXII.

III.5. Actifs d'impôt différé

Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour refléter les futurs avantages fiscaux résultant des pertes fiscales ou des crédits d'impôt non utilisés et d'autres différences temporelles. Si des inquiétudes existent quant à la capacité des sociétés concernées à utiliser les actifs d'impôt dans un délai raisonnable (10 ans), les actifs font l'objet d'une réduction de valeur et ce, même s'il reste toujours possible de récupérer ces actifs à échéance plus longue en cas de bénéfice imposable suffisant. La période de 10 ans est considérée comme raisonnable compte tenu des activités des entités du groupe Euroclear et du secteur dans lequel elles opèrent.

III.6. Valorisation à la juste valeur des titres de placement évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Le groupe a recours à des techniques d'évaluation adéquates (par ex., flux de trésorerie actualisés, multiples de marché) pour estimer la valeur des titres de placement non cotés évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, comme expliqué dans la note IV.

III.7. Perte de valeur des actifs financiers

Les exigences de dépréciation nécessitent des jugements, des estimations et des hypothèses de la part de la direction, à savoir :

- Détermination d'une augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale

Pour déterminer si le risque de crédit sur un instrument financier a augmenté de manière significative depuis la comptabilisation initiale, le groupe compare le risque de défaut sur un instrument financier à la date de clôture à celui à la date de comptabilisation initiale. Lors de cette évaluation, le groupe prend en compte les informations quantitatives et qualitatives raisonnables et justifiables, y compris l'expérience passée et les informations prospectives disponibles sans devoir engager de coûts ou d'efforts excessifs.

IFRS 9 requiert la comptabilisation des pertes de crédit attendues sur 12 mois (portion des pertes de crédit attendues sur la durée de vie correspondant aux pertes de crédit attendues résultant des cas de défaut dont un instrument financier pourrait faire l'objet dans les 12 mois suivant la date de clôture) si le risque de crédit n'a pas augmenté de manière significative depuis la comptabilisation initiale (Stage 1), et des pertes de crédit attendues sur la durée de vie pour les instruments financiers dont le risque de crédit a augmenté de manière significative depuis la comptabilisation initiale (Stage 2) ou qui sont dépréciés (Stage 3).

Les informations suivantes sont prises en compte pour déterminer si le risque de crédit a augmenté de manière significative depuis la comptabilisation initiale :

- une détérioration importante de la notation de crédit externe ou interne de l'instrument financier ;
- une détérioration importante des indicateurs de marché externes du risque de crédit pour un instrument financier en particulier, par exemple, augmentation significative des prix des contrats d'échange sur défaut de crédit pour le débiteur, changements défavorables existants ou projetés concernant les conditions commerciales, financières ou économiques.

Indépendamment du résultat de l'évaluation ci-dessus, le groupe présume que le risque de crédit sur un actif financier a augmenté de manière significative depuis la comptabilisation initiale lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 30 jours, à moins que le groupe ne dispose d'informations raisonnables et justifiables prouvant le contraire.

En dépit de ces éléments, le groupe présume que le risque de crédit sur un instrument financier n'a pas augmenté de manière significative depuis la comptabilisation initiale s'il est déterminé que l'instrument financier présente un faible risque de crédit à la date de clôture. Le groupe considère qu'un actif financier présente un faible risque de crédit lorsqu'il présente une notation de crédit interne ou externe de qualité (« investment grade ») conformément à la définition mondialement reconnue. Pour toutes les expositions considérées comme présentant un risque faible et classées « Stage 1 », le jugement du Credit Management sera sollicité pour établir la pertinence de l'exemption. S'il considère que l'exposition doit être classée « Stage 2 », même si elle est exigible à l'exemption pour faible risque, le « Stage » sera ignoré.

En dépit des effets préjudiciables de la pandémie du Covid-19 sur l'économie, aucune augmentation du risque de crédit qui nécessiterait de comptabiliser les pertes de crédit attendues sur la durée de vie n'a été observée. Le Credit Management reste confiant quant à la solvabilité des expositions du groupe (c.-à-d. toutes les expositions restent en « stage 1 »).

- Informations prospectives

Euroclear est essentiellement confrontée à des établissements financiers très bien cotés. Les pertes de crédit ne sont pas sensibles aux variations mineures des conditions macro-économiques. Le modèle ECL (pertes de crédit attendues) a été étalonné de sorte à refléter la faible probabilité de ses pertes de crédit dont la gravité potentielle est toutefois élevée. Les indicateurs clés du marché font l'objet d'une surveillance étroite afin d'évaluer la possibilité de faire face à des situations de résistance similaires à celles rencontrées au cours de la crise financière de 2008. Les pertes de crédit attendues correspondent aux pertes de crédits pondérées par la probabilité non biaisées, telles que déterminées par l'évaluation d'un éventail de résultats possibles et en tenant compte des conditions économiques à venir. Trois scénarios (de base, de reprise et de ralentissement) sont modélisés afin de garantir un échantillon représentatif non biaisé de la distribution complète lors de la détermination des pertes attendues.

En raison de la détérioration des conditions économiques mondiales début 2020, les pondérations de scénarios ont été révisées en mars. La pondération attribuée de manière égale aux scénarios de base et de ralentissement reflète l'impact négatif de la crise du coronavirus sur l'économie mondiale. L'environnement économique et l'impact potentiel sur les scénarios continuent à être suivis de près à mesure que de nouvelles informations sont disponibles.

- Définition du défaut

IFRS 9 ne donne pas de définition explicite du défaut, mais établit clairement qu'elle doit être alignée sur la définition utilisée à des fins de gestion interne des risques de crédit, et contenir la présomption réfragable selon laquelle un montant en souffrance depuis 90 jours constitue un critère de défaut. Cette définition doit être utilisée lors de l'évaluation de l'augmentation significative du risque de crédit sur un instrument financier. Euroclear utilise la définition de défaut, telle qu'elle est donnée dans le manuel interne sur le risque financier et utilisée aux fins des fonds propres réglementaires pour assurer la cohérence avec les recommandations du Comité de Bâle.

- Durée de vie prévue

Afin d'évaluer la durée de vie de l'instrument et la période à laquelle la probabilité de défaut doit être calculée, une évaluation de la maturité est requise. On entend par maturité la période contractuelle maximum pendant laquelle l'entité est exposée à un risque, en tenant compte de la capacité à demander un remboursement et des possibilités de prolongation. Lors de la détermination de la période

pendant laquelle il est attendu qu'une entité soit exposée au risque de crédit, Euroclear utilise des informations historiques et son expérience passée, notamment la période pendant laquelle l'entité était exposée sur des instruments financiers similaires. Euroclear détient principalement des lignes ouvertes non engagées, pour lesquelles aucune période contractuelle maximum n'a été définie. Pour certaines, une durée de vie prévue a été définie sur la base de données historiques. Pour d'autres, la période d'exposition a été définie selon la maturité contractuelle.

- Actualisation

Les pertes de crédit attendues sont actualisées selon le taux d'intérêt effectif déterminé à la comptabilisation initiale ou selon une approximation de celui-ci.

- Méthode de calcul

L'évaluation des pertes de crédit attendues est fonction de la probabilité de défaut, des pertes en cas de défaut (c.-à-d. l'ampleur des pertes en cas de défaut) et de l'exposition au défaut. L'évaluation de la probabilité de défaut et des pertes en cas de défaut repose sur des données historiques ajustées en fonction d'informations prospectives. L'exposition au défaut des actifs financiers, quant à elle, est représentée par la valeur brute comptable des actifs à la date de clôture. Pour les engagements de prêts et les contrats de garantie financière, l'exposition inclut le montant décaissé à la date de clôture ainsi que tous les montants additionnels dont le décaissement est attendu à l'avenir d'ici à la date de défaut, déterminés sur la base de moyennes historiques et d'autres informations prospectives pertinentes.

Les calculs des pertes de crédit attendues par le Comité de Bâle sur le Contrôle Bancaire (CBCB) sont exploités et ajustés pour IFRS9. Alors que le CBCB requiert des pertes sur 12 mois à travers le cycle économique, IFRS 9 requiert des pertes sur 12 mois ou sur la durée de vie à un moment donné ('point-in-time') sur la base des conditions en vigueur à la date de clôture et de multiples prévisions des conditions économiques à venir sur les durées de vie prévues. IFRS 9 requiert également l'actualisation à la date de clôture au taux d'intérêt effectif d'origine plutôt que l'utilisation du coût du capital à la date de défaut.

- Approche simplifiée pour les créances commerciales

Pour les créances commerciales, les pertes de crédit attendues sont évaluées par entité sur une base collective et les estimations de taux de perte reposent sur l'expérience de perte observée par chaque (I)CSD (taux historiques ajustés pour les informations prospectives) en fonction de l'analyse chronologique des créances. La tendance de l'année en cours montre que la récupération des créances n'a pas été impactée par les circonstances économiques exceptionnelles de 2020.

IV. Gestion des risques et environnement de gestion du risque financier

IV.1. Gestion de l'activité dans un environnement au risque contrôlé

IV.1.1. Le cadre Enterprise Risk Management

Euroclear, qui opère au sein d'un environnement fortement réglementé, est une infrastructure des marchés financiers revêtant une importance systémique. Euroclear cherche donc à préserver son excellente réputation dans le secteur financier pour sa fiabilité et robustesse, ainsi que pour la qualité de ses produits et services post-marché.

Dans ce contexte, un cadre de gouvernance des risques complet et efficace, étayé par une culture du risque bien ancrée, est essentiel à l'efficacité globale des mesures en matière de gestion des risques d'Euroclear. Euroclear exploite un cadre global de gestion des risques d'entreprise (ERM) efficace qui a été remanié de façon à répondre aux attentes du Conseil d'Administration, du marché et réglementaires. Le cadre ERM structure la manière dont Euroclear identifie, évalue et gère ses risques en ligne avec l'appétit pour le risque du Conseil d'Administration tout en poursuivant sa stratégie et ses objectifs d'entreprise. Il détaille également les rôles et responsabilités des trois lignes de défense, conformément aux attentes du Conseil d'Administration et aux dispositions de gouvernance.

Le cadre ERM repose sur des politiques et manuels de gestion approuvés par le Conseil d'Administration, lesquels prennent en compte les pratiques de marché et les normes réglementaires. Les directives sont revues et mises à jour sur une base régulière.

IV.1.2. Les trois lignes de défense

Euroclear exploite un modèle à trois lignes de défense qui facilite le fonctionnement efficace de notre cadre ERM. Chaque ligne joue un rôle distinct en donnant au Senior Management et au Conseil d'Administration l'assurance selon laquelle le groupe va probablement atteindre ses objectifs grâce à une gestion efficace des risques.

La première ligne de défense constitue la principale source d'assurance (non indépendante) concernant l'adéquation et l'efficacité de l'environnement de contrôle pour le Senior Management et du Conseil d'Administration. Elle fournit cette assurance par le biais, entre autres, d'auto-évaluations régulières en matière de risque et de contrôle, de tableaux de bord opérationnels et financiers, des « Positive Assurance Reports » (PAR) et un rapport annuel « Internal Control System ». La direction de la première ligne de défense assume les risques inhérents à l'ensemble des activités qu'elle conduit et veille à ce que la culture du risque souhaitée, telle qu'exprimée par le Conseil d'Administration, soit intégrée dans les différentes unités opérationnelles.

La deuxième ligne de défense est composée de Compliance & Ethics (C&E) et Risk Management, mais également d'autres fonctions, telles que Legal et Finance qui sont principalement des fonctions de première ligne, mais qui jouent également des rôles spécifiques de seconde ligne dans le cadre de leur mission.

Compliance & Ethics est chargée de rassurer le Conseil d'Administration et le Senior Management quant à la bonne gestion des risques de conformité inhérents aux activités et services d'Euroclear, en ligne avec l'appétit pour le risque du Conseil d'Administration. Compliance & Ethics surveille la conformité d'Euroclear avec l'ensemble des exigences et normes légales et réglementaires émanant des autorités compétentes qui sont requises pour qu'Euroclear puisse conserver sa licence d'exploitation. Compliance & Ethics soutient, conseille, défie et supervise la première ligne de défense dans sa gestion des risques en matière de conduite éthique, de conformité et de fraude et soutient les campagnes de sensibilisation relatives aux questions de conformité et d'éthique. Par ailleurs, une attention particulière est accordée à l'évaluation des contrôles d'Euroclear liés à la lutte contre le blanchiment des capitaux et aux sanctions économiques prises par les autorités au niveau mondial.

Risk Management assure une surveillance indépendante solide des activités à risques pour aider Euroclear à atteindre ses objectifs et à livrer sa stratégie conformément à l'appétit pour le risque approuvé par le Conseil d'Administration. À cette fin, la fonction Risk Management livre et maintient un cadre ERM de référence, fournit au Conseil d'Administration et au Senior Management des avis et des conseils indépendants et de qualité concernant l'enjeu des risques, et aide à promouvoir une culture des risques saine dans l'ensemble de l'organisation.

L'audit interne donne au Conseil d'Administration une assurance complète sur la base du plus haut niveau d'indépendance quant à la gouvernance, la gestion des risques et les contrôles internes afin d'ajouter de la valeur et soutenir Euroclear dans la réalisation de ses objectifs. Dans le cadre de sa mission, l'Audit Interne évalue si le cadre ERM est conçu de manière adéquate et fonctionne efficacement, mais également si les risques sont correctement identifiés et énoncés. Le champ d'action de l'Audit Interne n'est pas limité.

IV.1.3. Cadre de l'appétit pour le risque et environnement de contrôle

L'appétit pour le risque d'Euroclear est défini par le Conseil d'Administration et représente le niveau maximum de risque que le Conseil d'Administration est prêt à accepter dans la poursuite de ses objectifs, notamment pour assurer la viabilité à long terme de la société et la confiance de l'ensemble des parties prenantes essentielles. Euroclear articule et surveille son appétit pour le risque par le biais de mesures basées sur le degré de criticité des objectifs stratégiques et les principales sources de risque associées, en donnant ainsi au Senior Management et au Conseil d'Administration une vue du profil de risque d'Euroclear par rapport à l'appétit.

L'appétit pour le risque d'Euroclear vise à :

- développer et maintenir des services post-marché efficaces robustes, fiables et sécurisés ;
- soutenir le développement de marchés financiers solides et stables ; et
- servir l'intérêt public en soutenant l'efficacité des marchés et en réduisant activement le risque systémique dans la mesure du possible.

Les principales sources de risque sont détaillées dans un Catalogue des Risques :

Risque stratégique et d'entreprise (dont le risque de pension)	<p>Risque stratégique : risque pour l'existence de l'entreprise et sa capacité à livrer sa stratégie découlant, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de changements drastiques dans l'environnement concurrentiel d'Euroclear ayant un impact sur sa stratégie et son <i>business model</i>, ou de l'absence d'adaptation appropriée de son <i>business model</i>, - de décisions stratégiques inappropriées ou de l'absence de prises de décision, - d'une mise en œuvre inappropriée de la stratégie, - de l'inadéquation de la technologie, de l'infrastructure IT et des logiciels, - d'une gestion des talents inappropriée. <p>Risque d'entreprise : risque que la société n'atteigne pas ses résultats financiers visés et escomptés ou risque quant à sa solvabilité ou sa capacité à répondre aux exigences de fonds propres, par exemple en raison de la détérioration de la rentabilité inattendue, de décisions d'entreprise inappropriées, d'un manque de réactivité face aux changements ayant un impact sur nos objectifs d'entreprise.</p> <p>Risque de pension : risque qu'Euroclear soit exposé à un plan de pension à prestations définies sous-financé.</p>
Risque de changement et risque de projet	<p>Risque de changement : risque de défaillance concernant le processus de gestion du changement, y compris les outils et techniques permettant de gérer l'aspect humain du changement pour atteindre le résultat opérationnel attendu.</p> <p>Risque de projet : événement incertain ou une condition qui, le cas échéant, a un impact négatif sur les objectifs du projet (y compris le périmètre, le budget et le délai de mise sur le marché).</p>
Risque opérationnel	Risque de perte découlant de l'insuffisance ou de l'échec des processus internes, d'erreurs humaines, d'erreurs du système ou d'événements extérieurs.

Risque juridique et de conformité	Risque de perte financière ou d'atteinte à la réputation découlant du non-respect des exigences juridiques et réglementaires et des obligations contractuelles essentielles nécessaires à la conservation de la licence d'exploitation d'Euroclear ou à la protection des droits et intérêts du Groupe. Cela inclut, entre autres, la criminalité financière, les abus de marché, les conflits d'intérêt et de lois, le risque législatif et le risque lié au droit de la concurrence.
Risque lié à la conduite et à la culture	Risques découlant de la culture d'entreprise et du risque de la société, des accords de gouvernance, de la conduite et des relations avec les parties prenantes et les actionnaires, et de la responsabilité d'entreprise d'Euroclear en tant qu'infrastructure des marchés financiers internationaux. Les parties prenantes incluent les clients, participants, fournisseurs, régulateurs, concurrents et d'autres contreparties.
Risque de crédit	Risque affectant les revenus ou le capital d'Euroclear, découlant du défaut du débiteur d'Euroclear à répondre, par incapacité ou par refus, à ses obligations financières vis-à-vis d'Euroclear dans les délais et pleinement.
Risque de liquidité	Risque découlant de l'incapacité de dénouer une obligation en espèces ou titres à échéance en raison de sources de liquidité inappropriées et/ou insuffisantes.
Risque de marché	Risque lié à l'incertitude quant à la valeur des actifs et des passifs (au bilan ou hors bilan) et aux revenus futurs (liés aux fluctuations de change et de taux d'intérêt).
Risque systémique	Risque de dysfonctionnement des organisations de services financiers susceptibles d'avoir des répercussions graves sur le système financier et/ou l'économie réelle. Les événements à risque systémique peuvent trouver leur origine en Euroclear, se propager au sein d'Euroclear, ou rester extérieurs à d'Euroclear.

Suivi des risques

Euroclear surveille l'efficacité continue du cadre de contrôle et des risques pour s'assurer que la prise de risque est appropriée et reste dans le cadre des limites définies de l'appétit pour le risque. Les risques sont identifiés et gérés dans le cadre des activités opérationnelles quotidiennes et des contrôles sont élaborés en fonction des risques qu'ils visent à atténuer. Tous ces contrôles constituent le fondement du système de contrôle interne d'Euroclear (ICS).

Un rapport annuel ISAE3402 audité en externe est produit pour chaque CSD (dépositaire central de titres) d'Euroclear - à l'exception d'Euroclear Sweden et Euroclear Finland - pour fournir l'assurance sur l'efficacité des environnements de contrôles internes pertinents.

Reporting des risques

Le Business Management rend compte du résultat de son auto-évaluation des risques et des contrôles par le biais des rapports *Positive Assurance Reports* (PAR) établis au niveau des entités et divisions du groupe.

Le processus PAR permet d'établir un examen annuel du niveau de risque inhérent par catégorie de risque et une mise à jour semestrielle du niveau de risque résiduel, sur la base de l'évaluation de l'efficacité opérationnelle et de la conception des contrôles. Les conclusions des PAR sont utilisées pour l'établissement du rapport semestriel *Internal Control System* (ICS) destiné au Management et au Conseil d'Administration qui reflète les risques majeurs et les problèmes de contrôle.

Les rapports *Internal Control System* sont appuyés par des avis indépendants formulés par Compliance & Ethics, Risk Management (seconde ligne de défense) et Internal Audit (troisième ligne de défense). Ce reporting régulier établi par les trois lignes de permet un suivi fréquent, efficace et complet de l'environnement de contrôle.

La première ligne de défense donne également une assurance au Management et au Conseil d'Administration par le biais de tableaux de bord des risques financiers qui présentent des indicateurs de risques clés concernant l'appétit pour le risque.

Risk Management présente les conclusions de ses activités continues de suivi des risques via un rapport trimestriel *Corporate Risk Report* (CRR) soumis au Conseil d'Administration d'Euroclear SA/NV et aux Conseils d'Administration de chaque CSD. Les rapports CRR présentent les risques essentiels du Groupe et des entités et leurs profils de risque actuels. En outre, Risk Management effectue un suivi continu des risques et des problèmes de contrôle ICS et concernant l'efficacité globale du cadre ERM.

Enfin, la troisième ligne de défense, Internal Audit, évalue le cadre ERM, et établit un rapport au Conseil d'Administration concernant l'adéquation et l'efficacité du cadre et de l'ICS. Ces rapports sont partagés avec le Senior Management et les Conseils d'Administration.

IV.2. Gestion des risques opérationnels

Toutes les entités Euroclear sont exposées de manière inhérente, dans leurs activités quotidiennes, au risque opérationnel. On entend par risque opérationnel le risque de perte découlant de l'insuffisance ou de l'échec des processus internes, d'erreurs humaines, d'erreurs du système ou d'événements extérieurs, et conduisant à un résultat effectif qui diverge du résultat escompté. Il peut par ailleurs avoir une incidence sur le bon déroulement de la prestation des services.

Euroclear a identifié les catégories suivantes de risque opérationnel :

- Exécution, livraison et gestion des processus ;
- Fraude interne ;
- Fraude externe et cybercriminalité ;
- Interruptions des activités ;
- Risque de conservation ;
- Clients, produits et pratiques commerciales ;
- Risque de fournisseur et d'externalisation ;
- Pratiques d'emploi et sécurité au travail ;
- Dommages occasionnés aux ou pertes d'actifs physiques ;
- Risque de modèle

Euroclear a recours à des indicateurs clés de risque et des indicateurs clés de performance ainsi qu'à des auto-évaluations régulières pour assurer un suivi efficace des risques opérationnels. Risk Management a également établi un cadre de gestion des incidents pour s'assurer que tous les incidents fassent systématiquement et promptement l'objet d'une surveillance, d'une escalade et d'un suivi, quelle que soit leur nature (opérationnelle, conformité, IT).

Euroclear partage (de manière anonyme) ses données internes concernant les pertes avec l'association internationale ORX (Operational Risk data Exchange Association) afin d'accéder à leur base de données de première qualité sur les pertes liées au risque opérationnel. Euroclear utilise ces données pour l'établissement de modèles de capitalisation et pour comprendre et gérer au mieux les risques opérationnels.

Sécurité de l'information et résilience des activités

Les CSD du groupe Euroclear sont classés comme infrastructure nationale critique dans sept pays. La sécurité et la robustesse constituent donc des composantes clés de l'approche du groupe face au risque opérationnel, lesquelles sont pleinement intégrées dans le cadre ERM du groupe et alignées sur les normes internationales reconnues.

Euroclear maintient et teste des processus complets dans toutes les entités dans le souci d'assurer la sécurité et la disponibilité continue des services essentiels et d'apporter une réponse efficace aux incidents et crises. L'ensemble des sites ont mis en place des mesures de sécurité et d'urgence en cas de reprise après perturbations sur le lieu de travail, et trois centres de données (data centres) géographiquement séparés assurent par ailleurs le maintien des opérations en cas de catastrophes à l'échelle régionale ou locale. En outre, Euroclear effectue régulièrement des tests et exercices concernant sa réponse opérationnelle et de gestion et une formation adaptée est dispensée à tous les niveaux de l'organisation.

Euroclear a continué d'investir de manière significative dans ses capacités en matière de cyber-sécurité, y compris dans les améliorations apportées à la culture du risque de cyber-sécurité. Cet investissement dans l'environnement de contrôle et des risques dans le domaine IT a permis d'améliorer les mesures de sécurité dans un paysage de cyber-menaces en constante évolution. D'autres investissements se poursuivront en 2021 et au-delà afin de réduire encore davantage les risques résiduels et garantir la durabilité.

IV.3. Gestion du risque financier du groupe Euroclear

Des risques financiers sont rencontrés principalement Euroclear Bank dans son rôle d'établissement de règlement/livraison à vocation unique. Les CSD du groupe ont un appétit global faible pour le risque. Ils proposent uniquement des services de règlement/livraison en monnaie banque centrale et n'accordent pas de crédit aux clients. Ils ne s'engagent pas dans des opérations avec des contreparties, excepté pour l'investissement de leurs propres fonds.

IV.3.1. Risque de crédit

Conformément au cadre Enterprise Risk Management d'Euroclear, le risque de crédit est défini comme le risque affectant les revenus ou le capital d'Euroclear, découlant du défaut du débiteur d'Euroclear à répondre, par incapacité ou par refus, à ses obligations financières vis-à-vis d'Euroclear dans les délais et pleinement. Dans le cadre des activités d'Euroclear, on entend par débiteurs d'Euroclear les participants (emprunteurs), les correspondants espèces et les compensateurs, les contreparties Trésorerie et les émetteurs de titres dans les portefeuilles titres de placement, de trésorerie et de liquidité.

Le cadre des risques de crédit d'**Euroclear Bank** établit des limites en fonction de son appétit pour le risque et examine, entre autres, le niveau et les conditions des facilités de crédit pour les participants emprunteurs et les facilités de marché pour soutenir l'activité de trésorerie, les concentrations et la qualité du collatéral. En outre, les processus opérationnels sont conçus et réévalués sur une base régulière afin de surveiller et de minimiser activement les risques de crédit.

Le risque de crédit est principalement pris sur les participants emprunteurs et d'autres contreparties lors de la gestion quotidienne du bilan, notamment lors du réinvestissement ou de l'investissement des positions de fin de journée des participants, des produits de ses propres émissions de titres d'emprunt ou du capital. Jusqu'à présent, Euroclear Bank (où est concentrée la majorité du risque de crédit du groupe) n'a pas subi de pertes liées à ce risque, même pendant les périodes de perturbation des marchés. Cela résulte essentiellement de la durée très courte (généralement intraday) de ses expositions au risque de crédit et du fait que ces dernières sont en grande majorité garanties.

La totalité du crédit accordé aux participants emprunteurs n'est pas engagée et doit être garantie par du collatéral existant, pour lequel des règles de garantie strictes s'appliquent. Les expositions non garanties sur les participants emprunteurs seront uniquement autorisées en vertu de la CSDR¹ (par ex. les entités exemptées) en vertu de l'article 23(2) du Règlement (EU) 390/2017.

Euroclear Bank encourt également un risque de contrepartie sur ses opérations de trésorerie résultant du réinvestissement et de l'investissement des positions de fin de journée de ses clients et de ses propres capitaux et liquidités. Ces soldes sont généralement investis sur le marché auprès de contreparties de haute qualité pour une courte durée, de préférence par le biais de prises en pension (reverse repos) ou dans des titres de très haute qualité avec une échéance à relativement court terme. Les expositions au risque de crédit de trésorerie non garanties sont autorisées mais volontairement limitées.

Les **CSD d'Euroclear** dénouent en monnaie banque centrale et ne peuvent pas accorder de prêts ou de facilités de crédit à leurs clients, et ne possèdent pas de licences bancaires. Les CSD Euroclear sont soumis au risque de crédit qui pourrait provenir du non-paiement de leurs factures par certains clients, mais uniquement pour des montants limités étant donné la fréquence du processus de facturation et leur base de clients relativement large. Ainsi, le régulateur local de chaque CSD du groupe exige d'eux qu'ils détiennent suffisamment de liquidités pour couvrir de tels risques.

Les CSD d'Euroclear et Euroclear SA/NV sont exposés au risque de crédit relatif au réinvestissement de leurs excédents de trésorerie auprès de leurs banques. Depuis 2018, certains CSD d'Euroclear ainsi qu'Euroclear SA/NV réinvestissent également dans un fonds d'investissement commun dédié et un portefeuille d'investissement à long terme. Le risque de crédit est toutefois atténué grâce à une politique d'investissement stricte limitant entre autres les contreparties, les types d'instrument, les devises et les échéances autorisés. **Euroclear Investments SA**, en tant qu'entité holding groupe intermédiaire, apporte principalement un soutien financier aux entités du groupe Euroclear. La société n'a pas de relations d'affaires directes avec des clients tiers et des relations de financement très limitées avec les tiers. Dans ce contexte, Euroclear Investments SA est exposée à un risque de crédit découlant essentiellement du non-paiement des intérêts et du principal dans le cadre des différents accords de financement avec ses filiales.

La société est également exposée à un risque de crédit lié au réinvestissement de ses liquidités auprès de contreparties bancaires. Par ailleurs, en 2018, la société a également réinvesti une partie de ses liquidités disponibles dans des fonds d'investissement communs dédiés. Le risque de crédit découlant de ces investissements est néanmoins atténué par une politique d'investissement stricte et conservatrice en ligne avec les profils de risque et de notation de crédit du groupe.

IV.3.1.a. Exposition au risque de crédit

Une exposition au risque de crédit intraday existe lorsqu'Euroclear Bank étend le crédit intraday à ses clients afin de faciliter le dénouement des transactions sur titres sur une base livraison contre paiement (DVP). De manière générale, la durée varie selon les sources d'exposition et de financement. C'est seulement dans des circonstances imprévues (essentiellement suite à des défauts de règlement ou retards de crédit) qu'une partie de l'exposition opérationnelle peut prendre la forme d'un découvert de fin de journée reporté dans les livres d'Euroclear Bank jusqu'au jour suivant. Les taux de pénalité constituent un moyen dissuasif efficace pour éviter que les expositions au risque de crédit intraday des participants ne se transforment en expositions au risque de crédit overnight. Les autres expositions au risque de crédit susceptibles de dépasser le court terme (intraday et overnight) sont liées à l'activité de trésorerie, de prêt et emprunt de titres (Securities Lending and Borrowing - SLB) et de prêt à terme General Collateral Access (GCA).

Le tableau ci-dessous présente l'exposition maximale overnight au risque de crédit qui est définie comme la valeur comptable telle que comptabilisée dans les états financiers (donc calculée en fin de journée), sans prise en compte des garanties réelles détenues ou d'autres garanties de crédit associées.

(en milliers d'euros)	Notes	2020		2019	
		Exposition totale	Exposition sécurisée	Exposition totale	Exposition sécurisée
Au 31 décembre					
Actifs financiers					
- Trésorerie et avoirs auprès des banques centrales		4,029,054	2,256,994	1,883,153	319
- Prêts et avances au coût amorti		10,787,166	8,307,904	13,734,855	10,619,131
- Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	XIII	9,921,592	-	10,311,059	-
- Actifs financiers non-détenus à des fins de transaction évalués à la juste valeur par le biais du résultat net		19,653	-	15,836	-
- Actifs financiers détenus à des fins de transaction	XIV	10,560	-	10,624	-
- Dérivés utilisés à des fins de couverture	XV	9,391	-	1,726	-
Total des actifs financiers		24,777,416	10,564,898	25,957,253	10,619,450
Engagements de prêt	XXVI	3,905	-	3,928	-
Garanties financières	XXVI	7,403,055	4,823,360	7,190,637	5,902,902
Total		32,184,376	15,388,258	33,151,818	16,522,352

Les garanties financières concernent principalement les prêteurs de titres dans le cadre du programme SLB (voir note XXVI).

¹ Règlement UE 909/2014 sur le dénouement et les dépositaires centraux de titres.

La qualité de crédit des expositions au risque de crédit d'Euroclear peut être évaluée selon le système de notation interne adopté par le groupe² ou par les notations attribuées par les trois principales agences de notation (Standard & Poor's, Moody's et Fitch ratings). Dans le tableau ci-dessous, la notation interne « Eaa » regroupe les notations « Eaa- », « Eaa » et « Eaa+ » de l'échelle de notation interne d'Euroclear. La notation interne « Ea » regroupe quant à elle les notations « Ea- », « Ea » et « Ea+ » de ladite échelle.

Le tableau ci-dessous présente une analyse des prêts et avances au coût d'amortissement (y compris les espèces et soldes auprès des banques centrales) en utilisant les notations internes du groupe. Les notations internes sont celles des emprunteurs d'Euroclear au niveau de l'entité juridique.

(en milliers d'euros)	2020	2019
Au 31 décembre		
Prêts et avances au coût amorti		
Eaaa	4,022,701	1,881,771
Eaa	5,736,147	6,162,780
Ea	4,463,362	6,859,015
Ebbb+ et Ebbb	442,183	521,076
Ebbb- et inférieur	152,417	194,035
Valeur comptable brute totale	14,816,810	15,618,677
Pertes de crédit attendues	(590)	(669)
Valeur comptable totale	14,816,220	15,618,008

Les participants emprunteurs d'Euroclear et les autres contreparties sont principalement des contreparties de haute qualité, pour lesquels des provisions pour perte limitées sont enregistrées en vertu de l'IFRS 9.

Le tableau ci-dessous présente une analyse des titres de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global en utilisant la deuxième meilleure approche concernant les notations LT IDR attribuées par les trois principales agences de notation.

(en milliers d'euros)	Notes	2020	2019
Au 31 décembre			
Instruments de dette évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global			
AAA		2,087,749	1,822,529
AA+		3,366,010	3,356,423
AA		2,118,240	3,290,731
AA-		920,417	587,663
A+ à A-		41,462	59,205
BBB+		-	16,996
BBB		-	14,236
BBB-		-	5,572
Valeur comptable totale	XIII	8,533,878	9,153,355
Pertes de crédit attendues incluses		(543)	(283)

Les titres de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global d'Euroclear Bank consistent principalement en des investissements à court terme de qualité élevée, considérés comme actifs de Stage 1 sous IFRS 9. Les titres de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global des CSD d'Euroclear consistent en des investissements à plus long terme de qualité « investment grade » supérieure considérés comme actifs de Stage 1 sous IFRS9.

² L'échelle de notation interne et les définitions d'Euroclear Bank sont alignés sur la notation d'émetteur à long terme par défaut (LT IDR) des trois principales agences de notation. Pour de plus amples détails, reportez-vous à la section disclosure « Internal rating Model » du Euroclear Pillar 3.

Le tableau ci-dessous présente une analyse des engagements de prêt et des garanties financières sur la base des notations internes du groupe. Les notations internes sont celles des clients ou des contreparties d'Euroclear auxquels des engagements de prêt et des garanties financières sont accordés.

(en milliers d'euros)	Notes	2020	2019
Au 31 décembre			
Engagements de prêt et garanties financières			
Eaaa		480,540	367,090
Eaa		1,389,270	1,203,217
Ea		4,235,075	4,467,106
Ebbb+ et Ebbb		1,162,570	1,039,420
Ebbb- et inférieur		139,505	117,732
Valeur comptable totale	XXVI	7,406,960	7,194,565
Pertes de crédit attendues		(10)	(8)

IV.3.1.b. Atténuation du risque de crédit

Différents recours (par ex., collatéral, garanties ou lettre de crédit) sont utilisés pour couvrir toute exposition au risque de crédit pouvant être encourue par Euroclear Bank en cas de défaut suite à un événement de crédit, par ex. faillite, sanctions, etc. de la part des participants, des contreparties de trésorerie, ou de Clearstream Banking Luxembourg.

Les clients disposant d'une facilité de crédit consolidée et de plusieurs facilités de crédit par devise, ils peuvent utiliser le collatéral déposé et détenu par Euroclear Bank pour garantir l'ensemble des obligations qu'ils ont vis-à-vis d'Euroclear Bank, quelle que soit la nature du risque et la devise d'origine. Concernant l'activité des repos avec des contreparties de trésorerie, Euroclear Bank signe des Global Master Repurchase Agreements (GMRA) qui permettent la compensation avec déchéance du terme de positions en cas de défaut d'une contrepartie. Si la valeur post-liquidation du collatéral ne couvre pas l'exposition au risque de crédit sur laquelle il y a eu défaut, Euroclear Bank peut se retrouver dans une situation de risque de crédit résiduel. L'éventuelle exposition d'Euroclear Bank au risque de crédit résiduel après prise en compte de toutes les mesures d'atténuation du risque et de protection en place est néanmoins surveillée sur une base quotidienne.

Conformément aux Articles 10-11 du Règlement (UE) 390/2017, des règles de garantie strictes s'appliquent concernant la qualité et la quantité de titres utilisés comme collatéral pour les découverts, les garanties émises au profit des prêteurs de titres dans le contexte des programmes SLB et GCA, et les prises en pension. Euroclear Bank utilise un système de classification du collatéral en quatre catégories. Une évaluation interne ainsi que des indicateurs de crédit, de marché et de liquidité sont utilisés pour déterminer la catégorie à laquelle le collatéral doit être affecté. Si le collatéral ne peut être affecté à aucune des quatre catégories, il n'est pas accepté comme garantie des expositions au risque de crédit. Un suivi fréquent montre que plus de 99% du collatéral sécurisant l'exposition est de qualité « investment grade » ou supérieure.

Afin de déterminer avec précision la valeur des garanties utilisées, Euroclear Bank a mis au point un modèle interne dynamique de valorisation du collatéral en tenant compte des risques de marché, de crédit, de pays et de liquidité. Les décotes sont calculées au moins une fois par jour pour chaque titre, reflétant les derniers facteurs de risque et conditions du marché. Le modèle de valorisation du collatéral fait l'objet de contrôles ex-post (quotidiens) et de tests de résistance (annuels). Les résultats montrent que ce modèle a continuellement établi des valorisations adéquates, même en période de forte volatilité des marchés sécurisant l'exposition au risque de crédit.

L'exposition au risque de crédit du lien interopérable (c.-à-d. le Bridge) avec Clearstream Banking Luxembourg (CBL) est garantie annuellement au moyen d'une lettre de crédit émise par un consortium d'établissements financiers solvables en faveur d'Euroclear Bank. Conformément à l'Article 16(k) du Règlement (UE) 390/2017, aucun établissement de crédit ne s'est engagé pour une part supérieure à 10% du montant total de la lettre de crédit en cours. La garantie s'est élevée à USD 3 milliards fin 2020. Par ailleurs, Euroclear Bank a un droit de compensation faisant office de dénouement final qui éteint les dettes mutuelles dues entre les parties contre un nouveau montant net. Conformément aux exigences de la CSDR, les principes et processus de gestion des risques au niveau du Bridge CBL ne permettent pas de s'exposer à un risque de crédit non garanti dans le cadre du Bridge électronique.

IV.3.1.c. Risque de concentration

Les expositions d'Euroclear, dans son rôle de prestataire de services post-marché pour les marchés des capitaux mondiaux, sont fortement concentrées sur le secteur financier. Des limites et des seuils de concentration sont néanmoins établis pour éviter qu'Euroclear Bank ne s'expose excessivement sur un nombre limité de clients ou de contreparties. De plus, des seuils sont établis par type de collatéral, émetteur individuel, pays (y compris par zone géographique), secteur économique, type/activité de l'émetteur, notation, devise de dénouement, etc.

Concentration des expositions : la réglementation européenne (Article 395 du Règlement (UE) 575/2013) impose des limites de concentration des risques devant être respectées pour chaque exposition applicable. La limite appliquée aux grands risques correspond au montant maximum qu'Euroclear Bank peut prêter à une seule famille de participants ou un seul groupe de clients connectés. Euroclear Bank ne doit jamais avoir, en fin de journée, une exposition sur une seule famille de participants supérieure à 25% de son capital éligible, après prise en compte de l'effet de l'atténuation du risque de crédit, conformément aux Articles 399 à 403 du Règlement (UE) 575/2013. Des limites supplémentaires pour gérer le risque de concentration résultant des expositions aux entités bancaires parallèles (telles que définies dans l'Article 395(2) du Règlement (UE) 575/2013 et qui ne sont pas des entreprises exclues au sens des directives EBA (EBA/GL/2015/20) sont en place, au niveau de chaque famille et au niveau consolidé. Pour anticiper la concentration des expositions et pour permettre la mise en place d'actions, la surveillance des expositions au regard des seuils et des

limites fixés est effectuée ex-ante, intraday et ex-post. En fonction de l'exposition, la surveillance est effectuée au niveau de l'entité juridique, de la famille, d'Euroclear Bank consolidé et/ou au niveau de chaque devise.

Concentration du collatéral : des seuils et des limites de concentration du collatéral s'appliquant à l'exposition consolidée au niveau de l'entité et/ou de la famille sont établis en ligne avec l'appétit pour le risque d'Euroclear Bank afin de garantir que la capacité d'Euroclear Bank à liquider les titres donnés en garantie n'est pas diminuée. Un montant minimum de collatéral doit répondre aux exigences définies à l'Article 10 de la réglementation (UE) 390/2017 pour s'assurer qu'il puisse être monétisé même jour en cas de défaut. Pour anticiper la concentration de collatéral et prendre des mesures en conséquence, une surveillance du collatéral par rapport aux seuils et limites déterminés est effectuée ex-ante, intraday et ex-post.

Le tableau ci-dessous présente la concentration géographique des actifs et passifs.

(en milliers d'euros)	Union					Total
	Européenne	Europe - Autres	Amérique	Asie	Autres	
Au 31 décembre 2020						
Total des actifs financiers	15,538,392	6,827,401	1,649,320	718,109	44,194	24,777,416
Total des passifs financiers	8,601,497	4,622,937	1,326,047	6,065,793	361,140	20,977,414
Au 31 décembre 2019						
Total des actifs financiers	21,923,643	709,888	2,019,381	1,097,433	206,908	25,957,253
Total des passifs financiers	12,744,081	1,168,304	1,521,395	6,717,190	479,441	22,630,411

Les zones géographiques correspondent à la localisation des clients ou contreparties d'Euroclear. Les espèces sont classées sous le pays de la banque centrale émettrice.

IV.3.2. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'Euroclear, bien qu'étant solvable, ne soit pas en mesure de s'acquitter de ses obligations contractuelles ou conditionnelles ou qu'elle ne dispose pas du montant approprié, de la forme et de la composition requises pour le financement, et de la liquidité pour soutenir ses actifs.

IV.3.2.a. Risque de liquidité en Euroclear Bank

Euroclear Bank met à disposition de la liquidité pour fournir des services de conservation et de règlement/livraison efficaces. Elle garantit le dénouement transfrontalier en temps opportun avec les marchés locaux, soutient les activités liées aux nouvelles émissions et à la conservation de titres, et permet aux clients de transférer les produits des ventes et les revenus de titres en temps utile. Le risque de liquidité d'Euroclear Bank est essentiellement intra-journalier et transactionnel.

Le processus de règlement/livraison de nuit, qui permet aux clients de dénouer des transactions dans un grand nombre de devises au cours d'une seule fenêtre de traitement, recycle et réduit de façon efficace les besoins en liquidité, puisque les clients n'ont plus qu'à financer la position débitrice nette résultante.

Il se peut qu'Euroclear Bank termine la journée avec des positions espèces résiduelles. Euroclear Bank dispose de manière structurelle d'un surplus d'espèces, qu'elle investit la plupart du temps sur un très court terme. Ceci permet de faire face à la volatilité des activités de règlement-livraison et aux demandes de transfert d'espèces des clients.

IV.3.2.a.1. Appétit pour le risque de liquidité

L'appétit d'Euroclear Bank pour le risque de liquidité est très faible, compte tenu du caractère critique de la liquidité intra-journalière pour la fourniture de services de conservation et de règlement/livraison efficaces. Euroclear Bank a donc adopté un cadre solide de gestion des risques afin d'anticiper, surveiller et gérer les flux de liquidité intra-journaliers pour assurer la qualité de ses services. Le risque de liquidité est également atténué par la politique stricte d'admission des clients chez Euroclear Bank, le contrôle continu de ses clients, et par le fait que le crédit est garanti et octroyé à court terme.

IV.3.2.a.2. Financement

Le système de règlement/livraison d'Euroclear Bank permet le recyclage efficace de la liquidité. Bien qu'Euroclear Bank dénoue des transactions pour un montant supérieur à €2,200 milliards chaque jour (moyenne 2020), elle n'octroie des crédits intra-journaliers sécurisés que pour près de 3% des transactions dénouées pour ses clients (grâce aux opérations adossées compensées et à l'efficacité du programme de prêt et d'emprunt de titres). Dans la mesure où les montants reçus au quotidien par Euroclear Bank correspondent généralement à ses obligations de paiement, la liquidité intra-journalière supplémentaire est requise uniquement pour fluidifier ou accélérer le processus de paiement et garantir l'exécution en temps opportun des paiements prioritaires tout au long de la journée.

Pour soutenir son activité de paiement journalière, Euroclear Bank compte sur les dépôts de ses clients - un vaste réseau de correspondants espèces très bien cotés et dispose d'un compte de réserve auprès de la Banque Nationale de Belgique ainsi que d'un accès direct au système TARGET2 pour les paiements en euro.

Pour se procurer de la liquidité, Euroclear Bank peut également utiliser son portefeuille d'investissement, financé par les actions et le résultat reporté. Le portefeuille d'investissement doit être investi à des fins de préservation du capital et de la liquidité, c.-à-d. dans des titres de créance souverains, supranationaux ou émis par des agences, libellés en euro, notés au moins AA- et éligibles au SEBC.

Euroclear Bank peut également lever des liquidités par le biais des titres dans lesquels ont été investis³ les titres de créance émis pendant l'année dans le cadre de la stratégie de financement. Par ailleurs, Euroclear Bank dispose d'un vaste accès au marché interbancaire ainsi que de sources de liquidité de secours en place pour les principales devises.

Fin juin 2018, Euroclear Bank a émis plusieurs instruments de capital de recouvrement intra-groupe sous forme nominative en vertu du droit belge pour un total de €600 millions. Ces émissions se sont ajoutées au prêt contingent de €200 millions mis en place en 2016 qui a été simultanément converti sous forme de billet nominatif. Ces instruments visent à structurer un mécanisme d'absorption des pertes approprié afin de restaurer la situation de capital de la Banque lors de scénarios de reprise et de résolution conformément à la directive BRRD (Banking Recovery and Resolution Directive) applicable à la Société. Les instruments de capital de recouvrement émis par Euroclear Bank ont été entièrement souscrits par Euroclear Investment SA après ses transactions d'émission de titres de créance réalisées en 2018 pour un montant total de €700 millions. Euroclear Investments SA a en effet émis en avril 2018, un billet de premier rang à taux fixe sur 12 ans non sécurisé et non subordonné pour un montant de €300 millions et un billet hybride à taux fixe sur 30 ans réinitialisable subordonné pour un montant de €400 millions remboursable au gré de l'émetteur après 10 ans. Ces billets sont cotés sur la Bourse irlandaise.

€200 millions sur la totalité du montant émis ont été comptabilisés en fonds propres réglementaires de Tier 2 par la Banque Nationale de Belgique. Par ailleurs, €100 millions ont été comptabilisés en mars 2019 en fonds propres réglementaires de Tier 2.

En outre, Euroclear SA/NV a émis mi-octobre 2018, un instrument de capital de recouvrement intra-groupe sous forme nominative en vertu du droit belge à hauteur de €100 millions. Cet instrument visait à structurer un mécanisme d'absorption des pertes approprié afin de restaurer la situation de capital d'Euroclear SA/NV lors de scénarios de reprise et de résolution conformément à la directive Banking Recovery and Resolution Directive applicable à la Société. Cet instrument a été comptabilisé en décembre 2019 en fonds propres réglementaire de Tier 2.

Outre l'émission des billets à long terme mentionnée ci-dessus, Euroclear Bank a lancé un programme Euro Medium Term Note (EMTN) de €5 milliards et un programme multidevises Certificate of Deposits de €20 milliards afin d'augmenter ses sources de liquidité éligibles au titre de la réglementation européenne des dépositaires centraux de titres (CSDR). Dans le cadre de son programme EMTN, Euroclear Bank a émis un encours total équivalant à €2.4 milliards en EUR et en GBP fin 2020. Dans le cadre de son programme Certificate of Deposits, la Banque a émis un encours total équivalant à près de €1.9 milliards en USD et GBP.

IV.3.2.a.3. Tests de résistance en matière de liquidité

Euroclear Bank établit régulièrement des tests de résistance en matière de liquidité à la fois idiosyncratiques et à l'échelle du marché pour évaluer les contraintes de liquidité potentielles et assurer un accès adéquat à suffisamment de sources de liquidité pour financer les déficits.

Des tests de résistance en matière de liquidité sont par exemple les suivants :

- défaut des deux premiers clients (au niveau de la famille) et répercussions ;
- incident opérationnel affectant un correspondant espèces ; et
- comportement inhabituel des dépôts des participants.

Par ailleurs, Euroclear Bank doit se conformer à des tests de résistance réglementaires en matière de liquidité tels que :

- Le ratio de couverture de liquidité (LCR) qui vise à veiller à ce que les établissements de crédit détiennent suffisamment d'actifs liquides pour faire face à des sorties de liquidité excédentaires par rapport aux entrées, susceptibles de s'accumuler sur une période de résistance de 30 jours.
- Le ratio de financement stable (NSFR) qui représente le montant de financement stable disponible (passif) par rapport au montant de financement stable requis (actif).
- Le « Cover 1 » et « Cover 2 » : sur une base quotidienne, Euroclear Bank effectue deux tests de résistance intraday en matière de liquidité pour évaluer si elle dispose de suffisamment de ressources pour faire face, au niveau groupe, au défaut d'un participant (Cover 1 en vertu de CPMI-IOSCO) et de 2 participants (Cover 2 en vertu de la CSDR) vis-à-vis desquels Euroclear Bank présente la plus grande exposition en terme de liquidité. Les résultats des tests de résistance sont communiqués tous les jours et approuvés tous les mois par le Credit and Assets and Liabilities Committee (CALCO).

Pour le LCR et le NSFR, Euroclear se conforme aux exigences réglementaires et a défini des cibles plus ambitieuses que les limites réglementaires en ligne avec son cadre d'appétit pour le risque.

IV.3.2.a.4. Plan de secours en matière de liquidité

Euroclear Bank a mis en place un plan de secours approprié en matière de liquidité afin d'assurer la continuité de ses services de conservation de titres et de règlement/livraison. Ce plan documente les procédures opérationnelles et garantit l'accès à la liquidité (de secours) en cas de crise opérationnelle ou financière. Outre son propre capital et l'accès à un financement de marché régulier, Euroclear Bank a négocié l'obtention de lignes de liquidité confirmées et peut également recourir à une ligne de crédit syndiquée pour un total de €0.75 milliards, une facilité de crédit bilatérale pour un total de €1.2 milliards et une facilité de swap de devise engagée pour un montant d'environ €12.6 milliards et des facilités de prise en pension engagées, pour un total de €0.6 milliards. Le plan de secours et la disponibilité de liquidités de secours font régulièrement l'objet de tests (incluant des tests de résistance). Enfin, pour couvrir ses besoins en liquidité à court terme résultant du défaut d'un client, Euroclear Bank a mis en place des accords permettant à Euroclear Bank d'affecter le collatéral du client mis en gage (transfert immédiat de propriété). Afin de générer de la liquidité, ce collatéral affecté est alors réutilisé auprès de fournisseurs de liquidités ou mis en gage auprès de la BNB, en attendant la liquidation complète.

IV.3.2.b. Risques de liquidité en Euroclear SA/NV, dans les CSD et en Euroclear Investments SA

Les investissements d'espèces appartenant à Euroclear SA/NV, aux CSD et à Euroclear Investments SA visent à atténuer le risque de liquidité de ces entités :

³ Les détails concernant les titres émis et emprunts sont présentés dans la note XX.

- la position de trésorerie stable liée à des exigences de liquidité réglementaire, pour les entités soumises à ce type d'exigences, doit être continuellement investie ;
- les investissements d'excédents de trésorerie, incluant les besoins en trésorerie de ces entités doivent toujours être basés sur les flux de trésorerie attendus, c.-à-d. que le montant et la période des investissements doivent tenir compte de l'évolution des besoins en trésorerie dans le cadre de leurs activités et des dépenses d'équipement.

Concernant les obligations réglementaires en matière de liquidité des CSD et d'Euroclear SA/NV, les types d'investissement à utiliser sont limités aux espèces, aux dépôts overnight ou à terme, ou aux actifs liquides de haute qualité (HQLA) – les obligations plain vanilla de niveau 1 émises ou garanties par (i) un gouvernement ; (ii) une banque centrale ; (iii) EU 909/2014 une banque multilatérale de développement visée à l'article 117 du règlement (UE) No 575/2013 du Parlement européen et du Conseil ; (iv) la Facilité européenne de stabilité financière ou le Mécanisme européen de stabilisation conformément aux dispositions du cadre réglementaire applicable de chaque entité.

Les limites de maturité pour les titres sont établies à trois ans lorsqu'elles représentent des investissements en fonds propres réglementaires d'Euroclear SA/NV, du CSD avec une licence bancaire et des autres CSD du groupe ou, le cas échéant, jusqu'à huit ans lorsqu'elles représentent des investissements de leurs capital de recouvrement additionnel respectif en vue d'atténuer les risques de marché de manière adéquate. Pour Euroclear Investments SA et Euroclear SA/NV, l'excédent de liquidités disponibles (c.-à-d. les montants espèces dépassant les exigences réglementaires en matière de liquidité) peut également être investi dans des titres à revenu fixe de sociétés « plain vanilla » avec des échéances allant jusqu'à cinq ans et ne dépassant pas trois ans en moyenne conformément aux principes de la politique d'investissement stricte et conservatrice en ligne avec les profils de risque et de notation de crédit du groupe.

Pour les CSD du groupe et Euroclear SA/NV, des tests de résistance en matière de liquidité sont effectués pour garantir, le cas échéant, la conformité aux obligations réglementaires locales en matière de liquidité ainsi que le financement approprié.

IV.3.2.c. Aperçu des passifs financiers par échéance restante

Le tableau ci-dessous présente les passifs financiers consolidés analysés par échéance contractuelle restante à la date de clôture. Les montants indiqués dans le tableau correspondent aux flux de trésorerie contractuels non actualisés au taux au comptant et à la valeur comptable des dérivés.

(en milliers d'euros)	Remboursables à vue ou endéans une semaine	Autres montants arrivant à échéance endéans 3 mois	Échéance entre 3 et 6 mois	Échéance entre 6 mois et 1 année	Échéance entre 1 et 5 années	Échéance après 5 années	Flux de trésorerie contractuels non actualisés	Valeur comptable nette
Au 31 décembre 2020								
Passifs financiers								
- Dépôts des banques centrales	301,589	-	-	-	-	-	301,589	301,589
- Dépôts des banques et clients	14,649,121	123,344	7,430	-	-	-	14,779,895	14,779,917
- Titres émis et emprunts	122,071	1,588,941	416,746	381,310	1,999,730	1,570,750	6,079,548	5,744,424
- Passifs financiers détenus à des fins de transaction	15,799	385	-	-	-	-	16,184	16,184
- Dérivés utilisés à des fins de couverture	-	538	538	1,078	-	-	2,154	2,154
- Obligations locatives	-	2,623	2,615	5,377	65,428	57,103	133,146	133,146
Total des passifs financiers	15,088,580	1,715,831	427,329	387,765	2,065,158	1,627,853	21,312,516	20,977,414

(en milliers d'euros)	Remboursables à vue ou endéans une semaine	Autres montants arrivant à échéance endéans 3 mois	Échéance entre 3 et 6 mois	Échéance entre 6 mois et 1 année	Échéance entre 1 et 5 années	Échéance après 5 années	Flux de trésorerie contractuels non actualisés	Valeur comptable nette
Au 31 décembre 2019								
Passifs financiers								
- Dépôts des banques centrales	825,939	-	-	-	-	-	825,939	825,939
- Dépôts des banques et clients	15,436,360	142,030	10,472	-	-	-	15,588,862	15,588,804
- Titres émis et emprunts	54,607	1,823,913	415,520	640,272	2,028,942	1,587,849	6,551,103	6,107,058
- Passifs financiers détenus à des fins de transaction	7,871	961	-	-	-	-	8,832	8,832
- Dérivés utilisés à des fins de couverture	-	1,163	1,163	2,328	-	-	4,654	4,654
- Obligations locatives	-	6,205	4,713	8,963	51,092	24,151	95,124	95,124
Total des passifs financiers	16,324,777	1,974,272	431,868	651,563	2,080,034	1,612,000	23,074,514	22,630,411

Les dépôts des banques et clients incluent un montant de 5,917,715,000 en €-équivalents au 31 décembre 2020 (2019 : 5,573,227,000 en €-équivalents) relatif aux dépôts bloqués suite aux mesures de sanctions internationales applicables. Par ailleurs, au 31 décembre 2020, les actifs en dépôt incluent également les titres ayant une valeur de marché de 9,622,660,000 en €-équivalents relative aux dépôts bloqués en vertu de ces mêmes sanctions (2019 : 11,270,994,000 en €-équivalents).

IV.3.2.d. Juste valeur des instruments financiers

Le groupe évalue la juste valeur en utilisant la hiérarchie de juste valeur suivante, laquelle reflète la signification des données utilisées pour effectuer les évaluations :

- **Niveau 1** : Données évaluées en fonction de la cotation sur les marchés actifs pour les mêmes instruments financiers. Un marché est considéré comme actif si les cotations sont disponibles sans délai et de manière régulière (Bourse de valeurs, courtier, service de cotation ou autorité réglementaire), et si ces cotations représentent des transactions effectives et régulières réalisées dans des conditions de concurrence normales.
- **Niveau 2** : La juste valeur de ces instruments est déterminée par le biais des cotations indiquées dans le niveau 1, observables directement (sous forme de prix) ou indirectement (sous forme de dérivés du prix). Cette catégorie inclut les instruments évalués sur la base de la cotation indiquée pour des instruments similaires sur des marchés moins actifs, ou d'autres évaluations techniques. Les techniques maximisent l'utilisation des données de marché observables lorsque celles-ci sont disponibles. Si toutes les données significatives requises pour établir la juste valeur d'un instrument sont observables, l'instrument est inclus dans le niveau 2.
- **Niveau 3** : Si au moins une donnée significative n'est pas basée sur des données de marché observables, l'instrument est inclus dans le niveau 3. Les techniques de valorisation spécifiques utilisées pour évaluer des instruments financiers reposent sur :
 - les cotations ou les cours de marché des sociétés de bourse pour un instrument similaire ;
 - la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés sur la base des courbes de taux observables, pour la juste valeur des swaps de taux d'intérêt ;
 - les taux de change à terme à la date de clôture, la valeur résultante étant réactualisée à la valeur présente, pour la juste valeur des contrats de change à terme ; et
 - d'autres techniques, telles que des analyses de flux de trésorerie actualisés, utilisées pour déterminer la juste valeur des instruments financiers restants.

IV.3.2.d.1. Instruments financiers évalués à la juste valeur

Le tableau ci-dessous présente la hiérarchie à trois niveaux des instruments financiers évalués à leur juste valeur :

(en milliers d'euros)	Notes	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Au 31 décembre 2020					
Actifs financiers					
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global					
	XIII				
- Instruments de capitaux propres		504,840	869,652	13,222	1,387,714
- Instruments de dette		8,533,878	-	-	8,533,878
Actifs financiers non détenus à des fins de transaction évalués à la juste valeur par le biais du résultat net					
- Instruments de dette		-	-	12,403	12,403
- Prêts		-	-	7,250	7,250
Actifs financiers détenus à des fins de transaction					
	XIV				
- Contrats de change à terme		-	10,560	-	10,560
Dérivés utilisés à des fins de couverture					
	XV				
- Contrats de change à terme		-	9,391	-	9,391
Total des actifs financiers		9,038,718	889,603	32,875	9,961,196
Passifs financiers					
Passifs financiers détenus à des fins de transaction					
	XIV				
- Contrats de change à terme		-	16,184	-	16,184
Dérivés utilisés à des fins de couverture					
	XV				
- Contrats de change à terme		-	2,154	-	2,154
Total des passifs financiers		-	18,338	-	18,338

Les instruments financiers classés dans le niveau 3 concernent les participations minoritaires à long terme d'Euroclear Bank (SWIFT et Monte Titoli), Euroclear SA/NV (Acadiasoft, Liquidshare, B-Hive et DSB Limited).

(en milliers d'euros)	Notes	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Au 31 décembre 2019					
Actifs financiers					
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global					
	XIII				
- Instruments de capitaux propres		406,840	736,888	13,976	1,157,704
- Instruments de dette		9,153,355	-	-	9,153,355
Actifs financiers non détenus à des fins de transaction évalués à la juste valeur par le biais du résultat net					
- Instruments de dette		-	-	10,142	10,142
- Prêts		-	-	5,694	5,694
Actifs financiers détenus à des fins de transaction					
	XIV				
- Contrats de change à terme		-	10,624	-	10,624
Dérivés utilisés à des fins de couverture					
	XV				
- Contrats de change à terme		-	1,726	-	1,726
Total des actifs financiers		9,560,195	749,238	29,812	10,339,245
Passifs financiers					
Passifs financiers détenus à des fins de transaction					
	XIV				
- Contrats de change à terme		-	8,832	-	8,832
Dérivés utilisés à des fins de couverture					
	XV				
- Contrats de change à terme		-	4,654	-	4,654
Total des passifs financiers		-	13,486	-	13,486

Le tableau ci-dessous montre le rapprochement des mesures de la juste valeur de niveau 3 :

(en milliers d'euros)	Notes	Au 31 décembre 2019	(Cessions)/ acquisitions	Ajustement de la juste valeur initialement comptabilisé en capitaux propres et reconnu en compte de résultat durant la période	Ajustement de la juste valeur comptabilisé en capitaux propres durant la période	Intérêts courus	Au 31 décembre 2020
Actifs financiers							
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global							
	XIII						
- Instruments de capitaux propres		13,976	55	-	(809)	-	13,222
Actifs financiers non-utilisés à des fins de transaction et évalués à la juste valeur par le biais du résultat net							
- Instruments de dette		10,142	-	2,261	-	-	12,403
- Prêts		5,694	1,372	-	-	184	7,250
Total des actifs financiers		29,812	1,427	2,261	(809)	184	32,875

(en milliers d'euros)	Notes	Au 31 décembre 2018	(Cessions)/ acquisitions	Ajustement de la juste valeur initialement comptabilisé en capitaux propres et reconnu en compte de résultat durant la période	Ajustement de la juste valeur comptabilisé en capitaux propres durant la période	Intérêts courus	Au 31 décembre 2019
Actifs financiers							
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global							
- Instruments de capitaux propres	XIII	14,044	(167)	-	99	-	13,976
Actifs financiers non-utilisés à des fins de transaction et évalués à la juste valeur par le biais du résultat net							
- Instruments de dette		10,142	-	-	-	-	10,142
- Prêts		2,363	3,176	-	-	155	5,694
Total des actifs financiers		26,549	3,009	-	99	155	29,812

IV.3.2.d.2. Instruments financiers non-évalués à la juste valeur

Le tableau ci-dessous présente la hiérarchie à trois niveaux des instruments financiers non évalués à leur juste valeur.

(en milliers d'euros)	Notes	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Valeur comptable
At 31 December 2020						
Actifs financiers						
- Trésorerie et avoirs auprès des banques centrales		1,772,139	2,256,915	-	4,029,054	4,029,054
- Prêts et avances au coût amorti		2,433,016	8,354,150	-	10,787,166	10,787,166
Total actifs financiers		4,205,155	10,611,065	-	14,816,220	14,816,220
Passifs financiers						
- Dépôts des banques centrales		301,589	-	-	301,589	301,589
- Dépôts des banques et clients		14,649,121	130,796	-	14,779,917	14,779,917
- Titres émis et emprunts	XX	5,792,399	122,203	-	5,914,602	5,744,424
- Obligations locatives		-	133,146	-	133,146	133,146
Total passifs financiers		20,743,109	386,145	-	21,129,254	20,959,076

(en milliers d'euros)	Notes	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Valeur comptable
At 31 December 2019						
Actifs financiers						
- Trésorerie et avoirs auprès des banques centrales		1,882,833	320	-	1,883,153	1,883,153
- Prêts et avances au coût amorti		2,912,052	10,822,803	-	13,734,855	13,734,855
Total actifs financiers		4,794,885	10,823,123	-	15,618,008	15,618,008
Passifs financiers						
- Dépôts des banques centrales		825,939	-	-	825,939	825,939
- Dépôts des banques et clients		15,445,266	143,538	-	15,588,804	15,588,804
- Titres émis et emprunts	XX	6,089,408	23,006	-	6,112,414	6,107,058
- Obligations locatives		-	95,124	-	95,124	95,124
Total passifs financiers		22,360,613	261,668	-	22,622,281	22,616,925

Les prêts et avances incluent les prises en pension et les positions longues déposées auprès des établissements financiers autres que les banques centrales, et dans une moindre mesure, les crédits de caisse et les avances à terme fixe aux clients. Les prêts et avances au coût amorti et les dépôts sont à court terme (moins de 12 mois), par conséquent leur valeur comptable représente une estimation raisonnable de leur juste valeur.

IV.3.3. Risque de marché

Le risque de marché est le risque de pertes dans des positions (au bilan ou hors bilan) découlant de mouvements défavorables des prix du marché. Le risque de marché résulte d'éventuelles fluctuations des taux de change, taux d'intérêt, cours des actions ou des produits de base.

IV.3.3.a. Risque de marché en Euroclear Bank

L'essentiel du risque de marché est concentré en Euroclear Bank. Dans le cadre du manuel interne sur le risque financier, un cadre de risque adéquat a été mis en place pour mesurer, surveiller et contrôler le risque de taux d'intérêt supporté par Euroclear Bank.

Appétit pour le risque de marché : Euroclear Bank a un faible appétit pour le risque de marché. Conformément à la directive applicable, le noyau dur des fonds propres d'Euroclear Bank (capitaux propres plus résultat reporté) est investi en titres de créance notés AA- ou plus. La maturité de ces actifs est limitée à cinq ans et la durée moyenne est actuellement de moins d'un an.

Euroclear Bank ne s'engage pas dans des activités qui ne seraient pas considérées comme faisant partie de ses activités habituelles ou résultant de l'activité de ses clients. À ce titre, elle ne s'engage pas dans des activités de négociation (même si, conformément aux IFRS, certaines transactions en produits dérivés ne sont pas éligibles comme transactions de couverture et sont donc comptabilisées comme activités de négociation). De plus, les activités et instruments dans lesquels Euroclear Bank peut s'engager doivent respecter son faible profil de risque. Euroclear Bank n'est pas exposée à un risque lié aux actions de manière significative. Une stratégie prudente d'investissement est appliquée afin de préserver la valeur du noyau dur de ses fonds propres. À cet égard, les actifs du portefeuille d'investissement peuvent uniquement être investis dans des instruments de dette liquides et de haute qualité (à l'exception des prêts intra-groupe). Une stratégie appropriée de couverture peut également être appliquée afin de protéger les revenus futurs de conditions de marché défavorables.

Mesure du risque de marché : Le risque de marché lié à la gestion du portefeuille évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (FVOCI) est mesuré selon la méthodologie de Valeur à Risque (VaR). La VaR d'un portefeuille est la perte maximale sur une période déterminée à un intervalle de confiance donné (99%). Le modèle VaR repose sur l'hypothèse d'une période de détention d'un jour jusqu'à la clôture des positions. Les paramètres de marché sont dérivés de la volatilité et de la corrélation observées à partir des historiques de variation quotidienne. Les modèles VaR font l'objet de contrôles ex-post réguliers tous les ans ou en cas de changements significatifs.

Euroclear Bank a développé deux modèles de VaR pour le change (FX) et le taux d'intérêt (IR).

- Le modèle FX-VaR mesure la perte maximum sur 1 jour avec un niveau de confiance de 99 %, résultant de l'exposition en fin de journée de différentes devises. La FX-VaR est présentée au niveau consolidé.
- Le modèle IR-VaR calibre les chiffres quotidiens de la VaR pour le portefeuille consolidé ainsi que pour différents portefeuilles. Les chiffres IR-VaR sont répartis entre les portefeuilles suivants: portefeuille d'investissement Tier 1 (titres achetés par Euroclear Bank avec ses capitaux propres) ; emprunts et investissements à long terme (prêts internes de premier rang supérieur non préférentiels d'Euroclear Bank, dont le contingent convertible et le passif subordonné ainsi que les produits de leurs investissements) ; portefeuille d'émissions à court et à moyen terme (actif, passif et engagements résultant des investissements des certificats de dépôt et des billets à moyen terme). Les chiffres de la VaR sont les suivants :

(en milliers d'euros)	Moyenne 2020	2020 min	2020 max	Moyenne 2019	2019 min	2019 max
Aggrégation - Risque de taux	2,581	1,167	5,259	3,728	1,017	7,375
Aggrégation - Risque de change	74	32	155	82	2	1,574

Atténuation du risque de marché (couverture) : Euroclear Bank s'est engagée dans plusieurs transactions en instruments dérivés afin de couvrir l'exposition au risque de change de ses revenus futurs, ceci en vue d'assurer que ses résultats financiers ne seront pas défavorablement affectés par les évolutions des paramètres de marché (« prévisibilité des résultats futurs »). Ces transactions sont classées en tant que couvertures de flux de trésorerie.

La division financière définit le risque de change sur les revenus non bancaire par devise à couvrir, en s'appuyant sur les chiffres du plan. Le résultat de cet exercice est utilisé par la Trésorerie pour réaliser l'activité de couverture de risque de change.

IV.3.3.b. Risque de marché en Euroclear SA/NV , dans les CSD et en Euroclear Investments SA

L'étendue du risque de taux d'intérêt en Euroclear SA/NV, dans les CSD et en Euroclear Investments SA est très limitée. En effet, les CSD ne gèrent pas de comptes espèces commerciaux mais investissent leur position de trésorerie conformément à des exigences de liquidité réglementaire. Les positions de trésorerie sont réinvesties de quatre manières :

- dépôts directs overnight ou dépôts à terme avec une échéance de trois ans au maximum ;
- flux monétaires réglementaires investis dans un fonds commun de placement (FCP) et mandats avec une échéance de trois ans au maximum, ou laissés sur des comptes espèces le cas échéant ;
- excédent de trésorerie investi dans un FCP un avec une échéance de cinq ans au maximum ;
- Un prêt à des fins de recouvrement (conformément aux Minimum Requirement Eligible liabilities - MREL) d'Euroclear Investments SA est investi dans un FCP avec une échéance de neuf ans au maximum.

L'étendue du risque de change en Euroclear SA/NV, dans les CSD et en Euroclear Investments SA n'est pas significative. Afin d'éviter le risque de change potentiel résultant de l'investissement des excédents de trésorerie, leurs investissements peuvent uniquement être réalisés dans leur devise locale, c'est-à-dire en EUR pour les entités dont la monnaie fonctionnelle est l'EUR, en GBP pour les entités situées au Royaume-Uni et en SEK pour l'entité suédoise. Au niveau du groupe consolidé, l'unique source de risque de change provient des potentielles variations des valeurs d'actifs nets de la participation d'Euroclear SA/NV dans des devises autres que l'EUR (par exemple, Euroclear UK&Ireland et Euroclear Sweden).

À compter d'avril 2018, Euroclear a lancé ses mandats Euroclear Treasury Funds et Treasury Investment en France et au Royaume-Uni afin de gérer l'excédent des positions de trésorerie du groupe (à l'exception d'Euroclear Bank). L'objectif était de mieux gérer les risques (crédit, marché et liquidité) découlant des investissements de trésorerie en EUR et GBP pour Euroclear SA/NV, les CSD et Euroclear Investments SA, y compris les risques d'érosion de capital actuellement générés par l'environnement de taux d'intérêt à court terme en EUR.

Les structures des Euroclear Treasury Fund et du Treasury Investment Mandate (comptabilisées en instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (FVOCI)) reposent sur deux fonds d'investissement communs domiciliés en Belgique et au Luxembourg et deux mandats d'investissement domiciliés en France et au Royaume-Uni, où les actifs sous gestion s'élèvent à un montant total d'environ €1.07 billions à compter de fin 2020 pour Euroclear SA/NV, les CSD et Euroclear Investments SA.

Ces structures permettent aux entités Euroclear éligibles d'investir leur trésorerie réglementaire et, dans une certaine mesure, leur excédent de trésorerie selon des règles strictes, telles que l'investissement dans des instruments libellés en EUR et GBP qui sont émis par un gouvernement ou une entité supranationale éligible auprès de la BCE, avec une notation, des échéances, une durée, une VaR et des limites de concentration pertinents. Elles permettent également aux filiales du groupe d'investir leurs positions de trésorerie excédentaires respectives pour optimiser les produits de trésorerie et atténuer les risques concernant les espèces excédentaires au regard des exigences réglementaires. Les mesures d'investissement applicables incluent notamment la notation, l'échéance, la durée moyenne, la VaR (et les limites de concentration). Pour Euroclear Investments SA et Euroclear SA/NV en particulier, les risques de marché relatifs aux placements de trésorerie dans les fonds communs de placement continuent à être atténués par l'utilisation de contrats à terme sur titres à revenu fixe en EUR afin de limiter la durée des portefeuilles de trésorerie.

Le risque lié aux actions du groupe est principalement lié à sa participation à long terme dans Euronext détenue par Euroclear SA/NV (classée au niveau 1).

IV.3.3.c. Risque de taux d'intérêt

Euroclear dispose généralement de positions nettes longues en espèces et ses revenus sont donc sensibles aux variations à venir des taux d'intérêts. Le risque de taux d'intérêt global généré par le portefeuille bancaire (Interest Rate Risk in the Banking Book - IRRBB) mesure l'impact sur la valeur des fonds propres (EVE⁴) et la rentabilité future (NIE⁵). L'IRRBB est géré pour Euroclear Bank et Euroclear SA/NV consolidé. Le scénario de base et six scénarios de résistance sont utilisés pour les deux entités juridiques. Il identifie les éléments sensibles aux taux d'intérêt au bilan et hors bilan, ainsi que les revenus et dépenses sensibles aux taux d'intérêt qui ont une incidence sur le compte de résultat.

Le tableau ci-dessous présente l'IRRBB au niveau d'Euroclear Holding SA/NV. Les actifs et les passifs détenus dans le portefeuille bancaire⁶ sont essentiellement libellés en euro et sont exprimés en valeur du marché pour les besoins de cette note. La valeur économique du portefeuille bancaire est calculée en actualisant les flux de trésorerie futurs pour les actifs et passifs figurant dans ce portefeuille.

La sensibilité de la valeur économique du portefeuille bancaire aux chocs de taux d'intérêt est présentée dans la première colonne du tableau ci-dessous.

(en milliers d'euros)	Sensitivité du revenu		
	Valeur économique du portefeuille bancaire	Produits d'intérêts nets Effectif 2020	Produits d'intérêts nets Prévu 2021
Impact des différents scénarios des taux d'intérêts			
Augmentation des taux d'intérêts à hauteur de 200 points de base	2,888,644	-	279,711
Pas de changements	2,771,779	121,606	68,896
Diminution des taux d'intérêts à hauteur de 200 points de base	2,616,672	-	68,896

⁴ Une nouvelle approche IRRBB EVE (valeur économique des capitaux propres) a été développée au cours de l'année 2019 afin d'adopter les normes actualisées de reporting de la BNB, et est en cours de validation. Nous estimons que le résultat de l'exercice de validation n'aura pas d'impacts significatifs sur les chiffres présentés ci-dessus.

⁵ Revenus nets d'intérêts

⁶ Le portefeuille bancaire contient les actifs et passifs qui ne sont pas détenus à des fins de transactions boursières ou de couverture de l'instrument dans le portefeuille de négociation. Ce portefeuille inclut les actifs et passifs portant intérêts au bilan de la Banque, y compris les positions hors bilan avec un intérêt fixe.

(en milliers d'euros)	Sensitivité du revenu		
	Valeur économique du portefeuille bancaire	Produits d'intérêts nets Effectif 2019	Produits d'intérêts nets Prévu 2020
Impact des différents scénarios des taux d'intérêts			
Augmentation des taux d'intérêts à hauteur de 200 points de base	2,406,206	-	445,863
Pas de changements	2,347,012	306,883	163,084
Diminution des taux d'intérêts à hauteur de 200 points de base	2,268,728	-	35,708

Les tableaux ci-dessous montrent le profil de risque de taux d'intérêt des actifs et passifs au 31 décembre, basé sur la première date entre la date de maturité et la prochaine date d'adaptation des taux. Les montants sont bruts, nets de toute perte de valeur.

(en milliers d'euros)	Remboursables à vue ou échéance une semaine	Autres montants arrivant à échéance endéans 3 mois	Échéance entre 3 et 6 mois	Échéance entre 6 mois et 1 année	Échéance entre 1 et 5 années	Échéance après 5 années	Non productifs d'intérêts	Total
Au 31 décembre 2020								
Actifs								
- Trésorerie et avoirs auprès des banques centrales	4,028,846	-	-	-	-	-	208	4,029,054
- Prêts et avances au coût amorti	7,781,630	2,958,255	2,725	11,334	20,919	-	12,303	10,787,166
- Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	82,312	3,423,570	797,095	1,459,747	2,208,599	542,823	1,407,446	9,921,592
- Actifs financiers non-détenus à des fins de transaction évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	-	556	-	-	6,340	-	12,757	19,653
- Actifs financiers détenus à des fins de transaction	-	-	-	-	-	-	10,560	10,560
- Dérivés utilisés à des fins de couverture	-	2,348	2,348	4,695	-	-	-	9,391
- Autres actifs	-	-	-	-	-	-	1,608,719	1,608,719
- Participations dans les sociétés du groupe	-	-	-	-	-	-	14,094	14,094
Total des actifs	11,892,788	6,384,729	802,168	1,475,776	2,235,858	542,823	3,051,993	26,386,135
Passifs								
- Dépôts des banques centrales	301,589	-	-	-	-	-	-	301,589
- Dépôts des banques et clients	14,649,056	123,360	7,445	-	-	-	56	14,779,917
- Titres émis et emprunts	238,403	1,512,481	442,133	364,339	1,880,399	1,291,531	15,138	5,744,424
- Passifs financiers détenus à des fins de transaction	-	-	-	-	-	-	16,184	16,184
- Dérivés utilisés à des fins de couverture	-	538	538	1,078	-	-	-	2,154
- Obligations locatives	-	2,623	2,615	5,377	65,428	57,103	-	133,146
- Autres passifs	-	-	-	-	-	-	621,028	621,028
Capitaux propres	-	-	-	-	-	-	4,787,693	4,787,693
Total des passifs et capitaux propres	15,189,048	1,639,002	452,731	370,794	1,945,827	1,348,634	5,440,099	26,386,135
Total écart de sensibilité aux taux d'intérêt	(3,296,260)	4,745,727	349,437	1,104,982	290,031	(805,811)	(2,388,106)	-
Ecart cumulatif	(3,296,260)	1,449,467	1,798,904	2,903,886	3,193,917	2,388,106	-	-

(en milliers d'euros)	Remboursables à vue ou échéance une semaine	Autres montants arrivant à échéance endéans 3 mois	Échéance entre 3 et 6 mois	Échéance entre 6 mois et 1 année	Échéance entre 1 et 5 années	Échéance après 5 années	Non productifs d'intérêts	Total
Au 31 décembre 2019								
Actifs								
- Trésorerie et avoirs auprès des banques centrales	1,882,928	-	-	-	-	-	225	1,883,153
- Prêts et avances	10,886,366	2,798,266	1,637	3,544	25,260	-	19,782	13,734,855
- Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	294,293	4,518,187	385,466	1,158,714	2,126,446	640,012	1,187,941	10,311,059
- Actifs financiers non-détenus à des fins de transaction évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	-	-	-	940	4,584	-	10,312	15,836
- Actifs financiers détenus à des fins de transaction	-	-	-	-	-	-	10,624	10,624
- Dérivés utilisés à des fins de couverture	-	432	432	863	-	-	-	1,726
- Autres actifs	-	-	-	-	-	-	1,611,335	1,611,335
- Participations dans les sociétés du groupe	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des actifs	13,063,587	7,316,885	387,535	1,164,061	2,156,290	640,012	2,840,219	27,568,588
Passifs								
- Dépôts des banques centrales	825,935	-	-	-	-	-	4	825,939
- Dépôts des banques et clients	15,436,142	141,653	10,500	-	-	-	509	15,588,804
- Titres émis et emprunts	462,710	1,554,646	256,961	622,845	1,904,834	1,290,245	14,817	6,107,058
- Passifs financiers détenus à des fins de transaction	-	-	-	-	-	-	8,832	8,832
- Dérivés utilisés à des fins de couverture	-	1,163	1,163	2,328	-	-	-	4,654
- Obligations locatives	-	6,205	4,713	8,963	51,092	24,151	-	95,124
- Autres passifs	-	-	-	-	-	-	708,566	708,566
Capitaux propres	-	-	-	-	-	-	4,229,611	4,229,611
Total des passifs et capitaux propres	16,724,787	1,703,667	273,337	634,136	1,955,926	1,314,396	4,962,339	27,568,588
Total écart de sensibilité aux taux d'intérêt	(3,661,200)	5,613,218	114,198	529,925	200,364	(674,384)	(2,122,120)	-
Ecart cumulatif	(3,661,200)	1,952,018	2,066,215	2,596,140	2,796,504	2,122,120	-	-

IV.3.3.d. Risque de change

En dehors d'Euroclear Bank, la monnaie fonctionnelle des entités du groupe est l'euro, à l'exception de filiales et d'une coentreprise localisées au Royaume-Uni et en Suède.

La sensibilité au risque de change est suivie via un modèle VaR. Étant donné le faible appétit pour le risque de marché d'Euroclear en tant que FMI et l'accent mis sur la préservation de son capital, elle ne s'engage pas dans des activités de négociation. Par conséquent, des limites étroites en termes de de risque de marché sont définies et contrôlées par le biais de politiques strictes en matière d'investissement et d'opérations de couverture et par le biais d'un suivi quotidien. Ainsi, le risque pris par l'entreprise au quotidien est évalué par rapport à ces limites sur une base journalière.

L'exposition au risque de change structurel (risque de conversion de change) s'établit comme suit :

(en milliers d'euros)	Investissement net dans les activités en monnaie autre que l'euro	Couvertures de change autres qu'emprunts	Risque de change structurel restant
Monnaie fonctionnelle de l'opération concernée			
Au 31 décembre 2020			
- dollar américain	3,395	-	3,395
- livre sterling	195,606	-	195,606
- couronne suédoise	70,953	-	70,953
Au 31 décembre 2019			
- dollar américain	6,129	-	6,129
- livre sterling	177,441	-	177,441
- couronne suédoise	60,793	-	60,793

Le tableau ci-dessous synthétise l'exposition du groupe au risque de change, et inclut les actifs et les passifs du groupe à leurs valeurs comptables, classés par devise.

Concentration des actifs et des passifs par devise (en milliers d'euros)	Dollar					Total
	Euro	américain	Yen japonais	Livre sterling	Autres	
Au 31 décembre 2020						
Total des actifs	13,425,751	8,433,915	187,136	2,589,946	1,749,387	26,386,135
Total des passifs et capitaux propres	12,525,097	9,009,963	599,657	2,340,288	1,911,130	26,386,135
Position nette au bilan	900,654	(576,048)	(412,521)	249,658	(161,743)	-

La position nette au bilan en devise autre que l'euro reflète principalement les actifs nets des filiales et succursales localisées au Royaume-Uni et en Suède, et d'autres positions transactionnelles, lesquelles sont presque entièrement compensées par des swaps de devise.

Concentration des actifs et des passifs par devise (en milliers d'euros)	Dollar		Dollar		Autres	Total
	Euro	américain	singapourienne	Livre sterling		
Au 31 décembre 2019						
Total des actifs	12,059,232	10,884,135	424,278	2,401,181	1,799,762	27,568,588
Total des passifs et capitaux propres	11,984,065	10,007,556	959,210	2,664,321	1,953,436	27,568,588
Position nette au bilan	75,167	876,579	(534,932)	(263,140)	(153,674)	-

IV.4 Gestion du capital

IV.4.a. Mesure et affectation du capital

Euroclear a mis en place des méthodologies d'évaluation du capital saines, efficaces et exhaustives lesquelles sont intégrées au processus interne d'évaluation de l'adéquation des capitaux (ICAAP). L'ICAAP repose sur deux approches complémentaires relatives à l'adéquation du capital : une approche économique et une approche normative :

- Approche économique : elle correspond à l'évaluation interne du niveau de fonds propres requis pour soutenir notre activité et notre profil de risque en ligne avec notre stratégie et appétit pour le risque.
- Approche normative : Euroclear doit se conformer, dans des conditions de référence et de résistance et pendant une période planifiée d'au moins trois ans, à toutes les exigences en fonds propres réglementaires applicables. Ces exigences découlent de deux réglementations majeures auxquelles est soumise Euroclear : le Règlement CRR (Capital Requirement Regulation et Directive CRD IV telle que transposée dans le droit bancaire belge) et la Réglementation des CSD.

La vue interne des besoins en capital d'Euroclear Bank repose sur des modèles de capital économique qui évaluent le montant de capital dont a besoin Euroclear pour se protéger contre des pertes inattendues découlant des risques auxquels elle est exposée lors de l'exécution de ses différentes activités. Cette vue est complétée par des scénarios de résistance. Ce modèle de capital est appliqué avec un niveau de confiance de 99.8% et couvre le risque opérationnel, de crédit et de marché ; des méthodologies supplémentaires sont également mises en place pour mesurer les risques d'entreprise et de pension. Cette approche prudente vis-à-vis des fonds propres requis, associée à la solide gestion du risque et aux contrôles efficaces d'Euroclear, a permis à Euroclear Bank de conserver ses notations élevées pendant les périodes de tensions sur les marchés. Fitch Ratings a attribué la notation AA+ et Standard & Poor's (S&P) la notation AA, à Euroclear Bank.

En vertu des perspectives normatives et du règlement CRR (Capital Requirement Regulation), les entités Euroclear Bank, Euroclear SA consolidée et Euroclear Holding SA/NV consolidée sont tenues de maintenir en permanence:

- au-dessus ou égale à 8% : le ratio de ses fonds propres par rapport au volume pondéré des risques;
- au-dessus de 6% : le ratio des fonds propres de catégorie 1 par rapport au volume pondéré des risques;
- au-dessus de 4,5% : le ratio des fonds propres de base de catégorie 1 (CET 1) ;
- l'exigence de pilier 2 (P2R) définie par le biais du processus de contrôle et d'évaluation prudentiels (SREP) annuel ; et
- un coussin de conservation du capital de 2.5% du total de volume pondéré des risques de Common Equity (ne s'applique pas à Euroclear Holding SA/NV).

Euroclear a recours à l'approche FIRBA (Foundation Internal Ratings Based Approach) pour le calcul du volume pondéré des risques de crédit. Le volume pondéré des risques de crédit tient compte des actifs et des risques hors bilan susceptibles de générer un risque de crédit, et est calculé tant pour Euroclear Bank que pour le groupe sur une base consolidée. Le collatéral et les autres garanties éligibles sont pris en compte de façon appropriée.

Concernant le calcul du volume pondéré du risque opérationnel, Euroclear Bank et Euroclear SA/NV se basent sur une approche AMA (Advanced Measurement Approach) développée en interne et soumise à l'approbation prudentielle. Euroclear a recours à une approche hybride pour tous les niveaux consolidés au-dessus d'Euroclear Bank, en combinant l'AMA appliquée à Euroclear Bank et Euroclear SA/NV à l'approche par indicateur de base appliquée aux autres entités du groupe.

Concernant le risque de marché, Euroclear a recours à l'approche standardisée pour couvrir le risque de change.

Étant donné qu'Euroclear Bank est une banque à objet limité et ne possède pas de portefeuille de négociation, le risque de marché qu'elle encourt est très limité.

En 2015, Euroclear Bank et Euroclear SA/NV ont, conjointement avec sept autres banques ou groupes bancaires en Belgique, été désignées par la BNB « banques domestiques d'importance systémique » (telles que désignées dans la législation de l'UE « établissements domestiques d'importance systémique » ou O-SII) en vertu de la loi bancaire belge et de CRD IV. Depuis, la BNB applique un coussin de 0.75% de Common Equity Tier 1 supplémentaire à Euroclear Bank, et Euroclear SA consolidées.

Outre les ratios de fonds propres, Euroclear respecte le ratio de levier. L'exigence actuelle s'élève à 3%. Les niveaux actuels du ratio de levier d'Euroclear sont déjà bien au-dessus de cette exigence réglementaire et sont communiqués dans le rapport du Pilier 3.

Le tableau qui suit présente le Tier 1 et le capital total du groupe Euroclear Holding SA/NV en fin d'année. Ces derniers sont largement supérieurs aux exigences réglementaires. Comme indiqué dans le tableau, aucun des titres de créance émis par Euroclear Investments SA n'a été comptabilisé comme fonds propres réglementaires dans le calcul des ratios des fonds propres consolidés du groupe.

IV.4.b. Position en capital réglementaire

(en milliers d'euros)	2020	2019
Volume pondéré des risques⁽¹⁾	8,346,186	7,744,250
Exigence en fonds propres:	667,696	619,540
- Risque de crédit	232,724	236,243
- Risque de marché	15,100	27,288
- Risque opérationnel	419,872	356,009
Fonds propres utiles⁽²⁾	3,579,697	3,106,091
- Tier 1	3,575,583	3,104,959
- Tier 2	4,114	1,132
Ratios de solvabilité		
- Tier 1	42.8%	40.1%
- Total	42.9%	40.1%

¹ Le volume pondéré des risques représente le total des fonds propres requis multiplié par un facteur de 12.5. Cela signifie que le volume pondéré des risques n'a pas uniquement trait au risque de crédit et de marché, mais qu'il tient également compte des risques opérationnels. Pour Euroclear, ces derniers constituent la principale source de consommation de fonds propres.

² Les fonds propres utiles sont fortement comparables aux fonds propres comptables dans l'état consolidé de la situation financière. Les différences sont attribuables aux déductions requises par la directive CRD IV, notamment concernant le goodwill et les immobilisations incorporelles, le dividende proposé pour l'année en cours, les restrictions imposées aux investissements dans les entités du secteur financier, la réserve destinée à la couverture des flux de trésorerie et l'insuffisance de provision pour pertes attendues.

IV.5. Impact du COVID-19

En 2020, la pandémie du COVID-19 a été un enjeu de taille en termes de gestion des risques pour Euroclear et le système financier au sens large ; de nombreux changements ont dû être mis en place pour gérer la crise sanitaire et économique qui a touché toutes les institutions depuis la flambée du Covid-19.

IV.5.1. Gestion des risques de crédit

La volatilité accrue des marchés des actions et obligations s'est traduite par une hausse des volumes de règlement/livraison et des incidents opérationnels, ce qui a parfois résulté en un accroissement sensible des positions longues de fin de journée des clients et des risques de redépôt associés. Au-delà de la période de pic de volatilité des marchés, le volume pondéré des risques de crédit s'est stabilisé aux niveaux pré-covid, ce qui indique que la pandémie n'a pas eu d'effet structurel sur notre risque de crédit. Euroclear continue de surveiller la situation afin de s'adapter à toute éventuelle détérioration du crédit en raison de la pandémie en cours.

En réponse à la crise, Euroclear a augmenté la fréquence de suivi du volume pondéré des risques de crédit, ce qui permet de calculer et faire état, sur une base quotidienne, des exigences en fonds propres pour le risque de crédit. Toutefois, Euroclear a maintenu en permanence un niveau prudent de marge de manœuvre en matière de capital grâce à une planification de capital solide et une gestion active de la trésorerie.

IV.5.2. Gestion des risques de liquidité et de financement

L'exécution du programme de financement a été impactée par la flambée du COVID-19. En mars 2020, le marché a été plutôt limité en termes de réémission de Certificats of Deposits (CDs) en USD arrivant à expiration, qui étaient émis à des fins de conformité avec les exigences de liquidité en vertu de la CSDR (test Cover 2). À aucun moment, les sources de liquidité courantes n'ont été compromises ; elles ont même été renforcées en raison de la contribution positive d'un niveau accru de positions longues des clients. Le plan de financement d'urgence n'a jamais été activé.

IV.5.3. Risque opérationnel et continuité de l'activité

Deux évolutions de marché majeures découlant du COVID-19 ont impacté le profil de risque opérationnel d'Euroclear : (i) des volumes opérationnels accrus mettant en avant la robustesse générale du système et (ii) l'augmentation des interventions manuelles sur les opérations sur titres (émissions accrues d'obligations convertibles/un plus grand nombre de restructurations de la dette).

Malgré le contexte du COVID-19, Euroclear n'a pas connu d'incidents majeurs concernant les services fournis par les prestataires de services essentiels (CSP). Dans le cadre des actions COVID-19 menées peu après la flambée du virus, les principaux prestataires de services essentiels du CSD avec une licence bancaire, des autres CSD du groupe et d'Euroclear SA/NV ont fait l'objet d'un suivi quotidien portant essentiellement sur leur efficacité et leur situation sanitaire.

Enfin, l'ensemble des entités du groupe ont continué à livrer leurs services essentiels parallèlement au passage en télétravail prolongé. Aucun incident opérationnel découlant du télétravail n'a été observé. Les personnes touchées par le COVID-19 dans les différentes entités Euroclear font l'objet d'un suivi étroit étant donné que la fatigue potentielle des collaborateurs reste un risque.

IV.5.4. Gestion des risques de marché

Plusieurs banques centrales (dont la Réserve fédérale) ont abaissé leurs taux de référence en réponse à la pandémie du COVID-19. Cette mesure a réduit de manière drastique le revenu d'Euroclear Bank, puisqu'elle investit essentiellement des positions longues overnight ou à très courte durée. En réponse à cela et afin d'assurer une tarification adéquate du risque, Euroclear Bank a ajusté son système de tarification, et propose désormais la possibilité d'appliquer une marge négative supplémentaire aux dépôts dans plusieurs devises. Cette mesure a été mise en place en faveur d'une gestion de trésorerie plus efficace de ses clients (réduisant ainsi les positions longues) et en vue de couvrir les coûts de réinvestissement additionnels.

En outre, la valeur de la participation d'Euroclear dans Euronext a été soumise à de fortes variations de prix en ligne avec les autres actifs de capitaux sur le marché. Courant 2020, l'action d'Euronext s'est négociée à un maximum de €109.70 et un minimum de €52.90. Cette fluctuation a accru la volatilité de nos capitaux propres et des actifs pondérés en fonction du risque de crédit proportionnellement à la variation de prix.

IV.5.5. Gouvernance et actions de la Direction

Euroclear a adapté ses mesures de gouvernance afin d'assurer une gouvernance adéquate garantissant, entre autres, l'activation opportune de mesures d'urgence en cas de nécessité. Tous les membres des différents organes de gouvernance étaient disponibles pendant la crise du COVID-19 grâce à la mise en place réussie des accords de télétravail généralisé pour le personnel et la Direction.

V. Analyse sectorielle

Le comité de direction d'Euroclear SA/NV reçoit des rapports internes pour Euroclear Bank, Euroclear SA/NV, Euroclear UK & Ireland, les CSD ESES ainsi qu'Euroclear Sweden et Euroclear Finland.

Les secteurs d'activité à présenter s'établissent comme suit :

- Euroclear Bank (y compris ses succursales à Hong Kong, en Pologne et au Japon) agissant en qualité de dépositaire central international de titres (ICSD) ;
- Euroclear SA/NV (y compris ses succursales à Amsterdam, Londres et Paris), agissant en tant que fournisseur de développement informatique et de services de support non opérationnel aux (I)CSD ;
- Euroclear UK & Ireland, filiale agissant en qualité de dépositaire central de titres (CSD) localisée au Royaume-Uni. Cette entité exerce également une activité de routage d'ordres sur fonds d'investissement ;
- le secteur ESES inclut les CSD du groupe localisées en Belgique, en France et aux Pays-Bas ;
- Euroclear Sweden (CSD en Suède) ; et
- Euroclear Finland (CSD en Finlande).

Les informations présentées dans la catégorie « Autres » concernent les maisons mères, Euroclear AG, Euroclear Re SA, Euroclear Global Collateral Services Ltd (entièrement consolidée depuis janvier 2020), Euroclear Information Solutions Limited (liquidée en 2020), Euroclear Property France SA et Calar Belgium SA/NV (vendue en décembre 2020). Aucune n'a constitué un secteur à présenter séparément en 2020 ou 2019.

Les revenus et risques associés aux services qu'Euroclear Bank rend en sa qualité d'ICSD ne varient pas d'un point de vue géographique, ils sont considérés comme un seul secteur géographique. Les activités de tous les autres secteurs sont localisées en Europe.

Aucun client n'a généré, à lui seul, 10% ou plus des revenus du groupe.

Les transactions entre les sociétés sont réalisées selon les conditions générales commerciales habituelles. Les refacturations des coûts de développement informatique et des services de support sont basées sur des agréments formels entre les entités concernées.

Les actifs et passifs sectoriels comprennent tous les actifs et passifs vis-à-vis de tiers.

(en milliers d'euros)	Notes	2020								Groupe
		Euroclear Bank	Euroclear SA/NV	Euroclear UK & Ireland	ESES CSDs	Euroclear Sweden	Euroclear Finland	Autres	Eliminations	
Produits d'intérêts nets	VI	123,614	(5,106)	569	(714)	(241)	(203)	3,626	61	121,606
Produits nets des droits et commissions	VII	800,007	(4)	132,968	194,286	70,290	53,756	-	(25)	1,251,278
Recharges intra groupe		1,066	603,887	13	81	171	342	73	(605,633)	-
Autres produits		21,920	297,898	36	238	112	(47)	37,154	(300,518)	56,793
Résultat opérationnel		946,607	896,675	133,586	193,891	70,332	53,848	40,853	(906,115)	1,429,677
Dépenses de personnel	IX	(124,756)	(284,778)	(15,733)	(20,163)	(13,404)	(9,556)	(1,811)	-	(470,201)
Autres dépenses directes	IX	(26,763)	(233,943)	(14,838)	(6,418)	(13,818)	(14,757)	(11,992)	3,932	(318,597)
Amortissements	XVII, XVIII	(7,775)	(60,934)	(75)	(11)	(2,437)	(7,506)	(3,464)	9,229	(72,973)
Royalties		(5,021)	-	(483)	(699)	(226)	(154)	-	6,583	-
Services de support non opérationnels et administratifs fournis par le groupe		(411,913)	(697)	(71,252)	(100,908)	(12,535)	(7,250)	(1,063)	605,618	-
Résultat avant pertes de valeur et impôt		370,379	316,323	31,205	65,692	27,912	14,625	22,523	(280,753)	567,906
Pertes de valeur	X	143	(349)	(589)	(234)	(318)	(33)	(36)	-	(1,416)
Résultat avant impôt		370,522	315,974	30,616	65,458	27,594	14,592	22,487	(280,753)	566,490
Charge d'impôt	XI	(93,062)	(7,002)	(5,534)	(18,628)	(6,114)	(2,971)	(1,267)	-	(134,578)
Résultat de l'exercice		277,460	308,972	25,082	46,830	21,480	11,621	21,220	(280,753)	431,912
Produits externes		1,478,879	10,185	148,304	202,150	71,971	48,668	25,583	-	1,985,740
Produits des autres secteurs		17,651	892,088	1,350	31,181	570	5,440	38,341	(986,621)	-
Total produits		1,496,530	902,273	149,654	233,331	72,541	54,108	63,924	(986,621)	1,985,740
Actifs sectoriels		22,799,940	2,255,637	174,696	297,273	296,965	141,503	420,121	-	26,386,135
Dont actifs non courants		2,658,280	1,286,904	62,817	112,146	179,132	76,129	218,535	-	4,593,943
Passifs sectoriels		19,785,065	376,628	8,548	40,573	65,818	9,480	1,312,330	-	21,598,442

(en milliers d'euros)	Notes	2019								Groupe
		Euroclear Bank	Euroclear SA/NV	Euroclear UK & Ireland	ESES CSDs	Euroclear Sweden	Euroclear Finland	Autres	Eliminations	
Produits d'intérêts nets	VI	307,819	(5,309)	1,122	(459)	(367)	(126)	3,938	265	306,883
Produits nets des droits et commissions	VII	704,100	(5)	116,310	181,361	56,404	45,597	13	(34)	1,103,746
Recharges intra groupe		971	559,064	24	124	195	247	84	(560,709)	-
Autres produits		12,017	429,818	(305)	607	(234)	(99)	228,975	(645,951)	24,828
Résultat opérationnel		1,024,907	983,568	117,151	181,633	55,998	45,619	233,010	(1,206,429)	1,435,457
Dépenses de personnel	IX	(121,220)	(254,236)	(13,870)	(20,735)	(12,754)	(10,055)	(982)	-	(433,852)
Autres dépenses directes	IX	(22,166)	(231,573)	(16,048)	(6,545)	(14,022)	(16,650)	(12,444)	3,181	(316,267)
Amortissements	XVII, XVIII	(5,914)	(60,582)	(85)	(11)	(1,372)	(7,914)	(3,363)	9,268	(69,973)
Royalties		(5,517)	-	(439)	(637)	(201)	(149)	-	6,943	-
Services de support non opérationnels et administratifs fournis par le groupe		(382,877)	(618)	(63,859)	(93,299)	(11,502)	(6,772)	(1,766)	560,693	-
Part du résultat net de l'exercice des sociétés mises en équivalence		-	708	-	-	-	-	-	-	708
Résultat avant pertes de valeur et impôt		487,213	437,267	22,850	60,406	16,147	4,079	214,455	(626,344)	616,073
Pertes de valeur	X	(629)	(1,085)	(103)	(177)	(155)	(3)	22	-	(2,130)
Résultat avant impôt		486,584	436,182	22,747	60,229	15,992	4,076	214,477	(626,344)	613,943
Charge d'impôt	XI	(148,319)	(6,185)	(3,123)	(18,543)	(3,554)	(820)	(2,631)	-	(183,175)
Résultat de l'exercice		338,265	429,997	19,624	41,686	12,438	3,256	211,846	(626,344)	430,768
Produits externes		1,629,551	11,780	128,053	191,837	58,002	41,139	1,849	-	2,062,211
Produits des autres secteurs		15,059	977,485	1,234	28,907	715	4,736	74,138	(1,102,274)	-
Total produits		1,644,610	989,265	129,287	220,744	58,717	45,875	75,987	(1,102,274)	2,062,211
Actifs sectoriels		24,384,859	1,960,413	162,676	287,085	270,724	132,276	370,555	-	27,568,588
Dont actifs non courants		2,691,909	1,256,857	56,691	105,868	171,685	74,338	213,553	-	4,570,901
Passifs sectoriels		21,587,452	309,296	16,707	41,982	62,970	8,744	1,311,826	-	23,338,977

Les €280,753,000 restants dans la colonne « Eliminations » concernent les dividendes reçus de sociétés du groupe (€626,344,000 en 2019).

VI. Produits d'intérêts nets

(en milliers d'euros)	Notes	2020	2019
Produits d'intérêts sur instruments financiers			
- Trésorerie et avoirs auprès des banques centrales		2,640	405
- Prêts et avances au coût amorti		127,648	353,459
- Instruments de dette évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		19,872	40,535
- Actifs financiers non-détenus à des fins de transaction évalués à la juste valeur par le biais du résultat net		203	140
- Intérêts négatifs sur passifs financiers		74,310	46,203
Produits financiers sur obligations de pension	XXII	62	59
Total produits d'intérêts		224,735	440,801
Charges financières sur instruments financiers			
- Dépôts de banques centrales		(171)	(344)
- Dépôts des banques et clients		(5,264)	(10,657)
- Titres émis et emprunts		(54,191)	(78,266)
- Financial assets évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		(20,344)	(21,379)
- Intérêts négatifs sur actifs financiers au coût amorti		(20,561)	(19,902)
Charges financières sur obligations locatives		(792)	(751)
Charges financières sur obligations de pension	XXII	(1,806)	(2,619)
Total charges financières		(103,129)	(133,918)
Total produits d'intérêts nets		121,606	306,883

VII. Produits nets des droits et commissions

(en milliers d'euros)	2020	2019
Produits des droits et commissions		
Compensation et règlement/livraison	524,742	490,295
Conservation	795,737	755,469
Autres	403,718	371,872
Total produits des droits et commissions	1,724,197	1,617,636
Charges des droits et commissions		
Compensation et règlement/livraison	(103,955)	(106,190)
Conservation	(217,149)	(229,039)
Autres	(151,815)	(178,661)
Total charges des droits et commissions	(472,919)	(513,890)
Droits et commissions nets	1,251,278	1,103,746

Les autres produits des droits et commissions incluent essentiellement les droits relatifs à la communication (€172 millions), les droits relatifs aux services de conservation (€45 millions), les services aux émetteurs et sur titres (€38 millions) et la récupération des débours encourus.

VIII. Profits nets/(pertes nettes) sur actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction

(en milliers d'euros)	2020	2019
Instruments de capitaux propres et dérivés liés		
Instruments dérivés de change	17,976	22,552
Total	17,976	22,552

Les swaps de trésorerie sont des produits dérivés non désignés comme instruments de couverture. Les profits nets de change concernent principalement les swaps de trésorerie initiés par Euroclear Bank afin de convertir en euros ou en dollars américains les avoirs libellés dans les autres devises, à des fins de réinvestissement. Conformément aux normes IFRS, ces résultats ne sont pas inclus dans les produits d'intérêts nets.

IX. Charges administratives

(en milliers d'euros)	Notes	2020	2019
Dépenses de personnel			
- Salaires		333,851	320,105
- Charges sociales		73,541	72,472
- Régimes à prestations définies	XXII	30,337	11,331
- Régimes à cotisations définies		6,592	6,237
- Autres dépenses de personnel		25,880	23,707
Honoraires d'audit		2,524	2,421
Honoraires de conseil		208,220	196,764
Charges locatives		20,447	21,615
Entretien et réparations		44,858	44,091
Déplacements et formations		4,757	13,359
Communication		8,581	7,626
Autres charges locatives et charges non capitalisées		14,451	13,847
Autres taxes		21,155	20,361
Amortissements	XVII, XVIII	72,973	69,973
Autres charges administratives		33,684	31,263
Provisions pour risques et charges	XXI	(1,651)	(2,964)
Production immobilisée		(38,429)	(32,116)
Total		861,771	820,092

Le nombre moyen de personnes employées par le groupe pendant l'année s'est établi à 4,066 (3,989 en 2019).

La rémunération des auditeurs pour les services d'audit fournis à Euroclear Holding SA/NV et à ses filiales se répartit comme suit :

(en milliers d'euros)	2020	2019
Honoraires à payer aux sociétés d'audit pour l'audit des comptes de la société	145	143
Honoraires à payer aux sociétés d'audit et leurs associés pour d'autres services:		
- L'audit des filiales de la société, prévu par la loi	1,600	1,391
- Travaux complémentaires d'attestation et de certification	768	847
- Autres missions complémentaires	11	40
Honoraires inclus dans les comptes annuels consolidés	2,524	2,421
Honoraires concernant les sociétés mises en équivalence	-	56
Total	2,524	2,477

Euroclear garantit l'indépendance de l'auditeur externe par le biais d'une directive spécifique adoptée par le Conseil d'Administration et approuvée par l'auditeur. Cette directive respecte les normes d'indépendance les plus strictes. L'engagement de l'auditeur externe pour des services complémentaires d'audit fait l'objet de contrôles spécifiques, sous la supervision du Comité d'Audit.

X. Pertes de valeur

(en milliers d'euros)	Notes	2020	2019
Pertes de valeur comptabilisées au compte de résultat			
Immobilisations corporelles	XVII	-	510
Goodwill et immobilisations incorporelles	XVIII	308	599
Actifs financiers		178	455
Autres actifs		930	566
Total		1,416	2,130

(en milliers d'euros)	Notes	2020	2019
Pertes de valeur sur autres actifs			
Au 1er janvier		2,310	1,781
Charge comptabilisée au compte de résultat		930	566
Montants utilisés		(171)	(42)
Ecart de change		(13)	5
Au 31 décembre		3,056	2,310

Pour les autres actifs, les pertes de valeur concernent principalement les pertes de crédit attendues comptabilisées sur les commissions à recevoir des clients dans plusieurs filiales (I)CSD du groupe.

Les mouvements des pertes de crédit attendues (ECL) sur les actifs financiers pendant l'année sont les suivants :

(en milliers d'euros)	Trésorerie et avoirs auprès des banques centrales	Prêts et avances au coût amorti	Instruments de dette évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Engagements de prêts et garanties financières	Total
Au 1er janvier 2020	3	666	283	8	960
Instruments financiers émis/acquis pendant la période	66	468	287	10	831
Instruments financiers décomptabilisés pendant la période	(3)	(630)	(140)	(8)	(781)
Variation due à un changement du risque de crédit	-	20	113	-	133
Au 31 Décembre 2020	66	524	543	10	1,143

Pour des détails concernant l'évaluation interne des pertes de crédit attendues (ECL), reportez-vous à la note IV.

Les taux utilisés par les entités du groupe pour déterminer les pertes de crédit attendues concernant les créances commerciales (méthode simplifiée) sont les suivantes :

Taux de perte attendu	2020	2019
Actuel	0.01%	0.01%
Moins de 30 jours	0.50%	0.50%
30 à 60 jours	1.00%	1.00%
60 à 90 jours	5.00%	5.00%
90 à 360 jours	15%-30%	15%-30%
Au-delà de 360 jours	20%-90%	20%-90%

XI. Impôt

(en milliers d'euros)	2020	2019
Charge d'impôt exigible sur le résultat	132,192	171,480
Ajustements au titre de l'impôt exigible des exercices antérieurs	(1,304)	(3,200)
	130,888	168,280
Charge/(produit) d'impôt différé afférent à la reconnaissance et au renversement des différences temporelles	3,560	15,337
Charge/(produit) d'impôt différé résultant de changements du taux d'imposition	130	(442)
Charge d'impôt	134,578	183,175

Des informations complémentaires sur l'impôt différé sont présentées dans la Note XII.

L'impôt sur le résultat brut du groupe diffère du montant théorique tel qu'il serait calculé en utilisant le taux normalisé ci-dessous:

(en milliers d'euros)	2020	2019
Produits/(pertes) des activités ordinaires avant impôts pour le groupe	566,488	613,943
Au taux d'imposition normalisé ⁽¹⁾	141,622	181,604
Effets :		
- Intérêts notionnels sur le capital	-	(97)
- Charges fiscalement non déductibles	5,964	16,340
- Elimination des dividendes intra-groupe (impact net) et autres dividendes	(2,466)	(2,438)
- Cessions de filiales	(5,768)	-
- Réduction de valeur des filiales	(707)	(877)
- Part du résultat net de l'exercice des sociétés mises en équivalence	-	(209)
- Revenus non taxés	-	(58)
- Différents taux utilisés par les sociétés du groupe	(2,893)	(7,448)
- Changements du taux d'imposition sur les impôts différés	130	(442)
- Ajustements de la charge d'impôt relative aux périodes antérieures	(1,304)	(3,200)
Charge d'impôt	134,578	183,175

(1) Un taux de 25.00% (29.58% en 2019) a été utilisé comme taux normalisé.

Les actifs d'impôt exigible sur le résultat d'un montant de €9,070,000 au 31 décembre 2020 (€20,695,000 en 2019) représentent le total des montants récupérables auprès des autorités fiscales concernant les excédents des charges d'impôt payées d'avance, les ajustements sur exercices antérieurs et le crédit d'impôt pour recherche et développement.

Les incidences fiscales nettes liées aux dividendes intra-groupe éliminés à des fins de consolidation ont été prises en compte séparément afin de refléter de manière adéquate l'impact de cet élément de réconciliation sur les charges d'impôt.

Les charges non déductibles fiscalement incluent les autres incidences fiscales des ajustements de consolidation non soumis aux impôts différés. Le mouvement net couvre également l'effet des variations en termes de faits et circonstances qui ont une incidence sur le jugement et les estimations de l'acceptabilité de certains traitements fiscaux.

Le mouvement net dans la part des (profits nets)/pertes nettes fiscales des investissements comptabilisés selon la méthode de mise en équivalence s'explique essentiellement par la reconnaissance du dégrèvement fiscal de consortium entre les entités du groupe entièrement consolidées et l'entité consolidée à l'aide de la méthode de mise en équivalence.

La variation d'une année à l'autre de l'incidence des différents taux applicables aux sociétés au sein du groupe s'explique par une combinaison de facteurs : diminution du taux d'imposition effectif du groupe comme indiqué ci-dessus et fluctuations de la base imposable de certaines grandes entités.

XII. Impôt différé

Le détail de l'impôt différé se présente comme suit :

(en milliers d'euros)	Total	Échéance antérieure au 31 décembre 2021	Échéance postérieure au 31 décembre 2021
Au 31 décembre 2020			
Les actifs d'impôt différé			
Régimes à prestations définies	43,365	-	43,365
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(1,964)	-	(1,964)
Actifs financiers (pertes de crédit attendues)	14	14	-
Immobilisations corporelles	1,611	(57)	1,668
Pertes fiscales reportées	57,776	8,089	49,687
Autres différences temporelles	4,832	1,738	3,094
Total	105,634	9,784	95,850
Les passifs d'impôt différé			
Régimes à prestations définies	(10,527)	-	(10,527)
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	16,896	16,280	616
Réserve de couverture de flux de trésorerie	1,809	1,809	-
Actifs financiers (pertes de crédit attendues)	(133)	(133)	-
Immobilisations corporelles	-	20	-
Autres différences temporelles	(1,005)	(1,005)	-
Réserve d'assurance pour Euroclear Re SA	2,902	-	2,902
Total	9,962	16,971	(7,009)

(en milliers d'euros)	Total	Échéance antérieure au 31 décembre 2020	Échéance postérieure au 31 décembre 2020
Au 31 décembre 2019			
Les actifs d'impôt différé			
Régimes à prestations définies	44,215	-	44,215
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(8,730)	(7,566)	(1,164)
Actifs financiers (pertes de crédit attendues)	161	161	-
Réserve de couverture de flux de trésorerie	732	732	-
Actifs/passifs financiers détenus à des fins de transaction	27	27	-
Développement informatique	37	37	-
Immobilisations corporelles	2,051	25	2,026
Pertes fiscales reportées	66,811	6,837	59,974
Autres différences temporelles	5,179	3,083	2,096
Total	110,483	3,336	107,147
Les passifs d'impôt différé			
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	430	-	430
Réserve de couverture de flux de trésorerie	(7)	(7)	-
Réserve d'assurance pour Euroclear Re SA	2,912	-	2,912
Total	3,335	(7)	3,342

Les impôts différés sont classés comme actifs ou passifs en fonction de leur total net en fin d'année par entité, et ce pour tous les types d'impôt différé. Au 31 décembre 2020, Euroclear Bank disposait d'un passif net d'impôt différé.

Les impôts différés relatifs aux pertes fiscales reportées concernent essentiellement Euroclear SA/NV.

L'analyse de la variation de l'impôt différé se détaille comme suit :

(en milliers d'euros)	Notes	2020	2019
Au 1er janvier		107,148	123,181
Acquisition/vente de filiales		(284)	-
Compte de résultat		(3,690)	(14,895)
Impôts différés relatifs aux éléments comptabilisés en capitaux propres			
- Régimes à prestations définies	XXII	4,881	6,565
- Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		(9,763)	(9,335)
- Réserve de couverture de flux de trésorerie	XXIV	(2,541)	1,539
Ecart de change		(79)	93
Au 31 décembre		95,672	107,148

Les produits/(charges) d'impôts différés dans le compte de résultat comportent les différences temporelles suivantes:

(en milliers d'euros)	Notes	2020	2019
Régimes à prestations définies	XXII	4,656	(1,998)
Dépréciation des actifs financiers		42	92
Développement informatique		(31)	(28)
Immobilisations corporelles		(36)	(255)
Pertes fiscales reportées		(9,035)	(2,501)
Réserve d'assurance		10	12
Autres différences temporelles		704	(10,217)
Total		(3,690)	(14,895)

Il n'y a pas eu d'impôts différés non comptabilisés en fin d'exercice.

XIII. Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

(en milliers d'euros)	2020	2019
Au 31 décembre		
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		
Actions		
- Cotées	504,840	406,840
- Non cotées mais juste valeur déterminable	13,223	13,977
Parts de fond	869,651	736,887
Instruments de dette cotés	8,533,878	9,153,355
Total	9,921,592	10,311,059

Tous les titres de créance sont à intérêts fixes.

Pour les titres non cotés, la valorisation est basée sur les prix auxquels les titres pourraient selon toute vraisemblance être vendus à des contreparties consentantes et bien informées. Ces prix sont déterminés sur base de techniques de valorisation généralement acceptées comme les flux de trésorerie actualisés ou les multiples de marchés pertinents.

L'échéancier des actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global est présenté à la note IV.

L'évolution des actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global se présente comme suit :

(en milliers d'euros)	Notes	Instruments de capitaux propres	Parts de fond	Titres de créances	Total
Au 1er janvier 2020		420,817	736,887	9,153,355	10,311,059
Acquisitions		55	141,382	13,449,678	13,591,115
Cessions		(8,505)	(12,063)	(14,038,549)	(14,059,117)
Réserve de réévaluation des titres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global					
- Titres cédés		8,505	63	(53)	8,515
- Profits/(pertes) sur les titres détenus		97,191	3,382	35,398	135,971
Amortissement des primes négatives/(positives)		-	-	(39,896)	(39,896)
Différence nette en intérêts courus non échus		-	-	(1,528)	(1,528)
Allocations aux pertes de crédit attendues		-	-	(259)	(259)
Différence de taux de change		-	-	(24,268)	(24,268)
Au 31 décembre 2020		518,063	869,651	8,533,878	9,921,592

(en milliers d'euros)	Instruments de capitaux propres	Parts de fond	Titres de créances	Total
Au 1er janvier 2019	295,724	439,448	6,698,733	7,433,905
Acquisitions	1,033	688,585	19,562,414	20,252,032
Cessions	(1,200)	(398,626)	(17,117,295)	(17,517,121)
Réserve de réévaluation des titres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global				
- Titres cédés	1,200	(258)	(10)	932
- Profits/(pertes) sur les titres détenus	124,060	7,739	29,828	161,627
Amortissement des primes négatives/(positives)	-	-	(16,950)	(16,950)
Différence nette en intérêts courus non échus	-	-	(6,550)	(6,550)
Allocations aux pertes de crédit attendues	-	-	(28)	(28)
Différence de taux de change	-	-	3,213	3,213
Au 31 décembre 2019	420,817	736,887	9,153,355	10,311,059

XIV. Instruments financiers détenus à des fins de transaction

XIV.1. Juste valeur et montants notionnels

La juste valeur et les montants notionnels des dérivés du groupe se présentaient comme suit :

(en milliers d'euros)	Montant notionnel	Juste valeur	
		Actifs	Passifs
Au 31 décembre 2020			
Dérivés sur devises étrangères			
- Opérations de change à terme	2,377,724	10,560	16,184
Total	2,377,724	10,560	16,184
Au 31 décembre 2019			
Dérivés sur devises étrangères			
- opérations de change à terme	3,598,633	10,624	8,832
Total	3,598,633	10,624	8,832

Les montants notionnels liés à des opérations de change à terme au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2019 reflètent principalement les swaps de devises en cours.

Par ailleurs, dans certains cas, les contrats de change à terme sont utilisés par certaines sociétés du groupe Euroclear pour couvrir la juste valeur de certains passifs spécifiques libellés dans une devise étrangère. Ces transactions ne sont toutefois pas comptabilisées comme transactions de couverture.

XV. Dérivés utilisés à des fins de couverture

XV.1. Couvertures des flux de trésorerie

Euroclear Bank utilise l'euro comme devise fonctionnelle et est exposée à un risque de change (changement au niveau du taux de change au comptant en question) susceptible d'avoir une influence défavorable sur les flux de revenus de commissions et d'intérêt.

Le groupe applique la comptabilité de couverture pour ces flux de revenus prévus hautement probables influencés par les variations de taux de change dans certaines devises. La politique prévoit de couvrir un seuil minimum de 75% des expositions du résultat opérationnel dans des devises étrangères.

Euroclear Bank conclut des contrats de change à terme, dans le cadre desquels elle vend les devises concernées à une date future et à un prix déterminé. Un contrat est conclu par mois, par devise et par nature des expositions (commissions et intérêts) pour compenser le flux de devises net (généralement un revenu) du même mois. Ces contrats sont conclus, depuis décembre 2018, sur une base de 12 mois glissants (ou 3 mois pour les devises moins liquides). Ces transactions sont classées comme instruments de couverture des flux de trésorerie.

L'efficacité des couvertures est évaluée sur la base des conditions essentielles des contrats. La relation économique est vérifiée lors de la mise en place de la transaction pour confirmer que les caractéristiques de l'instrument de couverture sont alignées sur celles de l'élément couvert (contrat à terme avec la même échéance et devise que les revenus attendus, le montant notionnel des dérivés correspondant aux positions couvertes). Les éléments couverts génèrent une exposition nette pour acheter des euros et vendre des devises étrangères à la date de paiement. Le contrat à terme pour vendre des euros contre des devises étrangères à la date de paiement donne lieu à une compensation pour ces deux transactions. Par conséquent, les valeurs évolueront généralement dans la direction opposée.

Le ratio de couverture est déterminé en comparant le montant notionnel du dérivé avec la quantité d'éléments couverts. Les sources d'inefficacité suivantes sont identifiées et surveillées :

- Changement au niveau du délai et/ou des flux entrants de l'un des deux éléments constituant l'élément couvert. Afin d'atténuer ce risque, Euroclear Bank veille à ce qu'aucun changement significatif ne soit observé au niveau du délai et/ou des flux entrants de l'élément couvert.
- Changement au niveau du risque de crédit d'Euroclear Bank ou au niveau de la contrepartie du contrat à terme. Treasury surveille tout changement défavorable lié au risque de crédit des contreparties et d'Euroclear Bank. Étant donné que tous les contrats doivent être conclus avec des contreparties présentant une notation de crédit A ou supérieure, le risque de crédit est minime et n'a pas d'influence sur le changement de valeur.
- Impact des écarts de change (matérialisés par les points à terme inclus dans la relation de couverture). L'horizon de couverture est adapté pour limiter l'impact de l'écart de change (3 mois ou 12 mois, selon le niveau du taux d'intérêt lié à la devise couverte)

Au 31 décembre 2020, Euroclear Bank couvre en moyenne un flux de devises équivalent à €20,420,000 (2019 : € 22,090,000).

La juste valeur et les montants notionnels des dérivés du groupe utilisés pour couvrir des flux de trésorerie se présentent comme suit :

(en milliers d'euros)	Montant	Juste valeur	
		Actifs	Passifs
Au 31 décembre 2020			
Dérivés sur taux de change			
- Opérations de change à terme	245,065	9,391	2,154
Total	245,065	9,391	2,154
Au 31 décembre 2019			
Dérivés sur taux de change			
- Opérations de change à terme	271,915	1,726	4,654
Total	271,915	1,726	4,654

Pendant l'année, la couverture des flux de trésorerie s'est avérée inefficace en raison d'un flux de trésorerie d'intérêts entrants en USD moindre que celui prévu. La partie inefficace des opérations de couverture a été arrêtée et des pertes non réalisées à hauteur de €649,000 ont été comptabilisées de manière anticipée au compte du résultat (€3,942,000 en 2019).

À la date du reporting, le groupe a pris en compte la prévision la plus récente et aucune inefficacité n'a été observée.

Les montants comptabilisés dans la réserve de couverture de flux de trésorerie en fin d'année seront progressivement reconnus au compte de résultat (profits nets ou pertes nettes de change) au cours de l'exercice suivant, lorsque les flux couverts se matérialisent.

Les mouvements au sein de la réserve de couverture de flux de trésorerie se présentent comme suit :

(en milliers d'euros)	Notes	Montant brut	Impôt différé	Montant net
Au 1er janvier 2020		(2,928)	732	(2,196)
Variation de la juste valeur directement comptabilisée par le biais des autres éléments du résultat global		7,339	(1,835)	5,504
Montants transférés des autres éléments du résultat global vers le résultat net pendant la période				
- Montants reclassifiés vers le résultat net pour cause d'inefficacité		649	(162)	487
- Montants reclassifiés vers le résultat net pour cause d'effet de l'objet de couverture sur le résultat net		2,177	(544)	1,633
Variation de la réserve de couverture de flux de trésorerie	XXIV	10,165	(2,541)	7,624
Au 31 décembre 2020		7,237	(1,809)	5,428
Au 1er janvier 2019		2,727	(807)	1,920
Variation de la juste valeur directement comptabilisée par le biais des autres éléments du résultat global		8,794	(2,735)	6,059
Montants transférés des autres éléments du résultat global vers le résultat net pendant la période				
- Montants reclassifiés vers le résultat net pour cause d'inefficacité		(3,943)	1,166	(2,777)
- Montants reclassifiés vers le résultat net pour cause d'effet de l'objet de couverture sur le résultat net		(10,506)	3,108	(7,398)
Variation de la réserve de couverture de flux de trésorerie	XXIV	(5,655)	1,539	(4,116)
Au 31 décembre 2019		(2,928)	732	(2,196)

XV.2. Couvertures d'investissements nets dans les activités à l'étranger

Le groupe a couvert, jusqu'en juillet 2011, une partie du risque de change lié aux investissements nets dans des activités à l'étranger (EMXCo, Euroclear UK & Ireland, la succursale d'Euroclear SA/NV au Royaume-Uni et Euroclear Sweden).

Le solde de la réserve de couverture des investissements nets dans des activités à l'étranger se présente comme suit :

(en milliers d'euros)	Notes	2020	2019
Au 1er janvier et 31 décembre	XXIV	(18,238)	(18,238)

XVI. Autres actifs

(€'000)	Notes	2020	2019
Éléments en cours de recouvrement		11,152	31,118
Autres charges fiscales et charges de sécurité sociale		25,012	22,084
Autres actifs (après réductions de valeur)		63,078	56,285
Au 31 décembre		99,242	109,487

Les éléments en cours de recouvrement concernent principalement les coupons et les produits de rachat des Participants d'Euroclear Bank.

XVII. Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	Notes	Terrains et Bâtiments	Améliorations de biens pris en bail	Mobiliers et agencements	Matériel informatique	Véhicules et autres	Total	Dont Actifs au titre de droit d'utilisation:		
								Terrains et Bâtiments	Véhicules et autres	Total
Coût										
Au 1er janvier 2020		215,185	54,586	15,404	158,386	9,701	453,262	103,997	9,072	113,069
Acquisitions		39,542	962	610	6,572	(1,377)	46,309	39,137	(1,378)	37,759
Activation des provisions pour remise en état	XXI	-	4,583	-	-	-	4,583	-	-	-
Transferts		-	2	-	-	-	2	-	-	-
Ventes et cessions		(66,201)	(6,205)	(61)	(380)	(24)	(72,871)	-	-	-
Ecart de change		(1,881)	(600)	(162)	(458)	(15)	(3,116)	(1,881)	(9)	(1,890)
Au 31 décembre 2020		186,645	53,328	15,791	164,120	8,285	428,169	141,253	7,685	148,938
Amortissements cumulés										
Au 1er janvier 2020		(92,637)	(42,332)	(11,761)	(114,585)	(164)	(261,480)	(18,294)	-	(18,294)
Acquisitions		(7,434)	-	-	-	-	(7,434)	(7,434)	-	(7,434)
Charges d'amortissement		(21,935)	(4,259)	(1,275)	(16,147)	(21)	(43,637)	(18,742)	-	(18,742)
Transferts		-	(1)	-	(5)	6	-	-	-	-
Ventes et cessions		46,431	6,203	59	380	23	53,096	-	-	-
Ecart de change		353	452	123	333	3	1,264	353	-	353
Au 31 décembre 2020		(75,222)	(39,937)	(12,854)	(130,024)	(153)	(258,191)	(44,116)	-	(44,116)
Valeur comptable nette au 31 décembre 2020		111,423	13,391	2,937	34,096	8,132	169,978	97,136	7,685	104,822

(en milliers d'euros)	Notes	Terrains et Bâtiments	Améliorations de biens pris en bail	Mobiliers et agencements	Matériel informatique	Véhicules et autres	Total	Dont Actifs au titre de droit d'utilisation:		
								Terrains et Bâtiments	Véhicules et autres	Total
Coût										
Au 31 décembre 2018		109,761	55,505	14,081	154,767	599	334,713	-	-	-
Ajustement lié à l'adoption de l'IFRS 16		96,786	-	-	-	8,810	#VALUE!	96,786	8,810	105,596
Au 1er janvier 2019		206,547	55,505	14,081	154,767	9,409	440,309	96,786	8,810	105,596
Acquisitions		10,662	2,294	974	9,568	439	23,937	8,860	410	9,270
Activation des provisions pour remise en état	XXI	-	29	-	-	-	#VALUE!	-	-	-
Transferts		-	139	447	(548)	-	38	-	-	-
Ventes et cessions		(2,606)	(3,758)	(173)	(5,630)	(149)	(12,316)	(2,232)	(148)	(2,380)
Ecart de change		582	377	75	229	2	1,265	582	-	582
Au 31 décembre 2019		215,185	54,586	15,404	158,386	9,701	453,262	103,997	9,072	113,069
Amortissements cumulés										
Au 1er janvier 2019		(71,417)	(42,555)	(9,984)	(103,159)	(151)	(227,266)	-	-	-
Charges d'amortissement		(20,886)	(3,276)	(1,534)	(17,203)	(19)	(42,918)	(17,701)	-	(17,701)
Pertes de valeur		(510)	-	-	-	-	(510)	(510)	-	(510)
Transferts		-	(49)	(369)	411	-	(7)	-	-	-
Ventes et cessions		258	3,756	170	5,575	-	9,759	-	-	-
Ecart de change		(82)	(208)	(44)	(209)	6	(538)	(82)	-	(82)
Au 31 décembre 2019		(92,637)	(42,332)	(11,761)	(114,585)	(164)	(261,480)	(18,293)	-	(18,293)
Valeur comptable nette au 31 décembre 2019		122,548	12,254	3,643	43,801	9,537	191,782	85,704	9,072	94,777

Les chiffres ci-dessus incluent le coût des immobilisations corporelles en cours de construction pour un montant de €643,000 (€263,000 en 2019).

Pendant l'année, aucune modification apportée aux contrats de location n'a donné lieu à la comptabilisation d'un nouveau contrat.

Euroclear Investments a vendu 100 % de sa participation dans Calar Belgium le 18 décembre 2020. Le principal actif de Calar Belgium était un droit de propriété à hauteur de 51 % sur le bâtiment du siège social d'Euroclear situé à Bruxelles. La vente de la part de 51 % est reflétée à la ligne Transferts et cessions. La transaction est qualifiée d'opération de vente et de cession-bail au niveau consolidé étant donné que le bâtiment continue à être loué par Euroclear SA/NV. Par conséquent, les obligations au titre du droit d'utilisation et de location ont été ajustées en décembre 2020 pour refléter les nouvelles conditions de bail et la totalité de la location (à la place des 49 % déjà détenus par un tiers). La vente a généré un gain total de €50,756,000. Une partie de ce gain (€27,592,000) a été comptabilisée en déduction du droit d'utilisation et sera amortie sur la période de bail conformément à la norme IFRS 16.

XVIII. Goodwill et immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)	Logiciels		Know-how	Goodwill	Relations		Technologie non brevetée	Total
	développés en interne	Licences acquises			contractuelles avec la clientèle			
Coût								
Au 1er janvier 2020	116,427	102,526	45,847	1,399,352	21,965	59,725	1,745,842	
Acquisitions	35,877	6,164	-	-	-	-	42,041	
Transferts	-	(2)	-	-	-	-	(2)	
Ventes et cessions	(219)	(1,807)	-	-	-	-	(2,026)	
Ecart de change	244	(5)	46	6,136	-	-	6,421	
Au 31 décembre 2020	152,329	106,876	45,893	1,405,488	21,965	59,725	1,792,276	
Amortissements et pertes de valeur cumulés								
Au 1er janvier 2020	(52,261)	(47,698)	(45,847)	(538,391)	-	(59,725)	(743,922)	
Charges d'amortissement	(15,268)	(14,068)	-	-	-	-	(29,336)	
Pertes de valeur	-	(90)	-	-	-	-	(90)	
Transferts	253	(253)	-	-	-	-	-	
Ventes et cessions	-	1,657	-	-	-	-	1,657	
Ecart de change	(22)	4	(46)	(584)	-	-	(648)	
Au 31 décembre 2020	(67,298)	(60,448)	(45,893)	(538,975)	-	(59,725)	(772,339)	
Valeur comptable nette au 31 décembre 2020	85,031	46,428	-	866,513	21,965	-	1,019,937	

(en milliers d'euros)	Logiciels		Know-how	Goodwill	Relations		Technologie non brevetée	Total
	développés en interne	Licences acquises			contractuelles avec la clientèle			
Coût								
Au 1er janvier 2019	113,472	93,136	45,868	1,401,746	21,965	59,725	1,735,912	
Acquisitions	20,594	19,371	-	-	-	-	39,965	
Transferts et cessions	(17,564)	17,526	-	-	-	-	(38)	
Ventes et cessions	-	(27,519)	-	-	-	-	(27,519)	
Ecart de change	(75)	12	(21)	(2,394)	-	-	(2,478)	
Au 31 décembre 2019	116,427	102,526	45,847	1,399,352	21,965	59,725	1,745,842	
Amortissements et pertes de valeur cumulés								
Au 1er janvier 2019	(40,184)	(59,650)	(45,868)	(538,657)	-	(59,725)	(744,084)	
Charges d'amortissement	(14,739)	(12,316)	-	-	-	-	(27,055)	
Pertes de valeur	-	(599)	-	-	-	-	(599)	
Transferts et cessions	2,582	(2,576)	-	-	-	-	6	
Ventes et cessions	70	27,449	-	-	-	-	27,519	
Ecart de change	10	(6)	21	266	-	-	291	
Au 31 décembre 2019	(52,261)	(47,698)	(45,847)	(538,391)	-	(59,725)	(743,922)	
Valeur comptable nette au 31 décembre 2019	64,166	54,828	-	860,961	21,965	-	1,001,920	

Le goodwill et les relations contractuelles avec la clientèle présentés dans les tableaux ci-dessus concernent l'acquisition d'EMXCo, Euroclear Belgium, Euroclear Finland, Euroclear France, Euroclear Nederland, Euroclear Sweden et Euroclear UK & Ireland.

La technologie non brevetée liée à l'infrastructure d'Euroclear Finland et d'Euroclear Sweden est entièrement amortie depuis mi-2012.

XVIII.1. Détermination des unités génératrices de trésorerie

Les tests de perte de valeur du goodwill reposent principalement sur l'unité génératrice de trésorerie (UGT) unique pour les trois secteurs opérationnels pertinents : ESES (Euroclear Belgium, Euroclear France, Euroclear Nederland), Euroclear UK & Ireland (EUI et EMX Company Ltd intégrée par EUI en 2010), Euroclear Finland et Euroclear Sweden.

À l'exception d'Euroclear Sweden, le goodwill et les relations contractuelles avec la clientèle sont libellés en euro et soumis à des tests destinés à établir la perte de valeur éventuelle dans cette même devise. Au moment de l'acquisition d'Euroclear UK & Ireland, le goodwill était considéré comme un actif non monétaire de l'acquéreur et était donc libellé en euro. Lors de l'adoption des normes IFRS,

selon lesquelles le goodwill est un actif monétaire de l'entité acquise, Euroclear a décidé de ne pas réajuster les acquisitions des années précédentes.

XVIII.2. Base de détermination des montants recouvrables

Les montants recouvrables reposent sur « la valeur d'utilité » calculée selon la méthodologie relative aux flux de trésorerie actualisés pour chaque secteur d'activité. La valorisation en 2020 de l'ensemble des entités concernées repose sur la prévision des flux de trésorerie disponibles sur cinq exercices, ainsi que sur des projections allant au-delà de cette période, en supposant une annuité perpétuelle variant entre 1.8 % et 2 % en fonction de l'entité concernée.

Les valeurs comptables nettes du goodwill et des relations contractuelles avec la clientèle d'Euroclear Belgium sont présentées dans le tableau ci-dessous.

(en milliers d'euros)	2020	2019
Euroclear UK & Ireland	203,269	204,148
ESES	484,626	484,626
Euroclear Finland	37,689	37,689
Euroclear Sweden	162,893	156,462
	888,477	882,925

Il s'agit des seules immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée.

XVIII.3. Principales hypothèses concernant les facteurs d'actualisation

Les taux d'actualisation appropriés sont déterminés en appliquant le Modèle d'Evaluation des Actifs Financiers (MEDAF). En 2020, les sources de données utilisées pour évaluer le taux d'actualisation ont changé par rapport à 2019. Les taux d'actualisation et les taux de croissance perpétuels utilisés pour chaque UGT dans les tests de perte de valeur de 2020 et 2019 s'établissaient comme suit :

	2020		2019	
	Taux d'actualisation	Taux de croissance perpétuel	Taux d'actualisation	Taux de croissance perpétuel
Euroclear UK & Ireland	4.70%	1.80%	6.30%	1.80%
ESES	5.60%	1.80%	6.30%	1.80%
Euroclear Finland	5.60%	1.80%	6.00%	1.80%
Euroclear Sweden	5.30%	2.00%	5.70%	2.00%

XVIII.4. Tests de perte de valeur de 2020

Les principales hypothèses concernant l'exercice de valorisation reposent sur des sources d'informations externes et sur des projections établies en interne (actifs détenus en conservation, volumes de transactions, taux d'intérêt, etc). Les prévisions sont issues de plans approuvés par le Conseil d'Administration qui se traduisent par des tendances résilientes en matière de rentabilité tout au long de 2021 et pendant les quatre prochaines années. Pour tous les segments opérationnels, l'exercice de valorisation a indiqué que les valeurs actuelles du goodwill et des immobilisations incorporelles associées sont correctes et justifiées.

Le Conseil d'Administration a conclu qu'en 2020 qu'il n'y a eu aucun risque de perte de valeur du goodwill découlant de ces tests.

Concernant l'analyse de sensibilité, ni une hausse de 1% et 2 % du taux d'actualisation, ni une baisse de 5% des volumes d'activité n'aurait résulté en perte de valeur dans l'une des UGT (tous les autres facteurs restant égaux à l'exception d'Euroclear Sweden, où une sensibilité concernant le taux d'actualisation pourrait résulter en une faible perte de valeur considérée comme non significative.

Les variations des paramètres utilisés pour l'analyse de sensibilité exposée ci-dessus reposent sur les estimations de la direction quant au niveau de variation raisonnablement possible. Par exemple, le choix d'une baisse de 5% des volumes d'activité est justifié par la volatilité observée entre les prévisions et les chiffres réels enregistrés ces quatre dernières années alors que la hausse du taux d'actualisation est justifiée par la variation annuelle négative la plus élevée sur les quatre dernières années.

XIX. Autres passifs

(€'000)	Notes	2020	2019
Fonds à affecter		55,344	183,964
Avoirs fiscaux et sécurité sociale		36,883	16,014
Créditeurs		48,157	58,859
Autres		7,688	11,855
Au 31 décembre		148,072	270,692

Les Fonds à affecter représentent principalement les fonds reçus et autres éléments en cours de réconciliation.

XX. Titres émis et emprunts

(en milliers d'euros)	Maturité	2020	2019
Au 31 décembre			
Certificats de dépôt à taux fixe en GBP	2020	-	220,069
Certificats de dépôt à taux fixe en USD	2020	-	763,130
Certificats de dépôt à taux fixe en EUR	2020	-	1,241,149
Certificats de dépôt à taux fixe en GBP	2021	783,969	-
Certificats de dépôt à taux fixe en USD	2021	1,151,704	-
Total certificats de dépôt		1,935,673	2,224,348
Billets à moyen terme à taux variable en GBP	2020	-	999,531
Billets à moyen terme à taux variable en EUR	2021	500,112	500,166
Billets à moyen terme à taux variable en EUR	2022	498,741	497,759
Billets à moyen terme à taux variable en EUR	2023	499,497	150,080
Billets à moyen terme à taux variable en EUR	2024	388,858	410,451
Billets à moyen terme à taux variable en EUR	2025	496,457	-
Total billets à moyen terme		2,383,665	2,557,987
EUR 600,000,000 10 ans dette à taux fixe de rang supérieur	2026	596,691	596,082
EUR 300,000,000 12 ans dette à taux fixe de rang supérieur	2030	301,245	301,034
EUR 400,000,000 30 ans obligation hybride à taux fixe	2028	404,947	404,601
Total dette émise à long terme		1,302,883	1,301,717
Total titres émis		5,622,221	6,084,052
Découverts		1,151	4,868
Emprunts au jour		66,054	18,138
Emprunts à terme fixe		54,998	-
Total fonds empruntés		122,203	23,006
Total titres émis et emprunts		5,744,424	6,107,058

En décembre 2016, Euroclear Investments SA a émis une euro-obligation de rang supérieur, non-sécurisée et non-subordonnée sur la Bourse Euronext Amsterdam pour un montant de €600,000,000 (échéance à 10 ans – coupon fixe).

En avril 2018, Euroclear Investments a également émis un billet de rang supérieur à taux fixe sur 12 ans non-sécurisé et non-subordonné pour un montant de €300,000,000 et un billet hybride à taux fixe sur 30 ans réinitialisable subordonné pour un montant de €400,000,000 rachetable au gré de l'émetteur après 10 ans. Ces billets étaient cotés sur la Bourse Irlandaise.

L'émission de 2016 était destinée à améliorer la flexibilité de financement du groupe. Les produits de l'émission en deux tranches réalisée en 2018 ont été accordés directement par Euroclear Investments à Euroclear Bank pour un montant de €600,000,000 et à Euroclear SA/NV pour un montant de €100,000,000. L'objectif était ici de structurer les mécanismes d'absorption des pertes appropriés pour restaurer la situation de capital de ces entités du groupe lors de scénarios de redressement et de résolution conformément à la directive BRRD (*Banking Recovery and Resolution Directive*).

En 2018, Euroclear Bank a lancé un programme d'émission de billets à moyen terme et de certificats de dépôt.

XXI. Provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)	Notes	Contrats déficitaires	Ressources humaines	Remise en état	Litiges	Engagements et garanties donnés	Autres provisions	Total
Au 1er janvier 2020		574	6,093	3,682	1,257	8	1,873	13,487
Activation de la provision pour remise en état	XVII	-	-	4,611	-	-	-	4,611
Additions		-	1,158	-	-	10	2,745	3,913
Montants non utilisés extournés au cours de l'exercice		-	(4,727)	-	-	-	(829)	(5,556)
Montants utilisés		(574)	(1,248)	(65)	-	(8)	(484)	(2,379)
Ecart de change		-	(13)	(114)	-	-	(29)	(156)
Au 31 décembre 2020		-	1,263	8,114	1,257	10	3,276	13,920

Une provision en cours pour contrat de location déficitaire concernant les étages inoccupés du bâtiment loué en Pologne a été utilisée en 2020.

Les provisions pour remise en état ont été enregistrées pour refléter les obligations de fin de bail dans plusieurs pays.

La partie courante des provisions pour risques et charges est estimée à €7,386,000 (€9,340,000 en 2019).

XXII. Régimes à prestations définies

Le groupe participe à plusieurs régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, incluant les régimes de retraite à prestations définies (DB), les régimes de retraite à contributions définies (DC) et les régimes d'avantages médicaux postérieurs à l'emploi.

Le groupe dispose de plusieurs régimes de retraite à prestations définies (DB) pour les employés en Belgique, en France, au Japon, aux Pays-Bas et en Suède en vertu de cadres réglementaires globalement similaires. Ces régimes octroient des prestations de retraite et de décès aux participants éligibles. Tous les régimes de retraite à prestations définies sont des régimes de retraite basés sur les salaires de fin de carrière ou les salaires moyens ; les avantages sont payés aux participants sous la forme d'un montant unique ou de paiements échelonnés sur la durée de vie. En général, le niveau des avantages payés dépend de la durée des services rendus par les employés et de leur salaire pendant les dernières années précédant la retraite. Les régimes sont exposés à des risques globalement similaires, tels que décrits ci-après. Les paiements d'avantages sont pour la plupart issus des fonds administrés. Néanmoins, il existe également un nombre limité de régimes non financés dans le cadre desquels la société satisfait à l'obligation de paiement des avantages une fois que ceux-ci arrivent à échéance (Japon). Les actifs du régime sont régis par des réglementations et pratiques locales en place dans chaque pays, tout comme le montre la nature des relations entre le groupe et le Conseil d'Administration du fonds de pension. La responsabilité de la gouvernance des régimes, y compris des décisions d'investissement et du calendrier des cotisations, incombe conjointement aux sociétés participantes et au Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration doit être composé des représentants de la société et de bénéficiaires du régime, conformément aux dispositions du régime.

Le groupe participe également à des régimes d'avantages médicaux postérieurs à l'emploi en Belgique et en France. Ces régimes sont non financés. La méthode comptable utilisée, les principales hypothèses et la fréquence des valorisations sont similaires à celles appliquées aux régimes de retraite à prestations définies (DB), avec en plus, des hypothèses actuarielles liées à l'augmentation, sur une longue période, des coûts médicaux.

Enfin, le groupe participe à certains régimes de retraite à contributions définies (DC) en Belgique. Ces régimes présentent des caractéristiques particulières généralement associées à celles des régimes de retraite à prestations définies (DB). Ils prévoient en effet un taux de rendement garanti par la loi. En raison de la persistance d'un environnement de taux d'intérêt bas, il se peut que ce rendement minimum garanti ne soit pas compensé par le rendement offert par les compagnies d'assurance. Par conséquent, le risque de marché lié à ces régimes est partiellement supporté par l'employeur, lequel pourrait donc être exposé à un passif net. Ce dernier n'a cependant pas d'impact significatif sur le passif net des régimes à prestations définies (DB) du groupe dans la mesure où la compagnie d'assurance a continué à garantir jusqu'à présent le taux d'intérêt minimum légal garanti jusqu'à présent.

Un régime à contributions définies (DC) a été lancé le 1^{er} janvier 2019 en Belgique. Tous les employés qui ont rejoint la société à compter du 1^{er} janvier 2019 sont affiliés à ce nouveau plan, tandis que les autres employés ont choisi de rester dans le plan DB actuel, converti d'un plan rente en un plan capital à compter du 1^{er} janvier 2019, ou de s'affilier au nouveau plan DC. Le régime DC présente les mêmes caractéristiques d'un plan DB en raison du rendement légal garanti belge, lequel s'élève actuellement à 1,75%. Le plan DC est un plan de pension classique constitué de primes versées par l'employeur. La prime représente un pourcentage fixe par tranche du salaire de base. Ni le plan DC ni le plan DB rente n'affectent les prestations acquises au titre des services passés, qui continuent à être réévaluées en fonction des augmentations de salaire (gestion dynamique). La date de fin des deux plans est fixée à l'âge de 67 ans. Les deux plans sont gérés via le Fonds de Pension d'Euroclear.

Environ 45% des employés sont restés dans le plan DB tandis que 55% ont été transféré vers le plan DC.

Une évaluation actuarielle de l'ensemble des régimes, conforme à la norme IFRS, a été effectuée par des actuaires qualifiés

indépendants au 31 décembre 2020 et a montré un déficit de €215,894,000 (€179,164,000 en 2019), compensé par un surplus lié aux retraites de €587,000 (€589,000 en 2019) (73% en Belgique, 15% en France, 6% en Suède, 5% aux Pays-Bas, 1% au Japon). L'évaluation couvrait tous les plans DB et les plans DC avec des caractéristiques similaires aux plans DB.

Les charges liées aux pensions comptabilisées dans le compte de résultat en 2020 se sont élevées à €32,081,000 (€13,891,000 en 2019). La contribution, correspondant aux cotisations versées par l'employeur au titre des régimes financés et aux paiements au titre des régimes non financés, s'est établie à €13,402,000 (€22,844,000 en 2019).

Il a été décidé en octobre 2019 de transférer les obligations belges liées à la couverture décès vers un nouveau régime d'assurance considéré comme un régime d'avantages sociaux à court terme. L'impact du transfert s'est traduit par un gain des services passés de €18,536,000 comptabilisé dans le compte de résultat.

Les principales hypothèses utilisées par les actuaires lors de leurs évaluations sont les suivantes :

	2020	2019
Taux d'actualisation	0.73%	1.03%
Taux d'inflation attendu	1.75%	1.82%
Taux attendu d'augmentation des salaires	2.99%	3.26%
Taux d'évolution des coûts médicaux	2.30%	3.05%

Les pourcentages ci-dessus sont des moyennes pondérées des hypothèses utilisées pour les régimes individuels.

Les hypothèses de mortalité future sont étayées par les rapports et statistiques publiées dans chaque territoire (tableaux prospectifs IABE en Belgique pour les prestations de retraite, tableau TGHF 05 en France, AG Prognosetafel 2020 avec la mortalité enregistrée en 2019 aux Pays-Bas, taux EPF 2020 au Japon et PRI 2011 en Suède).

Les montants comptabilisés au bilan sont les suivants :

(en milliers d'euros)	2020	2019
Valeur actuelle des obligations financées	(514,624)	(477,576)
Juste valeur des actifs du régime	367,855	372,285
	(146,769)	(105,291)
Valeur actuelle des obligations non financées (presque exclusivement constituées des plans médicaux)	(68,538)	(73,284)
Déficit net des régimes de retraite	(215,307)	(178,575)

La valeur des actifs pour tous les régimes s'établissait comme suit :

(en milliers d'euros)	2020			2019		
	Cotés	Non cotés	Total	Cotés	Non cotés	Total
Actions						
- Actions européennes	48,148	-	48,148	51,394	-	51,394
- Actions mondiales	103,995	-	103,995	106,227	-	106,227
- Actions des marchés émergents	4,339	-	4,339	3,587	-	3,587
- Actions immobilières européennes	11,809	-	11,809	12,618	-	12,618
Obligations						
- Obligations d'état de l'UEM	60,261	-	60,261	62,112	-	62,112
- Obligations de sociétés de l'UEM	55,174	-	55,174	55,763	-	55,763
- Euro obligations indexées sur l'inflation	23,619	-	23,619	25,235	-	25,235
Immobilier	3,016	-	3,016	2,772	-	2,772
Trésorerie	883	-	883	59	-	59
Instruments d'assurance	-	846	846	-	858	858
Autres	55,765	-	55,765	51,660	-	51,660
Valeur totale de marché des actifs	367,009	846	367,855	371,427	858	372,285

Les actifs des régimes financés sont détenus séparément des actifs du groupe. Le groupe veille à ce que les positions d'investissement fassent l'objet d'une gestion prédéfinie des actifs et des passifs (gestion ALM), laquelle assure une cohérence entre les investissements à long terme et les obligations de retraite. Au sein de ce cadre, l'objectif ALM du groupe consiste à appairer les actifs et les obligations de retraite en investissant dans des titres à long terme, à intérêt fixe, avec une échéance correspondant à l'échéance des paiements des avantages, et dans la devise appropriée. La société contrôle activement l'appariement de la durée et du rendement attendu des investissements avec les sorties de trésorerie estimées découlant des obligations de retraite. Une grande partie des actifs

consiste d'actions et obligations, bien que le groupe investisse également dans des biens immobiliers, des liquidités et certains actifs d'assurance. Le groupe considère que les actions offrent les meilleurs rendements sur une longue période avec un niveau de risque acceptable.

La grande majorité des actifs de pension du groupe sont cotés et très liquides. La pandémie du Covid-19 a entraîné une volatilité accrue du marché mais seules des baisses limitées du marché sont observées en fin d'année.

Les variations ayant affecté le déficit des régimes de retraite sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	Notes	Plans médicaux			Plans de pension			Tous les plans	
		Valeur actuelle des obligations	Valeur actuelle des actifs	Total	Valeur actuelle des obligations	Juste valeur des actifs	Total	Excédent non recouvrable	Total
Au 1er janvier 2020		70,754	-	70,754	480,106	(372,285)	107,821	-	178,575
Coût des services rendus au cours de la période	IX	3,194	-	3,194	27,143	-	27,143	-	30,337
Coût/(produit) net financier	VI	705	-	705	4,907	(3,868)	1,039	-	1,744
Compte de résultats		3,899	-	3,899	32,050	(3,868)	28,182	-	32,081
Réestimation									
Retour sur le actifs (à l'exclusion des intérêts)		-	-	-	-	5,534	5,534	-	5,534
(Profits)/pertes liés à l'expérience		(1,867)	-	(1,867)	928	-	928	-	(939)
Gains/(pertes) liés aux hypothèses démographiques		3,124	-	3,124	1,550	-	1,550	-	4,674
Gains/(pertes) liés aux hypothèses financières		(8,865)	-	(8,865)	17,182	-	17,182	-	8,317
Etat des produits et charges comptabilisés		(7,608)	-	(7,608)	19,660	5,534	25,194	-	17,586
Cotisations de l'employeur		-	(454)	(454)	-	(12,948)	(12,948)	-	(13,402)
Ecart de change		-	-	-	1,432	(965)	467	-	467
Paiements d'avantages		(454)	454	-	(16,677)	16,677	-	-	-
Au 31 décembre 2020		66,591	-	66,591	516,571	(367,855)	148,716	-	215,307

(en milliers d'euros)	Notes	Plans médicaux			Plans de pension			Tous les plans	
		Valeur actuelle des obligations	Valeur actuelle des actifs	Total	Valeur actuelle des obligations	Juste valeur des actifs	Total	Excédent non recouvrable	Total
Au 1er janvier 2019		57,573	-	57,573	419,994	(317,536)	102,458	209	160,240
Coût des services rendus au cours de la période	IX	2,654	-	2,654	27,213	-	27,213	-	29,867
Coût des services passés		-	-	-	(18,536)	-	(18,536)	-	(18,536)
Coût/(produit) net financier	VI	974	-	974	7,257	(5,676)	1,581	5	2,560
Compte de résultats		3,628	-	3,628	15,934	(5,676)	10,258	5	13,891
Réestimation									
Retour sur les actifs (à l'exclusion des intérêts)		-	-	-	-	(36,525)	(36,525)	-	(36,525)
(Profits)/pertes liés à l'expérience		(1,159)	-	(1,159)	(3,905)	-	(3,905)	-	(5,064)
Gains/(pertes) liés aux hypothèses démographiques		-	-	-	8,842	-	8,842	-	8,842
Gains/(pertes) liés aux hypothèses financières		11,163	-	11,163	48,981	-	48,981	-	60,144
Ecart lié à l'excédent non recouvrable		-	-	-	-	-	-	(214)	(214)
Etat des produits et charges comptabilisés		10,004	-	10,004	53,918	(36,525)	17,393	(214)	27,183
Cotisations de l'employeur		-	(451)	(451)	-	(22,393)	(22,393)	-	(22,844)
Ecart de change		-	-	-	(305)	410	105	-	105
Paiements d'avantages		(451)	451	-	(9,435)	9,435	-	-	-
Au 31 décembre 2019		70,754	-	70,754	480,106	(372,285)	107,821	-	178,575

La durée moyenne pondérée des obligations au titre des régimes de retraite à prestations définies est de 18.4 ans (18.7 ans en 2019).

Les niveaux de financement sont contrôlés sur une base annuelle et les cotisations sont versées conformément aux exigences minimum, telles que déterminées par la réglementation locale et, le cas échéant, la politique de financement interne. Le groupe considère que les taux de cotisation fixés à la dernière date de valorisation sont suffisants pour couvrir le déficit sur la période convenue.

Le groupe prévoit de verser des cotisations de €24,513,000 aux régimes de retraite à prestations définies en 2021.

Les pertes actuarielles cumulatives comptabilisées dans la catégorie « Autres éléments du résultat global » au 31 décembre 2020 s'établissent à €141,335,000 (€123,749,000 en 2019).

La sensibilité des obligations au titre des prestations définies à une variation de 1% des hypothèses principales pondérées s'établissait comme suit :

	Hypothèse d'une augmentation	Hypothèse d'une diminution
Taux d'actualisation	(15.3%)	18.4%
Taux d'augmentation future des salaires (nette d'inflation)	11.3%	(11.3%)
Taux d'inflation	8.6%	(8.6%)
Taux attendu d'évolution des coûts médicaux	3.2%	(2.5%)

L'analyse de sensibilité ci-dessus est basée sur un changement d'hypothèse alors que toutes les autres hypothèses sont maintenues. En pratique, cette situation est peu probable et les changements de certaines hypothèses peuvent être corrélés. Lors du calcul de la sensibilité des obligations de pension aux principales hypothèses actuarielles, la même méthode (valeur actuelle des obligations calculée selon la méthode des unités de crédit projetées à la fin de la période considérée) a été appliquée que lors du calcul des passifs de retraite comptabilisés dans l'état de la situation financière. Étant donné que la majorité des passifs ne sont pas affectés par le risque d'espérance de vie (en raison du versement d'un montant unique), la sensibilité de l'espérance de vie n'est pas prise en compte.

La gestion des régimes à prestations définies et régimes médicaux postérieurs à l'emploi expose le groupe à un certain nombre de risques, les plus importants étant les suivants :

- volatilité des actifs : le risque est maîtrisé grâce à des procédures efficaces de gestion des risques et à une répartition stratégique des actifs guidée par les caractéristiques financières des régimes, notamment les passifs du régime et la tolérance au risque du Conseil d'Administration et du groupe. Les passifs du régime sont calculés au moyen d'un taux d'actualisation fixé en fonction des rendements des obligations de société ; si les actifs du régime n'atteignent pas ce rendement, un déficit sera généré. Les régimes belges détiennent 60% d'actions, dont le rendement devrait dépasser celui des obligations privées sur le long terme, même s'ils présentent une plus grande volatilité et d'avantage de risque sur le court terme. Selon le groupe, en raison du caractère à long terme des passifs du régime et de la solidité du groupe, un niveau d'investissement continu en actions constitue un élément approprié de la stratégie à long terme du groupe. Voir plus haut pour de plus amples détails sur la gestion ALM du groupe.
- variation du rendement des obligations : la baisse du rendement des investissements en obligations se traduira par une hausse des passifs du régime, bien que partiellement compensée par la hausse de la valeur des obligations détenues.
- risque d'inflation : les obligations au titre des prestations définies sont liées à l'inflation (cf. impact de sensibilité) et une inflation plus importante se traduira par une hausse des passifs. L'impact est toutefois limité et les hypothèses sont minutieusement contrôlées tous les ans.
- espérance de vie : comme indiqué précédemment, le risque de longévité est limité étant donné que la majeure partie des paiements se font sous la forme d'un paiement unique.
- risque du taux d'évolution des coûts médicaux : étant donné que les passifs des régimes médicaux belges et français sont très sensibles au taux d'évolution des coûts médicaux, l'évolution de ce dernier fait l'objet de contrôles réguliers pour s'assurer qu'il reflète adéquatement l'évolution attendue des coûts médicaux à long terme.
- augmentation des salaires : les passifs des régimes de retraite sont très sensibles à l'augmentation des salaires ; les hypothèses appliquées sont étroitement contrôlées et l'évolution des salaires est comparée aux hypothèses appliquées.

Le groupe a conservé les mêmes processus de gestion des risques que ceux appliqués lors des périodes précédentes.

La variation de l'impôt différé sur le déficit des régimes de retraite se compose de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	Notes	2020	2019
Montant crédité/(débité) via les fonds propres	XII	4,881	6,565
Montant crédité/(débité) via le compte de résultat	XII	4,656	(1,998)
Ecart de change		140	(31)
Augmentation/(diminution) de l'impôt différé		9,677	4,536

XXIII. Capital et prime d'émission

Capital émis, alloué et entièrement libéré	Nombre d'actions ordinaires	(en milliers d'euros)		
		Capital libéré	Prime d'émission	Total
Aux 1er janvier et 31 décembre 2020	3,147,463	3,147	943,441	946,588

Capital émis, alloué et entièrement libéré	Nombre d'actions ordinaires	(en milliers d'euros)		
		Capital libéré	Prime d'émission	Total
Aux 1er janvier et 31 Décembre 2019	3,147,463	3,147	943,441	946,588

Au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2019, il n'y a eu aucun plan d'option d'achat d'actions concernant les actions d'Euroclear Holding SA/NV ou d'une filiale.

XXIV. Autres réserves

(en milliers d'euros)	Notes	Instruments de capitaux évalués par le biais des autres éléments du résultat global	Instruments de dette évalués par le biais des autres éléments du résultat global	Réserve de couverture de flux de trésorerie	Réserve de couverture d'investissements nets dans des activités à l'étranger	Réserve de conversion de devises étrangères	Réserve légale	Total
Au 1er janvier 2020		299,986	23,032	(2,196)	18,238	(40,783)	116,388	414,665
Ajustements de la juste valeur	XIII, XV	109,141	35,345	10,165	-	-	-	154,651
Impôt différé sur ajustements de la juste valeur	XII, XV	(985)	(8,778)	(2,541)	-	-	-	(12,304)
Ecart de conversion de devises étrangères		-	-	-	-	2,982	-	2,982
Affectation à la réserve légale		-	-	-	-	-	(577)	(577)
Au 31 décembre 2020		408,142	49,599	5,428	18,238	(37,801)	115,811	559,417

(en milliers d'euros)	Notes	Instruments de capitaux évalués par le biais des autres éléments du résultat global	Instruments de dette évalués par le biais des autres éléments du résultat global	Réserve de couverture de flux de trésorerie	Réserve de couverture d'investissements nets dans des activités à l'étranger	Réserve de conversion de devises étrangères	Réserve légale	Total
Au 1 janvier 2019		169,186	608	1,920	18,238	(46,112)	116,277	260,117
Ajustements de la juste valeur	XIII, XV	132,741	29,818	(5,655)	-	-	-	156,904
Impôt différé sur ajustements de la juste valeur	XII, XV	(1,941)	(7,394)	1,539	-	-	-	(7,796)
Ecart de conversion de devises étrangères		-	-	-	-	5,329	-	5,329
Affectation à la réserve légale		-	-	-	-	-	111	111
Au 31 décembre 2019		299,986	23,032	(2,196)	18,238	(40,783)	116,388	414,665

La réserve de couverture d'investissements nets dans des activités à l'étranger et la réserve d'écart de conversion de devises étrangères concernent les filiales du groupe au Royaume-Uni et en Suède.

La réserve de conversion de devises étrangères comprend l'écart de conversion relatif aux risques de change structurels liés aux filiales du groupe et à la coentreprise disposant d'une devise fonctionnelle autre que l'euro. Par ailleurs, elle prend également en compte l'impact de conversion du goodwill et des immobilisations incorporelles libellés en couronne suédoise et en livre sterling. Ces

immobilisations incorporelles ont été comptabilisées au moment de l'acquisition des filiales en Suède, ainsi que d'EMXCo au Royaume-Uni.

La réserve légale représente les montants non distribuables devant faire l'objet d'une réserve distincte conformément aux législations de certains pays où le groupe est présent.

XXV. Dividendes payés

€/action	2020	2019
Dividendes payés	-	55,00
(€'000)		
Dividendes payés	-	173,110

Aucun dividende n'a été payé en 2020 conformément à la recommandation de la BCE appelant les établissements de crédit ne pas distribuer de dividende pendant la crise du Covid-19.

Les dividendes versés en 2019 concernent principalement le dividende de €173,110,465 (€55 par action) versé par Euroclear Holding SA/NV comme acompte sur dividende au titre de l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2019.

XXVI. Passifs éventuels et engagements

(en milliers d'euros)	2020	2019
Au 31 décembre		
Actifs nantis dans le cadre de garanties financières	3,821,859	4,358,710
- Actifs propres	430,180	1,552,915
- Réutilisation du collatéral reçu	3,391,679	2,805,795
Garanties financières dans le cadre d'opérations de prêts de titres	7,403,055	7,190,637
Engagements de prêt	3,905	3,928

Les actifs nantis dans le cadre de garanties financières concernent principalement :

- des titres déposés auprès de la Banque Nationale de Belgique comme garantie éventuelle destinée principalement à la couverture de risques liées à TARGET2. Sont inclus des titres de placement ayant une valeur de marché de €426,093,000 (€1,552,715,000 en 2019) et la réutilisation de titres reçus comme garantie pour les prises en pension (reverse repos) de participants ayant une valeur de marché de €3,391,679,000 (€2,805,795,000 en 2019). Il n'y a pas eu de nantissement au 31 décembre 2020 (€0 en 2019) ;
- un dépôt à hauteur de €3,887,000 (€0 en 2019) nanti par Euroclear SA/NV en faveur d'un bailleur ; et
- un dépôt à hauteur de €200,000 (€200,000 en 2019) nanti par Euroclear Finland en faveur d'un fonds d'enregistrement tiers afin de remplir ses obligations en qualité de gestionnaire de comptes.

Les garanties financières concernent les garanties dans le cadre du programme SLB.

Aux termes du programme d'Euroclear de prêt et d'emprunt de valeurs mobilières, Euroclear Bank fournit une garantie aux prêteurs de titres si l'emprunteur de ces titres est incapable de les restituer. Euroclear Bank garantit au prêteur de recevoir des titres de remplacement ou leur équivalent en espèces. La garantie correspond à la valeur de marché augmentée des intérêts encourus. Selon la politique d'Euroclear Bank, tous les emprunts de titres sont couverts par des titres ou des liquidités mis en gage par les banques et clients emprunteurs.

XXVII. Engagements au titre des contrats de location

(en milliers d'euros)	2020			2019		
	Logiciels	Biens Immobiliers	Véhicules et matériel	Logiciels	Biens Immobiliers	Véhicules et matériel
Société du groupe en tant que preneur						
Montant total des paiements minimaux futurs à effectuer au titre de la location en vertu de contrats de location simple non résiliables ayant une échéance :						
	42,747	56	216	32,326	83	333
- d'un an maximum	16,825	1	172	11,930	28	150
- comprise entre un et cinq ans	24,799	55	44	20,396	55	183
- supérieure à cinq ans	1,123	-	-	-	-	-

Les charges/revenus au titre des contrats de location comptabilisés dans le compte de résultat se présentent comme suit :

(€'000)	Notes	2020	2019
Produits d'intérêts nets	VI		
Charges d'intérêts liées aux obligations locatives		792	751
Charges administratives	IX		
Charges d'amortissement	XVII	18,742	17,877
Contrats de location d'actifs de faible valeur		397	505
Locations de logiciels		13,734	12,853
Locations de voitures (y compris les éléments non locatifs)		8,935	8,929
Réductions de valeur d'actifs au titre de droit d'utilisation	XVII	-	510

XXVIII. Information relative aux parties liées

Euroclear Holding SA/NV, établie en Belgique, est la société mère ultime détenant le contrôle du groupe.

Les investissements d'Euroclear Holding SA/NV dans ses filiales sont présentés à la note I.

Les transactions avec des parties liées, autres que celles entre les sociétés du groupe éliminées dans le cadre de la consolidation, concernent principalement des investissements dans des filiales et des co-entreprises et la rémunération des cadres dirigeants.

En outre, le groupe considère son fonds de pension belge comme une partie liée, car il a la capacité d'exercer une influence significative sur ce dernier en prenant des décisions financières ou opérationnelles. Les informations relatives aux fonds de pensions sont présentées dans la Note XXII.

(en milliers d'euros)	2020			2019		
	Autres entreprises associées	Coentreprise	Total	Autres entreprises associées	Coentreprise	Total
Actifs						
Prêts et avances au coût amorti	6,095	-	6,095	2,672	-	2,672
Actifs financiers non détenus à des fins de transaction évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	7,250	-	7,250	5,695	-	5,695
Autres actifs	-	-	-	-	9	9
Charges à reporter et produits acquis	3	-	3	-	24	24
Investments in subsidiaries and joint ventures	14,094	-	14,094	14,094	9,012	23,106
Total actif	27,442	-	27,442	22,461	9,045	31,506
Passifs						
Autres passifs	-	-	-	-	5,820	5,820
Charges à imputer et produits à reporter	-	-	-	-	32	32
Total passif	-	-	-	-	5,852	5,852
Compte de résultat						
Produits d'intérêts	417	-	417	260	-	260
Produits des droits et commissions	3	-	3	2	-	2
Autres produits opérationnels	-	-	-	-	1,536	1,536
Pertes de valeur	(23)	-	(23)	(3)	-	(3)
Total du compte de résultat	397	-	397	259	1,536	1,795
Hors bilan						
Lignes de crédit données	(1,224)	-	(1,224)	(2,468)	-	(2,468)
Total du hors-bilan	(1,224)	-	(1,224)	(2,468)	-	(2,468)

XXVIII.1. Transactions avec d'autres sociétés du groupe Euroclear

XXVIII.1.a. Support administratif

Certains coûts liés aux services de support administratif sont périodiquement refacturés aux et par les autres sociétés du groupe Euroclear.

XXVIII.1.b. Prêts et facilités de trésorerie octroyées

Depuis décembre 2020, Euroclear SA/NV a des prêts en cours auprès de Taskize pour un montant total de GBP 8,400,000, dont GBP 4,600,000 sont non convertibles et doivent être remboursés d'ici le mois de mars 2025. Les GBP 3,800,000 restants, sous réserve qu'ils ne soient pas convertis, devraient être remboursés d'ici le mois de septembre 2023 au plus tard. Taskize a toujours une ligne de crédit en cours de GBP 1,100,000 en fin d'année.

Euroclear SA/NV a également des prêts en cours auprès de Quantessence Ltd, pour un montant total de GBP 3,150,000, dont GBP 750,000 sont non convertibles et doivent être remboursés d'ici le mois de juin 2024. Les GBP 2,400,000 restants, sous réserve qu'ils ne soient pas convertis, devraient être remboursés d'ici le mois octobre 2025 au plus tard.

XXVIII.2. Rémunération des principaux dirigeants

La rémunération des principaux dirigeants (les membres des comités de direction d'Euroclear SA/NV et de ses filiales (I)CSD, les responsables de division au niveau groupe et le General Manager d'Euroclear Holding SA/NV) et administrateurs non exécutifs se présente comme suit :

(en milliers d'euros)	2020	2019
Avantages du personnel à court terme	27,266	25,450
Avantages postérieurs à l'emploi	3,048	2,737
Autres avantages à long terme	2,239	2,074
Indemnités de départ	3,923	463
Rémunération totale des principaux dirigeants	36,476	30,724
Rémunération des administrateurs non-exécutifs	4,393	3,049
Rémunération totale des principaux dirigeants et administrateurs	40,869	33,773

La BNB a été informée des principes de rémunération des membres du comité de direction d'Euroclear SA/NV et d'Euroclear Bank ainsi que d'autres cadres supérieurs, ceux-ci tenant compte des réglementations applicables. Les montants, tels qu'approuvés par les Comités de Rémunération/Conseils d'Administration, reflètent ces principes et plus spécifiquement l'affectation des avantages à court terme et des avantages à long terme.

Aucun prêt ou transaction similaire avec les administrateurs, les principaux dirigeants et les membres de leur famille proche n'est à signaler.

Les sociétés employant les administrateurs non exécutifs d'Euroclear SA/NV sont soumises aux mêmes termes, conditions et tarifs que les autres sociétés.

Les administrateurs non exécutifs sont rémunérés sous forme de commissions à l'exception de la prime d'assurance accordée à un administrateur s'élevant à €13,000 (€12,000 en 2019).

XXIX. Événements déclarés après la date de clôture

En raison de la crise du Covid-19, le dividende sur les résultats de 2019 a été reporté à 2021 conformément à la recommandation de la BCE. Le Conseil d'Administration a approuvé le paiement d'un dividende de €259,350,951 sur l'exercice 2019 au cours du mois de mars 2021 sous la forme d'un acompte sur dividende.

Euroclear a, en mars 2021, conclu un accord en vue de l'acquisition du groupe MFEX, plateforme suédoise de services aux gestionnaires de fonds, détenu majoritairement par Nordic Capital. La solution de distribution de fonds innovante de MFEX, combinée avec les services de conservation et de réception-transmission d'ordres d'Euroclear, créera une offre de services unique pour les sociétés de distribution et de gestion de fonds. Avec cet accord, la complémentarité des services d'Euroclear et MFEX devrait offrir une grande valeur ajoutée au travers de synergies de revenus, en étendant l'offre de services et en devenant un leader mondial sur le marché des fonds.

Rapport de gestion

Le Conseil d'administration d'Euroclear Holding (la 'Société') a le plaisir de vous présenter son rapport ainsi que les états financiers consolidés audités de la Société et de ses filiales (le 'groupe') pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2020.

Activités principales et présentation générale du groupe

Le groupe Euroclear est le principal prestataire mondial de services post-marché. Le groupe fournit des services de règlement/livraison, de conservation ainsi que des services sur titres domestiques et transfrontaliers couvrant plusieurs classes d'actifs, telles que les obligations, les actions et les fonds d'investissement. Le groupe Euroclear comprend le dépositaire central de titres (CSD) titulaire d'une licence bancaire, Euroclear Bank, basé à Bruxelles, et les dépositaires centraux de titres (CSD) domestiques Euroclear Belgium, Euroclear Finland, Euroclear France, Euroclear Nederland, Euroclear Sweden et Euroclear UK & Ireland. Euroclear Bank, en tant qu'établissement de crédit à vocation unique, est le seul établissement de crédit du groupe Euroclear. Euroclear SA/NV offre des services de support non opérationnel et informatiques aux autres sociétés du groupe.

Euroclear Holding, est la Société mère ultime du groupe Euroclear. Basée à Bruxelles, elle détient, directement ou indirectement, la totalité du capital social émis des sociétés susmentionnées.

Le siège social d'Euroclear SA/NV, basé à Bruxelles, dirige trois succursales à Amsterdam, Londres et Paris. Le siège social des CSD domestiques du groupe se trouve sur le marché local de ces derniers. Le siège social d'Euroclear Bank, basé à Bruxelles, dirige des succursales à Hong Kong, Cracovie et Tokyo.

La succursale d'Euroclear Bank à Cracovie, Euroclear Bank (SpółkaAkcyjna) - Oddział w Polsce, a officiellement ouvert en janvier 2013. Elle a continué à se développer pour dénombrer, fin 2020, 651 employés au service de la clientèle mondiale d'Euroclear. La succursale de Cracovie assure un fonctionnement en dual-office avec les opérations existantes d'Euroclear Bank en Belgique.

Avec 151 employés, la succursale de Hong Kong d'Euroclear Bank SA/NV contribue fortement à la prestation de services aux clients en Asie. Par le biais du bureau de Hong Kong, Euroclear est en mesure de fournir aux clients une offre globale de services, et ce en dépit du décalage horaire avec ses sièges sociaux en Europe.

La branche japonaise d'Euroclear Bank à Tokyo, qui soutient les utilisateurs, basés au Japon, de son système de règlement des titres, dénombrait 17 employés en 2020. En 2016 et 2018, Euroclear Bank a émis plusieurs instruments de capital assurant la stabilité financière de la Société en cas de crise pour un total de €800 millions. Ces instruments visaient à structurer un mécanisme d'absorption des pertes approprié afin de restaurer la situation de capital de la Banque lors de scénarios de reprise et de résolution conformément à la directive BRRD (Banking Recovery and Resolution Directive) applicable à la Société. Ces instruments étaient entièrement souscrits par Euroclear Investments SA. €300 millions sur la totalité du montant émis ont été reconnus en fonds propres réglementaires de Catégorie 2 par la Banque nationale de Belgique, dont €100 millions en 2019.

Outre l'émission des obligations à long terme mentionnée ci-dessus, Euroclear Bank a lancé en 2018 un programme Euro Medium Term Note (EMTN) de €5 milliards et un programme multidevises Certificate of Deposits de €3 milliards afin d'augmenter ses sources de liquidité éligibles au titre de la réglementation européenne des dépositaires centraux de titres (CSDR). La taille du programme multidevises Certificate of Deposits a été portée à €20 milliards courant 2019 afin de faire face aux déficits de liquidité imprévus qui pourraient découler des scénarios de stress de la liquidité extrêmes mais plausibles, conformément au plan de redressement de la Banque.

Euroclear Bank a comptabilisé un montant total équivalent à €2.4 milliards d'émissions en EUR et GBP fin 2020 via son programme EMTN. Par ailleurs, la Banque a activement émis en vertu du programme Certificate of Deposits, principalement en USD et en GBP mais également en EUR pour les échéances allant d'une semaine à une année. L'encours du montant du programme Certificate of Deposits s'est situé en permanence entre €1.9 milliards et €2.4 milliards en 2020 et s'est établi à €1.9 milliards en fin d'année.

En 2020, Euroclear Investments a vendu sa participation dans Calar Belgium. Le principal actif de Calar Belgium est un droit de propriété à 51 % sur le bâtiment du siège social d'Euroclear situé à Bruxelles.

Euroclear a continué d'investir dans l'élargissement de son offre de services par l'innovation et a par conséquent octroyé des fonds supplémentaires pour renforcer ses participations dans de nouvelles plates-formes d'activité et ainsi soutenir le développement de leurs activités respectives. Ce financement s'est élevé à un total de plus de €5 millions courant 2020.

Aperçu des activités

Dans son rôle d'infrastructure des marchés financiers, Euroclear est réputée fiable dans son exploitation d'une plate-forme sécurisée et neutre où un réseau des plus grandes entreprises financières et banques centrales du monde détiennent et effectuent des transactions sur des titres émis par les sociétés et gouvernements.

Le réseau d'Euroclear comprend plus de 2,000 établissements financiers qui utilisent sa plate-forme pour accéder aux 50 différents marchés et dénouer des transactions dans 50 devises. Pour leur compte, Euroclear détient €32,800 milliards d'actifs en conservation et facilite la réalisation de plus de 276 millions de transactions pour une valeur équivalente à plus de €897,000 milliards, soit plus de 12 fois le PIB mondial.

Alors que l'année 2020 a été marquée par des perturbations considérables pour la Société dans son ensemble, Euroclear a non seulement assuré la résilience requise et attendue par ses clients, mais elle a également continué à progresser dans la réalisation de ses trois objectifs stratégiques:

- Renforcement du réseau d'euro-obligations, de titres européens et de classes d'actifs de fonds d'investissement;
- Élargissement du réseau au niveau international en connectant les pools de collatéral au niveau mondial;
- Remodelage du réseau en explorant des solutions à valeur ajoutée innovantes garantissant aux clients la pertinence de ses services à long terme.

Par cette stratégie, Euroclear facilite le financement sur les marchés financiers en réduisant le risque, en améliorant l'efficacité des processus post-marché et en optimisant la mobilité du collatéral et l'accès à la liquidité.

Grâce à sa progression stratégique et à l'attractivité de ses services aux clients en 2020 – année de grande incertitude – Euroclear a pu continuer de s'appuyer sur le niveau record d'indicateurs opérationnels et de performance financière enregistré en 2019.

Renforcer le réseau européen d'Euroclear

Dans le cadre de son activité centrale, Euroclear fournit des services d'infrastructure de marché sûrs et pertinents concernant les différentes classes d'actifs par le biais de son CSD international (Euroclear Bank) et des six CSD européens domestiques.

Ces derniers proposent des solutions *Investor CSD* aux acteurs des marchés financiers domestiques et internationaux souhaitant avoir accès à des titres émis par les gouvernements, les entreprises et les gestionnaires d'actifs. Ces émetteurs recherchent un *Issuer CSD* attractif pour la distribution de leurs titres à un large éventail d'investisseurs potentiels.

Ensemble, les entités Euroclear détiennent 63 % des euro-obligations, 54 % de l'ensemble des titres des marchés des capitaux européens et 44 % de l'ensemble des titres de créance d'État libellés en euros, ce qui témoigne de l'attractivité de la position d'Euroclear pour les émetteurs de la région et ses investisseurs et de son engagement de longue durée envers l'Europe.

En plus d'offrir un accès aux titres, le groupe assure également une couverture importante du secteur des fonds d'investissement européens, en offrant un accès à plus de 1,400 administrateurs de fonds et 145,000 fonds d'investissement.

Le réseau européen d'Euroclear génère près de 75 % des revenus d'activité du groupe.

Résilience face à des conditions exceptionnelles

Les marchés financiers mondiaux ont été exposés à des conditions sans précédent à compter du printemps 2020, lorsque les responsables politiques et les entreprises ont commencé à comprendre et à réagir à la propagation du COVID-19 de l'Asie vers l'Europe, puis dans le monde entier.

Cela a généré non seulement une volatilité exceptionnelle sur les marchés financiers, conduisant à des fluctuations spectaculaires sur les marchés boursiers et à de très gros volumes de transactions, mais également d'importants enjeux opérationnels pour les acteurs des marchés financiers, lesquels ont mis en place des plans de continuité de l'activité.

En ligne avec ses priorités consistant à protéger le bien-être de ses collaborateurs et à garantir la continuité de l'activité, Euroclear a pris elle-même toutes les mesures d'urgence nécessaires début mars, et pratiquement tous les membres du personnel sont passés au travail à distance – configuration qui est toujours d'actualité à ce jour.

Le télétravail étant déjà intégré dans les opérations et directives d'Euroclear, ces mesures ont été mises en place sans heurt. À ce titre, le groupe a été en mesure de veiller pleinement à ce que les volumes de transactions considérablement accrus puissent être traités, et les clients ont été accompagnés comme il se doit pendant cette période incertaine.

Néanmoins, il n'a jamais été envisagé que ces mesures restent en place pour des périodes si prolongées et le groupe continue de centrer ses efforts sur son adaptation à ces enjeux et le soutien à l'engagement et au bien-être des collaborateurs.

Bien placée pour soutenir la relance économique de l'Europe et les ambitions d'une Union des marchés des capitaux

Euroclear a soutenu les entreprises et les gouvernements dans l'émission de niveaux sans précédent de titres en 2020, notamment en réponse au COVID-19, tendance qui devrait se poursuivre en 2021. À titre d'exemple, l'Union européenne a annoncé la création d'un instrument de relance d'un montant de €750 milliards, appelé NextGenerationEU, pour contribuer à la construction d'une Europe plus verte et plus numérique, et a également émis quatre obligations sociales par le biais de son programme SURE en 2020. Elle a annoncé son intention d'émettre des obligations sociales pour une valeur de €100 milliards par le biais de son programme SURE. Cette émission accrue a constitué un facteur important dans l'augmentation du nombre d'actifs en conservation, qui a atteint un niveau record de €32,800 milliards en fin d'année.

En mettant à disposition une infrastructure robuste et un réseau d'investisseurs mondiaux, Euroclear est un partenaire naturel pour les autorités européennes qui soulèvent des fonds en vue de soutenir la relance économique de la région et d'accroître la compétitivité des marchés financiers européens.

Euroclear est bien placée pour contribuer davantage à l'ambition d'une Union des marchés des capitaux que l'Union européenne nourrit depuis longtemps, notamment en menant à bien le projet de proposer le règlement/livraison ICSD en monnaie banque centrale, et ce en connectant Euroclear Bank au système TARGET2-Securities (T2S) de la BCE. Cette évolution s'appuierait sur les contributions existantes du groupe à l'harmonisation européenne. Les CSD ESES d'Euroclear (Belgique, France et Pays-Bas) sont connectés à T2S depuis 2016 et la connexion d'Euroclear Finland à T2S est déjà planifiée pour les prochaines années.

Ce faisant, Euroclear Bank deviendrait le premier prestataire post-marché mondial offrant un accès à la monnaie banque centrale en plus de son environnement en monnaie banque commerciale.

Les établissements financiers seraient en mesure de mieux gérer leurs risques et d'accroître l'efficacité, tout en optimisant la liquidité. Avec la création d'un pool unique de liquidité de collatéral couvrant plusieurs devises et juridictions de marché, ces plans contribueraient à rendre les marchés des capitaux européens plus attractifs.

Début janvier 2021, Euroclear Bank a reçu la confirmation qu'elle était éligible à l'accès au compte de la réserve de la Banque d'Angleterre et à la facilité permanente opérationnelle overnight qui constitue une nouvelle étape dans sa stratégie de réduction des risques par l'obtention d'un accès direct aux comptes de la banque centrale.

Accueillir les changements réglementaires pour accroître l'efficacité et la sécurité

Forte de son expérience de 50 années en tant que partenaire d'infrastructure de confiance, Euroclear continue à consentir activement des efforts pour rendre le secteur financier plus sûr et plus efficace.

Au cours de la dernière décennie, la législation pan-européenne, notamment la MIFID II, l'EMIR, la réglementation des CSD (CSDR), la SRD2 et les nouvelles réglementations bancaires ont continué à transformer le paysage financier en mettant l'accent sur la sécurité des marchés des capitaux.

Euroclear a investi massivement dans sa propre conformité réglementaire pour s'adapter à ces nouvelles exigences. Au cours du 4^{ème} trimestre 2020, Euroclear UK & Ireland a obtenu sa licence CSDR auprès de son autorité compétente, ce qui signifie que chacun des CSD du groupe dispose désormais d'une licence CSDR.

Les initiatives réglementaires de la dernière décennie visaient généralement à promouvoir la sécurité et l'efficacité des marchés des capitaux, tendance étroitement alignée sur la proposition de valeur des infrastructures des marchés financiers, telles qu'Euroclear. Le groupe s'est employé à accompagner les clients dans leur adaptation aux nouvelles exigences. Exemple a été donné avec la fourniture de solutions de gestion du collatéral telles que requises par les exigences de marge initiale pour les produits dérivés non compensés ou la garantie d'une plus grande transparence quant à la propriété pour les émetteurs en vertu de la SRDII.

Investissement soutenu pour mettre à niveau les capacités technologiques

Dans son rôle d'infrastructure des marchés financiers de confiance, les clients s'appuient sur les solutions technologiques efficaces, fiables et sécurisées d'Euroclear. Le groupe maintient sa priorité numéro un qui est de s'assurer que les risques opérationnels restent strictement maîtrisés en réalisant des investissements continus dans la cybersécurité et la résilience d'entreprise pour faire face à un environnement des risques en constante évolution.

Dans le même temps, Euroclear met à niveau de manière sélective les systèmes centraux et l'infrastructure, optimise sa technologie et pose des fondations solides pour les développements à venir. Plusieurs initiatives sont en cours pour explorer l'automatisation des processus IT, les interfaces client numériques – telles que les API et le produit EasyWay – ainsi que des solutions de cloud hybrides.

En évoluant vers des solutions technologiques convergentes, le groupe cherche à optimiser de manière structurelle les coûts liés à l'acquisition et à l'exploitation du matériel ainsi qu'à créer des moyens de réduire les coûts de développement. Parallèlement, des initiatives sont en cours pour adopter progressivement les méthodes de travail agile dans l'ensemble de l'organisation et optimiser le modèle opérationnel IT en tirant parti des capacités du groupe et des partenaires mondiaux. Grâce à ces efforts, Euroclear continue d'être un lieu de travail attrayant pour les professionnels de la technologie talentueux et qualifiés.

Mieux connecter les émetteurs européens aux investisseurs mondiaux

Outre l'offre de solutions d'*Investor CSD* pour les acteurs des marchés financiers mondiaux, l'offre centrale d'Euroclear consiste à mettre à la disposition des gouvernements, des entreprises mondiales et nationales et des gestionnaires d'actifs une plate-forme d'émission attractive.

Ces émetteurs cherchent à distribuer leurs titres à un large éventail d'investisseurs potentiels, recherchent une base d'investisseurs stable et réalisent des économies en matière de coût du capital.

Ces dernières années ont également été marquées par une demande accrue de la part des émetteurs de mieux connaître et de s'engager plus étroitement avec leurs actionnaires, en ligne avec la tendance générale vers des pratiques de gouvernance d'entreprise plus matures. Cette tendance est encore renforcée par les nouveaux impératifs réglementaires, tels que le principe Know Your Customer (KYC) et la Directive sur le droit des actionnaires (Shareholder Rights Directive - SRD).

Aujourd'hui, les entités émettrices et les investisseurs finaux dans la chaîne de conservation attendent davantage de transparence et un engagement plus fort qu'auparavant.

Euroclear a depuis longtemps une franchise d'émetteurs dans ses CSD domestiques et investit pour améliorer cette offre. Par exemple, la nouvelle plate-forme Euroclear Investor Insights d'ESES fournit aux émetteurs des analyses de données concernant ses actionnaires, ce qui soutient les activités d'engagement des actionnaires.

Parallèlement, en Finlande et en Suède, Euroclear propose également une gamme de services qui aident les émetteurs à gérer les assemblées générales, y compris des solutions de vote électronique avancées qui se sont avérées précieuses pour les entreprises en 2020 alors que la plupart des assemblées physiques n'ont pas pu avoir lieu.

Fournir un accès efficace et mondial aux fonds d'investissement

Les objectifs des gestionnaires d'actifs en tant que promoteurs de fonds sont similaires à ceux des émetteurs privés, à savoir garantir un accès large et efficace à leurs émissions. Par le biais de sa plate-forme FundsPlace, Euroclear soutient ces stratégies de distribution en proposant une gamme de services post-marché spécifiques aux fonds d'investissement, ce qui contribue à la croissance continue du secteur de la gestion des fonds d'investissement.

FundsPlace travaille avec un réseau de plus de 1,400 administrateurs de fonds qui confient à Euroclear €2,600 milliards d'actifs en conservation, en hausse de 8 % par rapport à 2019.

Grâce aux services FundsPlace qui incluent des services automatisés de routage d'ordres sur fonds d'investissement, de règlement/livraison et de gestion des actifs, les clients bénéficient de la flexibilité et des possibilités de tirer parti de l'automatisation comme moyen de réduire les coûts, les risques et la complexité liés au traitement des transactions sur fonds d'investissement.

Une telle offre est attrayante alors que le secteur des fonds d'investissement traverse une période d'évolution significative. Les modèles d'activité innovants, qui répondent aux besoins des clients toujours plus internationaux et avertis d'un point de vue technologique ainsi qu'aux pressions pour une transparence et efficacité accrues tout au long de la chaîne d'investissement, perturbent les pratiques traditionnelles.

Euroclear est bien placée pour soutenir l'évolution de ces tendances, y compris celles se dessinant par la prolifération des Exchange-Traded Products (ETP). Après avoir déjà soutenu le développement rapide du modèle des ETF internationaux au cours des dernières années, cette offre a été étendue pour inclure un plus large éventail d'ETP, tels que les Exchange-Traded Notes (ETN) et les Exchange-Traded Commodities (ETC).

Assurer une transition harmonieuse par le biais du Brexit

Depuis le résultat du référendum de 2016, Euroclear s'est préparée aux changements découlant de la décision du Royaume-Uni de quitter l'Union européenne.

En tant qu'opérateur britannique du CSD pour les titres de sociétés irlandais, Euroclear a centré ses efforts sur la continuité des services de règlement/livraison irlandais pour l'ensemble des acteurs du marché. Jusqu'à cette année, les services sur titres de sociétés irlandais étaient prestés par Euroclear UK & Ireland (EUI) depuis Londres. Or, la capacité d'EUI à prester ces services est désormais affectée en raison de la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne.

En mars 2021, après l'obtention de l'équivalence temporaire auprès de la Commission européenne et l'Autorité européenne des marchés financiers (ESMA), Euroclear a mené à bien la migration de l'ensemble des titres de sociétés irlandais vers son CSD titulaire d'une licence bancaire, Euroclear Bank, qui agit déjà en tant qu'*Issuer* CSD pour les titres d'État irlandais.

Élargir le réseau au niveau mondial d'Euroclear

Le deuxième thème stratégique du groupe est le développement du réseau d'Euroclear au niveau international, en réponse aux besoins changeants des clients, qui cherchent à tirer profit des opportunités offertes par une économie mondiale interconnectée.

À cette fin, Euroclear centre ses efforts sur deux solutions:

- (1) mobiliser du collatéral au-delà des frontières à travers l'ensemble des fuseaux horaires
- (2) connecter les marchés internationaux à Euroclear

Ensemble, ces lignes d'activité ont contribué à près de 25 % des revenus d'activité du groupe en 2020.

Fournir des solutions mondiales de gestion du collatéral

La Collateral Highway d'Euroclear répond à la demande du marché financier de disposer d'un système neutre et interopérable permettant de centraliser, mobiliser et différencier le collatéral. La Collateral Highway fournit une solution de gestion du collatéral globale, en offrant aux clients un aperçu complet des expositions pour l'ensemble de leurs classes d'actifs et en créant des opportunités d'optimisation du collatéral.

En plus des activités de gestion du collatéral plus traditionnelles (notamment les pensions livrées, le prêt de titres, les produits dérivés et l'accès à la liquidité de la banque centrale), l'éventail de solutions de gestion du collatéral d'Euroclear inclut des services dédiés pour les trésoriers d'entreprise, ainsi qu'un service spécialisé en matière de gestion du collatéral sur actions.

À la fin de 2020, la valeur quotidienne moyenne de l'encours de collatéral sur la Collateral Highway a atteint un niveau record de 1,500 milliards d'euros, soit une hausse de 17 % par rapport à 2019.

La demande de services de gestion du collatéral devrait continuer à s'accélérer dans les années à venir, sous l'effet de l'impact des nouvelles réglementations internationales qui obligent les clients à fournir des niveaux supérieurs de marge au niveau des transactions afin de réduire le risque systémique et de contrepartie. Parmi les changements réglementaires figure le nouveau régime des exigences de marge initiale pour les produits dérivés non compensés ; Euroclear accompagne les clients dans leur transition depuis 2016.

La Collateral Margin Utility d'Euroclear vise à répondre au besoin du secteur de gérer les mouvements de collatéral au-delà des frontières. En mars 2020, Euroclear est devenue l'unique propriétaire de l'entité GlobalCollateral avec la reprise de 50 % des parts précédemment détenues par DTCC.

Début 2021, le groupe a pris des mesures en vue d'étendre la Collateral Highway mondiale et a signé un protocole d'entente avec le Groupe TMX afin de créer un nouveau service de gestion du collatéral pour les marchés des capitaux du Canada.

Euroclearability – étendre la portée mondiale du réseau

Les économies émergentes cherchent à attirer des investisseurs étrangers à l'échelle mondiale pour contribuer aux besoins de financement à long terme. De même, les investisseurs internationaux souhaitent saisir des opportunités pour diversifier et accroître leurs investissements au niveau international, particulièrement en période de rendements historiquement faibles en Europe et en Amérique du Nord.

Euroclear contribue étroitement au soutien des économies locales qui souhaitent connecter leurs marchés des capitaux domestiques à une large base d'investisseurs mondiale dans le but de favoriser des flux de capitaux plus efficaces et d'assurer la stabilité de ces marchés financiers. En outre, certains marchés émergents sont profondément impactés par la crise sanitaire mondiale du COVID-19, et Euroclear continue à aider ces économies à accéder à une base d'investisseurs mondiaux aujourd'hui et sur un plus long terme.

D'après les études réalisées, la liquidité sur les marchés domestiques des obligations souveraines se traduit directement par une hausse des volumes de transactions et une baisse des rendements obligataires sur les marchés primaires et secondaires.

Les marchés *Euroclearable* illustrent un certain nombre de caractéristiques permettant aux investisseurs internationaux d'accéder aux marchés obligataires nationaux, telles que la propriété efficace et sécurisée des actifs, un environnement fiscal et réglementaire favorable aux investisseurs et d'autres caractéristiques qui permettent la connectivité entre les marchés obligataires nationaux et les investisseurs internationaux.

En 2020, Euroclear a ouvert de nouveaux liens avec la Roumanie et la Turquie. Par ailleurs la Banque centrale des EAU a annoncé la mise en place, avec prise d'effet en janvier 2021, de Monetary Bills (M-bills), un nouveau programme d'émission de titres pour les institutions financières agréées et les investisseurs éligibles. Euroclear a également signé en février un protocole d'entente avec le ministère serbe des Finances visant l'établissement éventuel d'un lien pour faciliter le futur investissement international en Serbie.

Lancement de nouvelles classes d'actifs pour soutenir le réseau en Asie

Courant 2020, Euroclear a continué d'étendre son réseau en Asie avec le lancement de nouvelles classes d'actifs en Chine et au Japon. En outre, une nouvelle structure obligataire auprès de Singapour a été lancée au cours du 1er trimestre 2021. Grâce à son partenariat de longue durée avec la Shanghai Clearing House, Euroclear Bank a lancé des obligations Yulan. Ces dernières seront émises par le biais de la Shanghai Clearing House auprès d'investisseurs internationaux en mesure de bénéficier d'un règlement LCP (livraison contre paiement) multidevises en temps réel avec une contrepartie appartenant au réseau d'Euroclear Bank. Les émetteurs chinois peuvent désormais accéder à un pool de liquidité plus large de manière rentable.

Dans la même lignée, Euroclear Bank a collaboré étroitement avec le marché des capitaux japonais en 2020 et a lancé une nouvelle classe d'actifs, les obligations Origami. Ces dernières sont des obligations locales japonaises libellées dans une devise étrangère et émises par les acteurs du marché domestique, puis distribuées et soumises à un règlement LCP multidevises en temps réel au sein d'Euroclear Bank. Les émetteurs japonais peuvent donc désormais avoir un accès direct à une base d'investisseurs étrangers plus diversifiée, et récolter les bénéfices d'un pool de liquidité plus large et d'une rentabilité accrue.

Lors du premier trimestre 2021, Euroclear a lancé une nouvelle structure obligataire en collaboration avec la Bourse de Singapour, appelée Orchid. Cette nouvelle classe d'actifs combine l'émission des obligations domestiques avec la distribution mondiale au sein du réseau Euroclear Bank.

Par ailleurs, Euroclear, conjointement avec Clearstream Banking Luxembourg, a désigné l'Asia Construction Bank comme dépositaire commun, conservateur commun et prestataire de services commun.

Remodeler le réseau d'Euroclear

Le troisième thème stratégique d'Euroclear est la recherche de solutions pour remodeler son réseau par le biais des nouvelles technologies et des nouveaux business models, de manière à répondre aux besoins changeants des clients et à assurer une croissance d'activité durable à long terme.

Euroclear étudie actuellement trois principaux domaines de solution dans le cadre de ce thème

- améliorer les connexions au sein de l'écosystème des marchés financiers
- exploiter les connaissances par le biais des données
- examiner comment Euroclear pourrait soutenir davantage les initiatives ESG

Améliorer le réseau numérique d'Euroclear

Euroclear continue d'investir dans les produits de connectivité et de communication qui enrichissent l'expérience des clients et améliorent l'efficacité. EasyWay est une interface web d'Euroclear qui offre aux clients une vue d'ensemble des activités de règlement/livraison, de gestion du collatéral et des opérations sur titres. Avec des données précises et en temps réel à portée de main, EasyWay permet aux utilisateurs de travailler efficacement et de prendre des décisions rapides et efficaces pour gérer les risques opérationnels.

L'année 2020 a été une année décisive pour EasyWay suite à la migration réussie des clients d'Euroclear Bank depuis Euclid PC et Euclid PC Client.

Aujourd'hui, plus de 1,100 clients utilisent EasyWay, soit quatre fois plus qu'il y a deux ans.

Un autre exemple est Taskize. Il s'agit d'un outil de messagerie innovant permettant aux back-offices au sein de l'écosystème des marchés financiers de gérer et résoudre leurs opérations post-marché plus efficacement, ce qui est particulièrement important au titre de la discipline de dénouement de la CSDR. La demande des clients pour ce service n'a cessé de croître, avec près de 400 clients actifs dans plus de 50 pays faisant état de niveaux élevés de satisfaction des utilisateurs. Plus de 100 clients ont souscrit Taskize en 2020.

Euroclear continue à consulter les acteurs des marchés financiers pour comprendre leurs besoins changeants et veiller à améliorer l'expérience utilisateur globale à mesure que les propres capacités numériques du groupe sont mises à niveau. En effet, Euroclear examine également comment certaines technologies, telles que les solutions de cloud, l'automatisation intelligente et la robotique, peuvent contribuer à l'amélioration de la propre efficacité opérationnelle d'Euroclear par le biais de plusieurs projets pilotes qui s'avèrent déjà fructueux. Les investissements dans les méthodes de travail numériques, « laptops for all » et les outils de collaboration et de communication en ligne ont permis aux collaborateurs d'Euroclear de s'adapter rapidement au télétravail à plein temps dans le contexte du COVID-19.

Mise à disposition d'informations sur les données

De par son rôle d'infrastructure des marchés financiers avec plus de €32,800 milliards d'actifs en conservation, Euroclear gère aujourd'hui un vaste volume de données de transactions financières. Euroclear cherche à étendre son rôle dans l'amélioration de la transparence et de la liquidité sur les marchés mondiaux en tirant parti de ces données inexploitées. En mettant à la disposition des clients des informations nouvelles, précieuses et exploitables, Euroclear s'engage à soutenir le développement de marchés financiers plus sécurisés et efficaces.

Euroclear a continué d'observer un gain de popularité de ses produits de données de référence auprès de ses clients et une hausse des revenus générés. Le groupe envisage de développer ses solutions de données à valeur ajoutée, telles que son nouveau produit Euroclear Liquidity Drive, lancé début 2021. Les clients peuvent utiliser les informations de liquidité détaillées d'Euroclear Liquidity Drive pour éclairer les décisions pré-marché et enrichir les analyses post-marché.

Soutien du financement d'ESG

Euroclear collabore activement avec le secteur financier pour encourager le développement du programme de financement de l'ESG. Ces opportunités s'étendent de façon à soutenir la normalisation de marché des indicateurs ESG qui permettent aux émetteurs de faire valoir leurs références et aux investisseurs de passer efficacement au crible leurs investissements.

Au cours de la dernière décennie, notre programme Global Reach a agi comme moyen d'inclusion, en fournissant aux gouvernements du monde entier un accès à un financement moins onéreux à partir de la communauté des investisseurs internationaux. Ce financement est fréquemment employé pour les projets d'infrastructure et de développement local.

La demande des investisseurs et des émetteurs d'intégrer les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) à leur profil titres a continué à s'accroître en 2020.

Par exemple, le programme SURE de l'UE, lancé pour soutenir la future relance économique post COVID-19, adopte un cadre clair afin d'améliorer les références ESG de ses obligations. En tant que plate-forme d'émission, avec un accès à un réseau mondial d'investisseurs, Euroclear soutient activement ces initiatives, qui incluent le programme SURE de l'Union européenne.

Paramètres essentiels

Les produits nets des frais et commissions proviennent principalement du règlement/livraison, de la gestion des actifs et d'autres services.

- Les produits des droits et commissions liés au règlement/livraison dépendent principalement du nombre de transactions internationales et domestiques dénouées au sein du groupe Euroclear. Ils sont donc également impactés par les activités boursières et par le degré de confiance des investisseurs dans les marchés financiers.
- Les produits des droits et commissions liés à la gestion des actifs dépendent principalement de la valeur des titres déposés par les clients Euroclear dans ses CSD. La valeur des obligations repose sur leur valeur nominale alors que pour les actions, c'est la valeur boursière qui est prise en compte.
- Les autres services incluent les services liés à la Collateral Highway mondiale. La Collateral Highway d'Euroclear génère des revenus en lien avec la valeur quotidienne de l'encours de collatéral, laquelle est impactée par l'activité du marché du 'repo' et par d'autres facteurs, tels que les programmes de liquidités de la BCE (opérations de refinancement à long terme).

Les produits d'intérêts dépendent principalement des positions espèces des clients d'Euroclear Bank investis en partie en dépôts à court terme et en titres de marché monétaire à court terme. Ils proviennent également de l'investissement du capital d'Euroclear Bank et de ses titres de créance émis, combiné aux résultats reportés. Les produits d'intérêts dépendent de l'évolution des taux d'intérêts à court terme.

Les charges administratives incluent les dépenses de personnel, la dépréciation et l'amortissement ainsi que d'autres charges d'exploitation. Les charges administratives sont impactées à un certain degré par le niveau des volumes, les investissements réalisés dans les initiatives dictées par la cyber-sécurité, la réglementation et l'activité et par l'inflation dans une mesure modérée.

Chiffres clés

La performance du groupe Euroclear a de nouveau été excellente en 2020 en raison de l'augmentation des niveaux d'activité, malgré des pressions accrues sur les coûts en lien avec la réglementation, la cyber-sécurité et la crise du COVID-19.

La valeur des titres détenus en conservation pour les clients d'Euroclear à la fin de l'année 2020 a atteint €32.800 milliards, soit une hausse de 4.5 % par rapport aux €31,400 milliards en 2019, en raison de l'expansion de la clientèle dans presque toutes les entités du groupe.

Le volume des transactions, c'est-à-dire la valeur des transactions dénouées, a augmenté de 7.2 % pour atteindre €897,000 milliards en 2020. Le nombre de transactions nettes dénouées par le groupe Euroclear s'est élevé à 276 millions en 2020, soit une hausse de 15.3 % par rapport aux 239 millions en 2019.

La valeur quotidienne moyenne sur l'année de l'encours de la Collateral Highway mondiale d'Euroclear a atteint à la fin de l'année 2020 un montant record de €1.5 milliards, soit une augmentation de près de 17 % par rapport à l'année dernière. Les volumes soutenus ont traduit les besoins pressants et continus des acteurs du marché suscités par les nouvelles exigences réglementaires.

Performances financières

Les résultats consolidés de l'année sont détaillés dans les états financiers.

Les revenus d'activité ont augmenté de 12 % d'année en année pour atteindre €1,280 millions, le groupe ayant bénéficié d'une forte popularité auprès des clients et de conditions de marché favorables.

Les produits nets des frais et commissions, qui incluent les frais relatifs à la ligne de liquidité, se sont élevés à €1,251 millions en 2020, soit une hausse de plus de 13 % par rapport à l'année précédente.

Les produits d'intérêts nets ont atteint une valeur de €122 millions contre €307 millions l'année dernière. Cela s'explique essentiellement par la baisse du taux de l'USD décidée par la FED (en 2019 et 2020).

Entre-temps, les autres produits ont atteint €57 millions en 2020, soit une augmentation de près de 128 % par rapport à 2019, principalement en raison de la vente de la participation d'Euroclear Investment dans Calar Belgium.

Le résultat opérationnel a atteint €1,430 millions en 2020, soit un chiffre stable par rapport à 2019.

Les charges administratives ont augmenté de 5 % pour atteindre €862 millions en 2020, étant donné que les investissements continus visant à moderniser les capacités technologiques, à améliorer les services, à répondre aux exigences réglementaires ainsi qu'à

améliorer les cyber-défenses du groupe ont légèrement dépassé les efforts de contrôle du groupe concernant les coûts d'exploitation.

Le résultat avant impôt a atteint €568 millions en 2020, soit une baisse de 8 % par rapport à 2019.

Des pertes de valeur ont été comptabilisées en 2020 à hauteur de €1.4 millions; elles concernent essentiellement les immobilisations incorporelles.

Le taux d'imposition effectif s'est élevé à 24 % en 2020 contre 30 % en 2019, et ce essentiellement en raison de la baisse du taux d'imposition belge sur les revenus.

Le résultat de l'exercice s'est traduit par un bénéfice à hauteur de €432 millions au 31 décembre 2020, en ligne avec les €431 millions enregistrés en 2019.

Bilan

Le total de l'actif s'élevait à €26,386 millions au 31 décembre 2020, en baisse de €1,182 millions par rapport à l'année précédente. Cette diminution s'explique essentiellement par une baisse des prêts et avances au coût amorti et des actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (FVOCI) partiellement compensée, et par une hausse des espèces et soldes auprès des Banques centrales.

Le montant total des prêts et dépôts s'est élevé à €14,816 millions et €15,081 millions respectivement au 31 décembre 2020.

Le total des fonds propres a augmenté pour atteindre €4,788 millions en 2020, soit une augmentation de €559 millions par rapport à l'année précédente. Cette augmentation est principalement attribuable aux résultats de l'exercice et à l'absence de paiement de dividende groupe en 2020.

La valeur nette par action (capitaux propres divisés par le nombre d'actions en fin d'exercice) s'élève à €1,521 au 31 décembre 2020, par rapport à €1,344 en 2019.

Indicateurs de performance clés

La marge des revenus nets des commissions (revenus nets des commissions moins les charges administratives, comparés aux revenus nets des commissions) est passée de 28 % en 2019 à 33 % en 2020, en raison de l'effet de levier opérationnel positif pendant l'année (c.-à-d. 8.8 %).

La marge opérationnelle (résultat avant impôt et perte de valeur comparé au résultat opérationnel) est passée de 43 % à 40 % en 2020.

Ratio du coût unitaire (charges administratives comparées à la valeur moyenne des titres en dépôt) : le ratio du coût unitaire a légèrement baissé en passant de 0.27 points de base en 2019 à 0.26 points de base en 2020, grâce à une base de coûts qui est restée stable alors que la valeur moyenne des titres en dépôt a augmenté de plus de 4% d'année en année.

La rentabilité des capitaux propres (profit net comparé à la moyenne des fonds propres des actionnaires) est passée de 10.7 % à 9.6 % en 2020, essentiellement en raison de l'augmentation des fonds propres des actionnaires comme décrit ci-dessus.

Le résultat net par action (résultat de l'exercice divisé par le nombre moyen pondéré d'actions) a augmenté pour atteindre €137.2 en 2020 contre €136.9 en 2019 en raison de la hausse des résultats.

Évolution des effectifs

Le nombre moyen de personnes employées par le groupe pendant l'année 2020 était de 4,066, soit une légère hausse par rapport à 3,989 en 2019.

Acquisition de nouvelles actions

Au cours de l'exercice financier, ni la Société, ni une filiale contrôlée directement ou une personne agissant en son nom propre pour le compte de la Société ou d'une filiale de la Société contrôlée directement n'a acquis des actions de la Société.

Le nombre d'actions s'est élevé à 3,147,463 à la fin de l'année 2020.

Recherche et développement

Euroclear a continué d'investir dans la recherche et le développement. Ces investissements portent sur la performance et la robustesse des systèmes ainsi que sur des activités de développement de produits et services décrits plus en détails dans le rapport stratégique.

Le groupe continue également d'étudier le marché en accord avec sa mission destinée à fournir aux clients des services d'infrastructure de marché de plus en plus accessibles.

Informations sur les développements futurs éventuels de l'activité de la Société ou de ses filiales

Aucun événement n'est à signaler qui soit susceptible d'influencer sensiblement le développement du groupe .

Événements survenus après la date de clôture

En raison de la crise du COVID-19, le versement du dividende sur les résultats de 2019 a été reporté à 2021 conformément à la recommandation de la BCE. Le Conseil d'Administration a approuvé le versement d'un dividende €259,350,951 relatif à l'exercice 2019 dans le courant du moins de mars 2021 sous la forme d'un acompte sur dividende, conformément au droit belge et aux statuts d'Euroclear Holding (voir la Note XXIX).

Concernant l'affectation effective des résultats de 2020, le Conseil d'Administration prévoit le versement d'un deuxième acompte sur dividende au cours de la deuxième moitié de l'année, sous réserve de confirmation après les résultats financiers du 1er semestre.

Euroclear a, en mars 2021, conclu un accord en vue de l'acquisition de la plateforme suédoise MFEX de services aux gestionnaires de fonds, détenue majoritairement par Nordic Capital. La solution innovante de MFEX en matière de distribution de fonds combinée avec les services de conservation et de réception-transmission d'ordres d'Euroclear créera une offre de services unique aux sociétés de distribution et de gestion de fonds. Avec cet accord, la complémentarité des services d'Euroclear et MFEX devraient offrir une grande valeur ajoutée au travers des synergies de revenus, et en étendant l'offre de services aux clients en créant une nouvelle industrie de fonds et en devenant un leader mondial sur le marché des fonds.

Aucun autre événement important survenu après la clôture n'est à signaler pour la Société et ses filiales.

Gestion des risques en Euroclear

Cadre de gestion des risques d'entreprise et gouvernance

Euroclear SA/NV est soumise à une forte réglementation de son activité, et est considérée comme une infrastructure de marché revêtant une importance systémique. Euroclear cherche à préserver une excellente réputation dans le secteur financier en termes de sécurité, de robustesse de ses systèmes et de qualité de ses produits et services post-marché.

Dans ce contexte, un cadre de gouvernance des risques complet et efficace, étayé par une culture du risque bien ancrée, est essentiel à l'efficacité globale des mesures en matière de gestion des risques d'Euroclear. Euroclear exploite un cadre global de gestion des risques efficace qui a été conçu de façon à répondre aux attentes du Conseil d'Administration, du marché et réglementaires. L'équipe Risk Management, en collaboration avec les autres lignes de défense, assurent la durabilité et l'amélioration continue du cadre de gestion des risques d'Euroclear.

Le cadre Enterprise Risk Management (ERM) structure la manière dont Euroclear SA/NV gère ses risques en ligne avec l'appétit pour le risque du Conseil d'Administration tout en poursuivant sa stratégie et ses objectifs d'entreprise. Il détaille également les rôles et responsabilités des trois lignes de défense, conformément aux attentes du Conseil d'Administration et aux dispositions de gouvernance.

La première ligne de défense constitue la principale source d'assurance (non indépendante) concernant l'adéquation et l'efficacité de l'environnement de contrôle vis-à-vis du Senior Management et du Conseil d'Administration. Elle fournit cette assurance par le biais, entre autres, de mécanismes tels que des auto-évaluations régulières en matière de risque et de contrôle, de tableaux de bord opérationnels et financiers, des « Positive Assurance Reports » (PAR) et des rapports semestriels et annuels « Internal Control System ». Ces derniers sont appuyés par des avis indépendants formulés par Compliance & Ethics et le Risk Management (deuxième ligne de défense) et l'Audit Interne (troisième ligne de défense). Ce reporting régulier établi par les trois lignes de défense permet un suivi fréquent, efficace et complet de l'environnement de contrôle. En outre, il contribue au fonctionnement efficace du modèle à trois lignes de défense d'Euroclear, les fonctions de Compliance & Ethics et Risk Management, la fonction de gestion des risques jouant un rôle de challenger indépendant à l'égard de la première ligne de défense et l'Audit Interne donnant une assurance complète sur la base du niveau le plus élevé d'indépendance.

Le Conseil d'Administration veille à l'efficacité, y compris à la disponibilité des ressources dûment qualifiées, et à l'indépendance des fonctions de contrôle. Il veille notamment à ce que la fonction de gestion des risques assure une supervision solide et indépendante des activités à risque afin d'aider le groupe Euroclear à réaliser ses objectifs et à livrer sa stratégie conformément à l'appétit pour le risque du Conseil d'Administration. À cette fin, la fonction de gestion des risques livre et maintient un cadre ERM de référence, fournit au Conseil d'Administration et au Senior Management des avis et des conseils indépendants et de qualité concernant l'enjeu des risques, et aide à promouvoir une culture des risques saine dans l'ensemble de l'organisation. Grâce aux efforts des années précédentes, toutes les fonctions de contrôle sont désormais renforcées et peuvent s'acquitter de leurs responsabilités.

Risques auxquels est exposé le groupe

Toutes les entités sont exposées à un risque opérationnel (risque de perte résultant de processus, ressources humaines et systèmes internes inadéquats ou défaillants ou d'événements externes). Euroclear dispose d'un cadre de gestion des risques opérationnels intégré dans chaque entité ; ce dernier a été renforcé ces dernières années dans le contexte de la réglementation CSDR. Une identification, un suivi et une gestion efficaces ainsi qu'un reporting approprié sont au cœur de l'approche du groupe. En tant qu'infrastructure de marché, l'intégrité, la confidentialité et la disponibilité des données d'Euroclear et celles de ses clients, ainsi que la disponibilité continue des services d'Euroclear, sont cruciales.

Les CSD du groupe Euroclear sont classés comme infrastructure nationale critique dans sept pays. La sécurité et la robustesse constituant des aspects clés de l'approche du groupe des risques opérationnels, Euroclear maintient et teste des processus complets dans toutes les entités dans le souci d'assurer la disponibilité continue des services essentiels et d'apporter une réponse efficace aux incidents et crises. L'ensemble des sites ont mis en place des mesures de sécurité et d'urgence en cas de reprise après perturbations sur le lieu de travail, et trois centres de données (data centres) géographiquement séparés assurent par ailleurs le maintien des opérations en cas de catastrophes à l'échelle régionale ou locale. Par ailleurs, Euroclear effectue régulièrement des tests et exercices concernant sa réponse opérationnelle et de gestion et une formation adaptée est dispensée à tous les niveaux de l'organisation.

Euroclear surveille étroitement l'évolution de la crise sanitaire depuis début 2020 et a mobilisé des équipes de gestion de crise pour garantir une réponse coordonnée protégeant ses employés, soutenant la résilience d'entreprise et protégeant les clients et leurs actifs. Euroclear est passée au télétravail de masse sur tous les sites, sans heurt, dès le début de la crise sanitaire, en appliquant des processus de continuité de l'activité standard, et a assuré ces transitions pour ses prestataires de services essentiels. Euroclear a également effectué des analyses approfondies supplémentaires concernant les scénarios extrêmes mais plausibles en tenant compte des situations de crise potentielles à venir et a adapté ses plans de réponse à la pandémie sur la base des enseignements tirés.

Après avoir fait face à la crise immédiate de l'année dernière, le programme de résilience d'entreprise dédié a de nouveau pris de l'importance et Euroclear avance désormais sur les prochaines étapes visant à répondre aux attentes accrues du marché et réglementaires. L'objectif est d'améliorer ses capacités de résilience d'entreprise et d'intégrer davantage les perspectives de son écosystème. En 2020, Euroclear Bank a continué à s'engager avec ses parties prenantes et a organisé un premier exercice de simulation commun avec son écosystème, dont les clients/contreparties centrales. Les investissements se poursuivront dans les prochaines années afin de garantir le maintien de sa résilience.

Euroclear a continué d'investir de manière significative dans ses capacités en matière de cyber-sécurité, y compris dans les améliorations apportées à la culture du risque de cyber-sécurité. Cet investissement dans l'environnement de contrôle et des risques dans le domaine IT a permis d'améliorer les mesures de sécurité dans un paysage de menaces à la sécurité en constante évolution. D'autres investissements se poursuivront en 2021 et au-delà afin de réduire encore davantage les risques résiduels et garantir la durabilité.

Des risques financiers sont rencontrés principalement par Euroclear Bank, dans son rôle d'établissement de règlement/livraison à vocation unique. Les CSD du groupe ont un appétit global faible pour le risque. Ils proposent uniquement des services de règlement/livraison en monnaie banque centrale et n'accordent pas de crédit aux clients. Ils ne s'engagent pas dans des opérations avec des contreparties, excepté pour l'investissement dans leurs propres fonds.

En tant qu'établissement de règlement/livraison, Euroclear Bank est confrontée à des risques de crédit intra-journalier vis-à-vis de ses clients. En outre, elle encourt des risques de crédit résultant de l'utilisation intra-journalière d'un réseau de correspondants de haute qualité et de placements à court terme, essentiellement par le biais de dépôts garantis et de positions de trésorerie de fin de journée de clients réinvesties sur le marché auprès de contreparties de haute qualité. Euroclear Bank cherche constamment à mettre en place des initiatives visant à réduire les risques de crédit intra-journalier accordé à ses participants et continue à opérer conformément à son solide cadre de risque de crédit (par ex., elle n'accorde des crédits intra-journaliers à ses participants que sur une base sécurisée, avec la couverture d'un collatéral de haute qualité). Par ailleurs, des processus opérationnels sont conçus et réévalués sur une base régulière de façon à surveiller activement et minimiser les risques de crédit.

La liquidité étant primordiale pour l'efficacité de son fonctionnement, Euroclear Bank a développé un cadre solide de gestion de la liquidité afin de garantir des opérations quotidiennes harmonieuses et maintenir une préparation optimale pour faire face à des chocs de liquidité inattendus et conséquents. Depuis 2019, Euroclear Bank améliore la robustesse de ses mesures en matière de liquidité et renforce ses capacités de réaction si besoin, en augmentant, par exemple, ses facilités de trésorerie engagées avec plusieurs fournisseurs de liquidités reconnus, et en établissant des accords pour couvrir les déficits de liquidité imprévus conformément à la réglementation des CSD.

Euroclear Bank a continué d'améliorer sa résilience et de réduire les risques de crédit et de liquidité auxquels elle est exposée au cours de ces dernières années, comme le confirme le maintien de sa licence CSDR.

Les actifs d'Euroclear Bank sont, par nature, à très court terme et le risque de transformation sur son bilan est très limité pour la Société. Cela s'explique notamment par le fait qu'Euroclear Bank ne s'engage dans aucune activité de marché. En 2019, EB a commencé à émettre des titres de créance à des fins de liquidité. La dette améliore la position de liquidité d'Euroclear Bank par l'augmentation de ses ressources liquides éligibles dans les devises en question, conformément à la réglementation CSDR.

Euroclear Bank conserve également un faible niveau de risque de marché (risque de taux d'intérêt et de change uniquement) résultant de l'investissement de son capital (risque de taux d'intérêt) et de ses résultats futurs (risque de taux d'intérêt et de change). Une stratégie de couverture est mise en place afin d'atténuer les risques de taux d'intérêt et de change d'Euroclear Bank.

Euroclear SA/NV est également exposée à des risques liés à la conduite et à la culture ainsi qu'à des risques juridiques et de conformité étant donné sa position d'infrastructure des marchés financiers de premier plan opérant dans un environnement fortement réglementé. Ces risques sont gérés par l'application rigoureuse du cadre de gestion des risques de conformité d'Euroclear.

La capacité à anticiper et intégrer les changements sur un marché en évolution est essentielle pour la stratégie à plus long terme du groupe. Euroclear opère donc conformément à un cadre de gestion de projets et un Group Project Management Office dédié visant à accroître la robustesse de ses capacités de gestion des projets et programmes.

Conformité

La fonction Compliance & Ethics (C&E) est chargée d'assister les Conseils d'Administration et le Senior Management du Groupe Euroclear dans la gestion efficace des risques de conformité en contrôlant la conformité avec les lois, réglementations et normes réglementaires qui sont du ressort des autorités compétentes des sociétés Euroclear, des autorités nationales de protection des données, et d'autres autorités étrangères, et de fournir une assurance quant à l'identification de la première ligne, l'évaluation et la gestion des risques de conformité. C&E a développé un cadre de gestion des risques de conformité qui définit clairement les rôles et responsabilités au sein des trois lignes de défense à des fins de gestion efficace et de supervision indépendante des risques de conformité.

Il permet d'identifier, suivre, tester et faire état à la direction des contrôles atténuant les risques de conformité. Compliance & Ethics donne également des conseils quant aux mesures correctives à prendre concernant les lacunes identifiées en matière de contrôle des risques de conformité et suit les progrès réalisés quant à l'élimination de ces lacunes. Pour soutenir ce cadre, des efforts de communication sont réalisés (campagnes de communication, e-learning et sessions de formation) afin de suffisamment sensibiliser les membres du personnel sur les questions de conformité.

Supervision et réglementation

Euroclear Holding, Société holding financière de droit belge, est l'entité mère ultime du Groupe Euroclear. Le groupe fait l'objet d'une surveillance consolidée par la Banque nationale de Belgique. En outre, les entités réglementées du Groupe sont soumises, sur une base individuelle, à la supervision de leurs autorités nationales compétentes

Plan de redressement

Conformément aux règles et orientations en vigueur, un plan de redressement, de restructuration et de liquidation (*Recovery, Restructuring and orderly Wind down plan - RRWP*) est en place pour chaque CSD du groupe. Par ailleurs, Euroclear SA/NV, en tant que Société holding des CSD, a également mis en place un plan de redressement et de restructuration (*Recovery and Restructuring - RR*). Ce plan est révisé et approuvé par le Conseil d'Administration, sur recommandation du Comité des Risques sur une base annuelle. L'objectif de ce plan est de démontrer la capacité d'Euroclear SA/NV à se rétablir face à une série de scénarios de stress extrêmes mais plausibles qui pourraient menacer sa viabilité financière, de manière à assurer, dans la mesure du possible, la livraison continue des services critiques des CSD. À cette fin, le plan RR d'Euroclear SA/NV identifie et analyse plusieurs options de redressement et de restructuration pouvant être appliquées afin de restaurer ses fonds propres utiles, sa position de liquidité ou de rentabilité, à court et moyen terme.

Des informations détaillées sur les risques auxquels Euroclear est exposée, ainsi que sur les stratégies, politiques et processus en matière de gestion des risques sont disponibles dans le rapport annuel publié conformément au pilier trois d'Euroclear sur le site Internet www.euroclear.com ainsi que dans la Note IV des états financiers consolidés.

Informations non financières

Responsabilité d'Euroclear

Étant donné la position d'importance systémique d'Euroclear dans le secteur des services financiers, un comportement responsable et éthique envers les clients, le personnel et la Société au sens large fait partie intégrante de l'identité de la Société. L'année 2020 s'est révélée être une année où ce comportement éthique et durable a pris la forme d'un engagement opérationnel encore plus fort.

Créer un excellent lieu de travail

Être un excellent lieu de travail constitue l'un des objectifs d'entreprise du groupe. Euroclear, considérant depuis toujours que ses collaborateurs occupent une place centrale dans son succès, met à la disposition de ces derniers de nombreux avantages et initiatives visant à assurer leur bien-être physique et mental.

Au moment de la flambée du COVID-19, Euroclear était bien placée pour assurer une transition sans heurt vers le télétravail pour la majeure partie du personnel. Par ailleurs, le groupe s'est rapidement adapté pour répondre aux exigences accrues des clients tout au long de cette période difficile. Depuis la mi-mars 2020, Euroclear mène une politique rigoureuse en matière de travail à domicile, seul un nombre limité de collaborateurs avec des fonctions critiques travaillant sur site.

Avec le télétravail étendu, les collaborateurs ressentent inévitablement davantage de pression aussi bien physique et que mentale. Euroclear a donc mis en place un ensemble de ressources pour aider le personnel à s'en sortir. Ce cadre d'initiatives inclut des ateliers sur la gestion du stress, la résilience et le coaching ainsi qu'une série d'événements virtuels afin de maintenir les collaborateurs connectés et les sensibiliser aux dispositifs de soutien incontournables, tels que les infirmières et les experts médicaux. De plus, Euroclear évalue régulièrement le moral du personnel par le biais de ses enquêtes sur l'engagement, puis affine et réajuste son cadre de bien-être sur la base des conclusions tirées.

Malgré les conditions difficiles, le taux de participation des employés aux enquêtes sur l'engagement des employés *YourVoice* est resté élevé. Une tendance à la hausse a été observée concernant les scores d'engagement globaux par rapport à 2019. Ces derniers sont restés stables entre les deux enquêtes de 2020. À la fin de l'année 2020, le score de *Your Voice* (enquête sur l'engagement des employés) s'est élevé à 7.4 sur 10, soit en augmentation par rapport au score de 6.6 enregistré en 2019.

La crise du COVID-19 s'est également avérée être un catalyseur dans la recherche de moyens de faire évoluer l'approche du groupe concernant les méthodes de travail des employés.

En outre, début 2021, le groupe a lancé le fonds *Euroclear Employee Solidarity* afin de soutenir les employés susceptibles de se retrouver dans des conditions financières exceptionnelles.

Diversité et Inclusion

La diversité et inclusion (*Diversity & Inclusion – D&I*) reste un enjeu important pour le groupe. En 2020, Euroclear a créé une nouvelle structure de gouvernance D&I, qui est elle-même davantage inclusive et permet une meilleure représentation des groupes sous-représentés.

Chaque année, Euroclear publie l'écart salarial entre les femmes et les hommes pour l'ensemble du groupe dans son rapport de durabilité ; la prochaine publication est prévue pour mai 2021.

En 2020, Euroclear a élargi son périmètre de D&I au-delà de la diversité des genres. En partenariat avec des organisations soutenant les personnes handicapées et la neurodiversité, des actions ont été menées pour renforcer l'approche de recrutement du groupe afin d'accueillir les personnes handicapées. Une formation est dispensée aux leaders sur les thèmes relatifs à la D&I afin d'assurer son ancrage solide dans l'organisation.

Avec plus de 80 nationalités travaillant pour Euroclear, la Société est forte d'une riche diversité de collaborateurs. Toutefois, il est essentiel de comprendre comment les collaborateurs venant de communautés sous-représentées vivent l'inclusion pour faire de cette diversité une véritable force; les travaux se poursuivent en ce sens.

La formation et le développement sont essentiels pour attirer et retenir les talents. En 2019, une *Euroclear Academy* a été lancée à l'échelle du groupe afin de proposer une large offre de formation et de développement couvrant les compétences techniques et générales. En 2020, l'offre *Euroclear Academy* a été adaptée dans le contexte du COVID-19 afin de répondre au souhait des employés de bénéficier d'une expérience d'apprentissage numérique. Le groupe a également mis en œuvre une nouvelle plate-forme d'apprentissage centralisée Euroclear afin d'aligner davantage son offre de formation aux besoins des employés et de l'entreprise et de garantir la pertinence des formations par rapport aux besoins des collaborateurs et de l'entreprise. En 2020, le nombre de jours de formation au sein du groupe était de 5,570, avec un total de 2,749 heures de coaching individuel.

De plus, en 2020, Euroclear a lancé le programme *Leaders for the Future*, un programme de développement du leadership destiné aux futurs leaders potentiels. Lieve Mostrey, le CEO du groupe, participe également au programme *40 leaders under 40* en Belgique.

Place de marché durable

Financement durable

Euroclear s'efforce de répondre à la demande des économies durables en connectant les investisseurs et les émetteurs à travers le monde. Par le biais de son programme *Global Reach*, Euroclear aide les économies en développement à se conformer aux normes internationales, ce qui leur permet de connecter leurs marchés des capitaux domestiques à une base d'investisseurs internationaux plus large en devenant *Euroclearable*.

Une étude publiée par PwC en 2019 a révélé qu'en devenant *Euroclearable*, les six marchés en développement considérés ont joui d'une réduction des coûts d'emprunt souverain de 28 points de base en moyenne. Ces retombées économiques représentent 1 % du budget annuel des pays pour les soins de santé ou 1.2 % du budget de l'éducation, ce qui permet d'apporter des avantages concrets à l'économie réelle.

La demande des émetteurs et des investisseurs d'intégrer les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans leur profil titres a continué à s'accroître en 2020.

Euroclear s'emploie activement au développement du financement ESG par le biais de ses activités centrales, en tant que plate-forme d'émission disposant d'un accès à un réseau mondial d'investisseurs. Néanmoins, le groupe recherche également des moyens de collaborer avec le secteur financier pour soutenir le développement du segment ESG.

En 2020, Euroclear a continué d'examiner les possibilités d'apporter une valeur ajoutée aux clients dans leur recherche de durabilité en tirant parti de son expertise conformément à sa stratégie *Reshape the Network* (Remodeler le réseau).

Chaîne d'approvisionnement

Euroclear estime important de s'assurer que ses fournisseurs maintiennent des normes et des comportements éthiques élevés. À ce titre, le groupe a étendu l'évaluation ESG de ses fournisseurs essentiels et sous-traitants, dans le cadre de l'exercice de recertification annuel, en accordant une attention particulière aux facteurs environnementaux.

Euroclear gère les risques inhérents à la chaîne d'approvisionnement de ses fournisseurs essentiels afin de contribuer à la stabilité des marchés financiers. L'ensemble des fournisseurs essentiels sont évalués tous les ans, concernant l'ESG, la conformité, la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, les sanctions économiques, les conflits d'intérêts, les cadeaux et marques d'hospitalité, la fraude, les pots-de-vin, la corruption et les droits de l'homme, y compris l'esclavage moderne.

Des protocoles sont établis et font l'objet d'un suivi lorsque des problèmes sont identifiés. Euroclear reste engagée à respecter toutes les exigences réglementaires.

Compliance & Ethics

En 2020, Compliance & Ethics a mené un programme de sensibilisation soutenu au sein de l'organisation afin de s'assurer que tous les membres du personnel connaissent leurs devoirs moraux et éthiques de par leur appartenance à Euroclear. Par exemple, une combinaison de formations en présentiel et à distance a couvert des thèmes importants tels que les sanctions, la prévention de la fraude, l'esclavage moderne et les conflits d'intérêts. 99 % des membres du personnel y ont participé.

L'engagement d'Euroclear en faveur des pratiques éthiques se manifeste par son soutien continu au prix *Ethics & Trust in Finance* : un prix de rédaction d'essai encourageant la génération à venir des leaders d'Euroclear à trouver des moyens innovants pour que les marchés des capitaux mondiaux restent éthiques et durables.

Engagement en faveur de l'environnement

Euroclear est neutre en carbone conformément aux normes PAS2060 depuis neuf ans. Le groupe s'est engagé à atteindre les objectifs de réduction en visant une réduction de ses émissions de 36 % d'ici 2024 par rapport à la base de référence de 2014.

En 2020, le partenaire environnemental du groupe, Ecoact, a réalisé une étude complète afin de proposer un alignement sur les nouvelles cibles en matière de changement climatique qui ont été réduites d'un scénario de réchauffement de 2 degrés Celsius à un scénario de réchauffement de 1.5 degré Celsius. Euroclear étudie sérieusement la manière d'appliquer cette analyse et cherche à redéfinir ses cibles en 2021.

Dans le cadre de son approche visant à faire évoluer les méthodes de travail d'Euroclear afin de mieux répondre aux besoins des employés et de la Société, l'impact environnemental sera également pris en compte. La réduction des trajets travail-domicile et des voyages d'affaires permettra de baisser davantage les émissions en carbone, et des efforts seront déployés pour réduire significativement la quantité de papier utilisée par la Société.

Par ailleurs, Euroclear s'est engagée dans un projet pluriannuel afin d'améliorer les cadres des risques et les informations connexes conformément à l'évolution des exigences réglementaires en matière de risques environnementaux.

Soutien de ses communautés

L'année 2020 a été une année difficile pour les communautés les plus vulnérables. En début d'année, Euroclear a fait un don de 1 million EUR à plusieurs organisations en première ligne de la lutte contre la pandémie sur l'ensemble des sites du groupe. Ce don s'est ajouté aux engagements continus du groupe dans une série de causes locales et mondiales.

Euroclear croit fermement que le bénévolat est l'occasion pour les collaborateurs de développer des compétences et d'utiliser leurs talents en faveur de la Société. C'est la raison pour laquelle un nouveau programme de bénévolat d'entreprise a été lancé ; les participants ont la possibilité de consacrer 8 heures par an au bénévolat dans leurs communautés locales. En 2020, plus de 500 bénévoles ont rejoint le nouveau programme.

Veillez-vous reporter au rapport de durabilité «Our responsibility», élaboré conformément aux normes Global Reporting Initiative (GRI) (fondamentales) pour de plus amples détails sur ces sujets. Le prochain rapport sera publié sur Euroclear.com en mai 2021.

Gouvernance d'entreprise

Introduction

Euroclear estime qu'une gouvernance d'entreprise saine est essentielle pour rester une infrastructure des marchés financiers de confiance et préserver les intérêts de ses actionnaires et clients. Euroclear a mis en place des procédures et pratiques de gouvernance dans l'ensemble du groupe qui encouragent responsabilisation et transparence dans la prise de décision et visent à garantir que les intérêts de toutes les parties prenantes sont dûment pris en considération et protégés. Ces procédures mettent l'accent sur un comportement éthique et une culture d'entreprise positive. Euroclear considère que la combinaison de ces éléments permet de prendre de meilleures décisions d'affaires, et garantit ainsi un succès sans faille.

Structure de gouvernance du groupe Euroclear

Euroclear Holding SA/NV est la Société Holding ultime du groupe Euroclear. Euroclear SA/NV reste la Société mère belge des dépositaires centraux de titres internationaux et nationaux du groupe Euroclear. Elle détient également les plates-formes partagées de

traitement des titres du groupe et fournit des services de support aux autres sociétés du groupe. Euroclear SA/NV est une filiale détenue à 100% par Euroclear Investments S.A., qui est elle-même détenue à 100% par Euroclear Holding via Euroclear AG. Euroclear Holding est une Société Holding financière aux termes de la loi bancaire belge.

La gouvernance du groupe Euroclear est répartie entre les Conseils d'Administration d'Euroclear Holding SA/NV et Euroclear SA/NV. La répartition des rôles et responsabilités entre les deux Conseils d'Administration est clairement définie.

Euroclear Holding concentre ses efforts sur les questions relatives aux actionnaires, la définition des principaux objectifs stratégiques du groupe et la surveillance de la performance du groupe dans son ensemble. Le Conseil d'Administration d'Euroclear SA/NV est chargé de la surveillance de la performance, des questions opérationnelles, de la gestion des systèmes et des contrôles, de la gestion des risques et de la conformité, de la définition des plans stratégiques et de la prestation de services aux sociétés du groupe.

Dans cette structure, chaque entité opérationnelle a créé un Conseil d'Administration définissant ses propres objectifs stratégiques et opérationnels, lesquels doivent être en ligne avec ceux de la Société mère.

Les Conseils d'Administration remplissent leur rôle de leadership en veillant à ce qu'un temps de réunion suffisant soit dédié aux questions relatives à la stratégie, au business, au contrôle interne et aux risques. Les Conseils d'Administration préparent les discussions et les décisions relatives à certains sujets essentiels sur la base des travaux et des conseils des Comités. Cette structure permet d'accorder suffisamment de temps et d'expertise aux questions détaillées ou complexes.

Composition et activités du Conseil d'Administration et des Comités du Conseil d'Administration d'Euroclear Holding en 2020

À la fin de l'année 2020, le Conseil d'Administration d'Euroclear Holding était composé de 9 administrateurs non exécutifs, dont 7 étaient des hauts dirigeants proposés par des entreprises actionnaires. Suite à la démission de M. Marc Antoine Autheman en juin 2020 en tant que président, M. Harold Finders a été désigné président par intérim. Dans le même temps, M. Franco Passacantando a été désigné par le Conseil d'Administration vice-président par intérim. M. Finders et M. Passacantando sont des administrateurs indépendants, tels que défini par le Code des sociétés et des associations. Le CEO du Groupe est un participant permanent du Conseil d'Administration d'Euroclear Holding.

Au cours de l'année 2020, en plus de traiter les questions financières et relatives aux actionnaires tel que détaillé dans son mandat, le Conseil d'Administration d'Euroclear Holding a entrepris un examen approfondi de la composition de sa gouvernance et de son Conseil d'Administration. En décembre 2020, le Conseil d'Administration a finalisé la phase d'étude de cette révision et est arrivé à la conclusion que la future composition du Conseil d'Administration devrait être identique à la composition du Conseil d'Administration d'Euroclear SA/NV, sous réserve de l'obtention des approbations requises.

Les administrateurs d'Euroclear Holding qui étaient en fonction au cours de l'année 2020 jusqu'à la date du présent rapport sont listés à la section suivante.

Comités consultatifs du Conseil d'Administration

Comité d'Audit (AC)

Le Comité d'Audit est composé d'au moins trois administrateurs non exécutifs de la Société et constitue un comité consultatif du Conseil d'Administration établi afin d'accompagner le Conseil d'Administration dans ses responsabilités de surveillance en matière de communication de l'information financière, d'audit, de risque, de conformité et d'éthique. En 2020, le Comité d'Audit a continué de surveiller le cadre financier, de contrôle interne, de risque et de conformité. En soutien du Conseil d'Administration, il a recommandé à ce dernier d'adopter plusieurs directives concernant notamment la lutte contre le blanchiment des capitaux et les sanctions et la Charte Compliance & Ethics, et a également conseillé le Conseil d'Administration sur le plan d'audit interne et le plan Compliance & Ethics.

Comité de Nomination, de Rémunération et de Gouvernance (NRGC)

Le Comité de Nomination, de Rémunération et de Gouvernance est composé d'au moins trois administrateurs non exécutifs de la Société. Il conseille le Conseil d'Administration sur tous les aspects relatifs à la nomination des membres du Conseil d'Administration, des responsables de fonctions de contrôle interne, la composition du Conseil d'Administration et du Comité, la rémunération des administrateurs et des responsables de la Société, ainsi que sur tous les aspects relatifs à la gouvernance d'entreprise. En 2020, le Comité a accordé une attention particulière à la révision du processus de gouvernance de la Société, en collaboration avec Euroclear SA/NV. En outre, il a agi conjointement avec le Comité des Nominations et de Gouvernance d'ESA en qualité de Comité de Recherche en vue d'identifier et recommander un nouveau président pour la Société et ESA.

Gestion de la Société

Le Conseil d'Administration d'Euroclear Holding a délégué à un Responsable Général la responsabilité de la gestion de la Société conformément au cadre stratégique défini par le Conseil d'Administration. Il est soutenu dans sa fonction par un deuxième Responsable Actif. La plupart des services de support ont été externalisés à Euroclear SA/NV.

Les responsables de fonctions de contrôle (Internal Audit, Compliance, Risk Management) sont, conformément aux exigences réglementaires, des senior managers ayant des fonctions similaires chez Euroclear SA/NV et rendent régulièrement compte au Comité d'Audit.

Composition et activités du Conseil d'Administration et des Comités du Conseil d'Administration d'Euroclear SA/NV en 2020

Fin 2020, le Conseil d'Administration d'Euroclear SA/NV était composé de 10 administrateurs non exécutifs, dont 6 étaient administrateurs indépendants au sens de l'article 7:87, § 1 du Code belge des sociétés et des associations, ainsi que de 3 administrateurs exécutifs. Le Président, M. Marc Antoine Autheman, a démissionné de sa fonction en juin 2020. M. Franco Passacantando a été élu en qualité de Président par intérim en attendant la désignation d'un nouveau président.

Les administrateurs d'Euroclear SA/NV qui ont exercé leur mandat en 2020 jusqu'à la date du présent rapport sont listés à la section suivante.

En 2020, le Conseil d'Administration d'Euroclear SA/NV a préparé une réforme de gouvernance conjointement avec le Conseil d'Administration d'Euroclear Holding afin de simplifier le processus de décision en prévision de la mise en œuvre de la CRD V en Belgique. La définition des rôles et responsabilités respectifs et de la composition des deux Conseils d'Administration sont en cours de finalisation. Le Conseil d'Administration a suivi de près l'évolution de la crise du COVID-19 et ses impacts sur Euroclear et son environnement, et a examiné avec soin les possibilités de faire face à cet événement sans précédent en gardant à l'esprit les meilleurs intérêts de son personnel et de toutes les autres parties prenantes. Il a également révisé la mise à jour effectuée par la Direction concernant le plan stratégique pluriannuel et a pris le temps de discuter de ses différentes composantes en tenant compte du rôle d'Euroclear sur les marchés des capitaux, et des pistes proposées pour des développements ultérieurs. Enfin, il s'est concentré sur les plans de la Direction afin de renforcer la résilience d'entreprise et la cybersécurité.

Comités consultatifs du Conseil d'Administration

Compétences individuelles et collectives des membres des Comités

Tous les membres du Comité d'Audit et de Conformité, du Comité des Risques, du Comité de Nomination et de Gouvernement d'Entreprise et du Comité de Rémunération d'Euroclear SA/NV sont des administrateurs non exécutifs de la Société, la majorité du Comité d'Audit et de Conformité et au moins un membre du Comité des Risques, du Comité de Nomination et de Gouvernement d'Entreprise et du Comité de Rémunération étant indépendants au sens de l'article 7:87, § 1 du Code belge des sociétés et des associations. Le président de chaque Comité du Conseil d'Administration est un administrateur indépendant. Les Comités possèdent les connaissances élémentaires et les compétences collectives requises et chaque membre possède les qualités personnelles adéquates permettant aux Comités de remplir leur rôle de manière efficace.

Comité d'Audit et de Conformité (ACC)

Le Comité d'Audit et de Conformité est un comité consultatif du Conseil d'Administration établi afin d'accompagner le Conseil d'Administration dans ses responsabilités de surveillance en matière de communication de l'information financière, d'audit, de conformité et d'éthique. Le Comité d'Audit et de Conformité est composé d'au moins trois administrateurs non exécutifs de la Société. Les membres du Comité d'Audit et de Conformité possèdent collectivement une connaissance approfondie des marchés et services financiers ainsi qu'une compréhension des questions liées à l'activité de l'entreprise, à la comptabilité et à l'audit. Au moins un membre est compétent en matière de comptabilité et/ou d'audit.

Le Comité d'Audit et de Conformité a continué de contrôler le cadre financier, de contrôle interne et de conformité. Afin de garantir une vue consolidée de l'adéquation des fonctions de contrôle interne ainsi qu'une mise en œuvre cohérente des cadres associés au sein du groupe, le Comité d'Audit et de Conformité a discuté de, et recommandé, l'adoption de nouvelles Chartes d'Audit interne de Conformité au niveau groupe. Il a également suivi le développement du programme de transformation Compliance & Ethics, en accordant une attention particulière aux cadres de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et des sanctions.

Comité des Risques (RC)

Le Comité des Risques est composé d'au moins trois administrateurs non exécutifs de la Société. Le Comité des Risques assiste et conseille le Conseil d'Administration sur la supervision de la structure de gouvernance de la gestion des risques du groupe, de sa tolérance et appétit au risque et de sa stratégie de risque, des risques clés ainsi que des processus de contrôle et d'atténuation de tels risques. Chacun des membres du Comité des Risques possède l'expérience et les compétences nécessaires pour être en mesure de comprendre l'activité de la Société et superviser la stratégie de risque, la tolérance au risque, la capacité de risque et le profil de risque de la Société.

Suite à un remaniement interne des mandats entre les membres du Conseil d'Administration, M. Andrew Butcher a été désigné Président du Comité des Risques.

Avec la crise du COVID-19 actuelle, le Comité des Risques a mis en place un suivi régulier des impacts de la crise et de sa gestion. Lors de ses fréquentes réunions ad hoc, le Comité a évalué en détail l'évolution de la situation concernant le personnel, les systèmes, le crédit et la liquidité, ainsi que les mesures internes déployées en vue de garantir la continuité de l'activité et la prestation

harmonieuse des services en ligne avec le rôle d'infrastructure des marchés financiers d'Euroclear. Dans cette perspective, le Comité des Risques a par ailleurs révisé les propositions de la Direction concernant les principes de conception et l'élaboration d'une roadmap en vue de réduire le risque systémique, tel que les pertes de crédits non couvertes.

Le ACC et le RC ont poursuivi leur action commune concernant la supervision du renforcement du capital ICAAP, du cadre de liquidité solide ILAAP, du calendrier de redressement (RRWP) au niveau consolidé et d'ESA. Le rapport annuel Internal Control Systems au niveau groupe a également été révisé. Les Comités et leurs sous-ensembles ont consacré plusieurs sessions au domaine du cyber, portant notamment sur le développement de la formulation d'un plan de cybersécurité holistique, exhaustif et à l'échelle de la Société leur permettant de mieux contrôler la concrétisation des plans d'action à venir, les jalons majeurs et les responsabilités. Les Comités ont également consacré des sessions spéciales à l'analyse des causes racine de certains incidents de dénouement sur le marché et à la supervision des mesures correctives prises.

Comité de Nomination et de Gouvernance (NGC)

Le Comité de Nomination et de Gouvernance est composé d'au moins trois administrateurs non exécutifs de la Société. Le Comité de Nomination et de Gouvernance assiste et conseille de manière appropriée et indépendante le Conseil d'Administration concernant tous les aspects relatifs à la nomination des membres du Conseil d'Administration et du Comité de Direction et des titulaires de fonctions clés, la composition du Conseil d'Administration et des Comités, et les désignations, le planning de succession d'urgence et à plus long terme ainsi que les aspects relatifs à la gouvernance d'entreprise, tels qu'ils s'appliquent à la Société et au groupe. Les membres du Comité possèdent individuellement et collectivement les connaissances, les compétences, l'expertise et l'expérience professionnelle adéquates concernant le processus de gouvernance et de sélection, les pratiques de contrôle et leur adéquation.

En 2020, le Comité de Nomination et de Gouvernance a dirigé les travaux continus du Conseil d'Administration concernant le processus de réforme de la gouvernance, y compris la relation avec Euroclear Holding et la composition du Conseil d'Administration en prévision de l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation CRD V. Le Comité a également consacré du temps à l'amélioration des meilleures pratiques du Conseil d'Administration en recommandant des programmes d'introduction et de formation permanente personnalisés pour les membres du Conseil d'Administration et une approche encore plus structurée et exhaustive concernant l'évaluation de l'adéquation collective et individuelle. Le Comité de Nomination et de Gouvernance a été assisté dans cet exercice par des conseillers externes réputés.

Comité de Rémunération (RemCom)

Le Comité de Rémunération est composé d'au moins trois administrateurs non exécutifs de la Société. Le Comité de Rémunération assiste et conseille de manière appropriée et indépendante le Conseil d'Administration dans la définition d'une politique de rémunération globale pour le groupe, l'aide à garantir que les membres du Comité de Direction, le personnel identifié et les membres non exécutifs du Conseil d'Administration soient rémunérés conformément aux principes décrits dans la politique de rémunération d'Euroclear, et à superviser la mise en œuvre de cette politique de rémunération.

Les membres du Comité de Rémunération possèdent collectivement les connaissances, l'expertise et l'expérience concernant les politiques et pratiques, la gestion des risques et les activités de contrôle, notamment concernant le mécanisme d'alignement de la structure de rémunération sur les profils de risque et de capital de la Société. En outre, les membres du Comité de Rémunération possèdent collectivement une bonne compréhension de l'activité de la Société ainsi que les compétences pertinentes pour le secteur dans lequel elle opère. Suite à un remaniement interne des mandats entre les membres du Conseil d'Administration, M. Emeric Laforet a été désigné Président du RemCo.

Le RemCo a examiné les différentes composantes de la stratégie de rémunération de la Société concernant le Comité de Direction et le senior management en vue d'un alignement simultané sur les pratiques de marché et d'une adhésion aux normes de gouvernance internationale les plus récentes. Il a notamment étudié les possibilités de mieux définir et mesurer les objectifs individuels et les moyens de récompenser de manière appropriée la performance conformément à l'appétit pour le risque du groupe.

De plus amples informations sur les organes de gouvernance sont disponibles sur www.euroclear.com.

Direction du groupe

Le Comité de Direction est chargé de la gestion générale de la Société conformément au cadre stratégique défini par le Conseil d'Administration.

Le Comité de Direction est composé de cinq membres (le CEO, le Chief Business Officer, le Chief Administrative Officer, le Chief Risk Officer et le Chief Information Technology Officer). La fonction de CIO est actuellement assumée par le responsable de Group Business Solutions et le responsable de Group Technology Services.

Publicité des mandats externes

Tous les détails des mandats et fonctions de direction exercés en dehors du groupe Euroclear par les membres du Conseil d'Administration et la direction d'Euroclear SA/NV sont disponibles sur le site Internet www.euroclear.com.

Services autres que d'audit

Le montant des commissions facturées à Euroclear plc, Euroclear Holding et ses filiales pour des services d'audit non réglementaire s'est élevé à €779,000, dont la plus grande partie concerne le rapport ISAE 3402. Le détail des commissions facturées pour les services d'audit et les services divers figure dans l'annexe X des états financiers.

Responsabilité du groupe

Veillez-vous reporter au « Sustainability report » actuel pour obtenir un aperçu de la mission et des valeurs d'Euroclear, son engagement vis-à-vis de ses collaborateurs et sa responsabilité d'entreprise. Ce rapport est examiné tous les ans et est articulé autour de quatre volets relatifs à la responsabilité d'entreprise, conformément aux normes GRI Core. Il est actualisé et disponible sur le site Internet www.euroclear.com à partir de mai 2020.

Pour le compte du Conseil d'Administration

Harold Finders
Président par intérim du Conseil d'Administration
1^{er} avril 2021

Rapport du Commissaire

Dans le cadre du contrôle légal des comptes consolidés de Euroclear Holding SA (« la société ») et de ses filiales (conjointement « le groupe »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes consolidés ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 10 août 2018, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2020. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes consolidés de Euroclear Holding SA durant 3 exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes consolidés

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes consolidés du groupe, comprenant l'état de la situation financière consolidé au 31 décembre 2020, ainsi que l'état consolidé du résultat net et des autres éléments du résultat global l'état consolidé des variations des capitaux propres et un tableau consolidé des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, ainsi que les annexes, contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives, dont le total de l'état de la situation financière consolidé s'élève à 26 386 (000) EUR et dont l'état consolidé du résultat net et des autres éléments du résultat global se solde par un bénéfice de l'exercice de 431 912 (000) EUR.

A notre avis, les comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du groupe au 31 décembre 2020, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA), telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB applicables à la présente clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes consolidés en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes consolidés

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés donnant une image fidèle conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre le groupe en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement

s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes consolidés en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la société ni quant à l'efficacité ou l'efficacités avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire le groupe à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes consolidés et évaluons si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle ;
- nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou activités du groupe pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit au niveau du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les observations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans ses aspects significatifs, le rapport de gestion sur les comptes consolidés, ainsi que de faire rapport sur cet élément.

Aspects relatifs au rapport de gestion sur les comptes consolidés

À l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion sur les comptes consolidés, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes consolidés pour le même exercice et a été établi conformément à l'article 3:32 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les comptes consolidés comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis du groupe au cours de notre mandat.
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été ventilés et valorisés dans l'annexe aux comptes consolidés.

Signé à Zaventem le 2 avril 2021

Le commissaire

Deloitte Réviseurs d'Entreprises SCRL

Représentée par Yves Dehogne

Deloitte.

Deloitte Bedrijfsrevisoren/Réviseurs d'Entreprises

Coöperatieve vennootschap met beperkte aansprakelijkheid/Société coopérative à responsabilité limitée

Registered Office: Gateway building, Luchthaven Brussel Nationaal 1 J, B-1930 Zaventem

VAT BE 0429.053.863 - RPR Brussel/RPM Bruxelles - IBAN BE86 5523 2431 0050 - BIC GKCCBEBB

Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited



© 2021 Euroclear Holding SA/NV

1 Boulevard du Roi Albert II, 1210 Brussels, Belgium – Tel: +32 (0)2 326 1211 – RPM Brussels number 700 808 073

Euroclear is the marketing name for the Euroclear System, Euroclear Holding SA/NV, Euroclear SA/NV and their affiliates. All rights reserved. The information and materials contained in this document are protected by intellectual property or other proprietary rights. All information contained herein is provided for information purposes only and does not constitute any recommendation, offer or invitation to engage in any investment, financial or other activity. We exclude to the fullest extent permitted by law all conditions, guarantees, warranties and/or representations of any kind with regard to your use of any information contained in this document. You may not use, publish, transmit, or otherwise reproduce this document or any information contained herein in whole or in part unless we have given our prior written consent. Your use of any products or services described herein shall be subject to our acceptance in accordance with the eligibility criteria determined by us.

Euroclear is a carbon neutral company **PAS2060 certified** – IR4307_FR